

*Rapport
d'activités*

2018



licra

ANTIRACISTE DEPUIS 1927



licra.org

WWW.LICRA.ORG

@_LICRA_



An aerial photograph of a winding road through a dense forest, overlaid with a red tint. The road curves from the bottom left towards the top right. The text "nos mis-sions" is written in white, lowercase, sans-serif font on the left side of the image.

*nos
mis-
sions*

Que fait la Licra ?

Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme

Antiraciste depuis 1927



Depuis 1927, la Licra est à la pointe de tous les combats contre le racisme et l'antisémitisme. Profondément attachée aux valeurs de la République, elle défend un principe simple : l'universalité des Droits de l'homme.

Indépendante de toute appartenance politique, philosophique ou religieuse, la Licra n'a pas d'autre mission que la sienne : lutter contre toutes les formes de racisme, combattre les extrémismes, faire reculer les préjugés et les stéréotypes.

Chaque jour, dans les écoles, les collèges et les lycées, auprès des victimes, aux côtés des professionnels de la justice et du droit, dans les entreprises, les militants de la Licra incarnent une certaine idée de l'antiracisme, fondée sur la laïcité, la justice et sur l'unité et l'indivisibilité de la communauté des citoyens.

Forte d'une longue expérience et d'une tradition humaniste, la Licra repose aujourd'hui sur un réseau de 54 sections et 2 300 militants en France et à l'étranger. Reconnue d'intérêt général, elle dispose d'une expertise unique et acquise sur le terrain.

Face aux tensions qui traversent et divisent notre société, la Licra est pleinement engagée dans la construction d'une République plus

fraternelle et le développement dans notre pays d'une culture antiraciste.

Aider les victimes, accompagner les professionnels de la justice et du droit

Écouter et accompagner

La Licra propose une permanence juridique gratuite et personnalisée au siège et dans ses sections locales à l'attention des plaignants ou des témoins de faits de racisme, d'antisémitisme ou de xénophobie.

Sensibiliser

Chaque année, la Licra diffuse plus de 360 000 dépliants dans les lieux d'accueil de la police et de la gendarmerie afin d'informer les victimes sur leurs droits.

Agir

La Licra dispose d'un réseau de plus de cent avocats militants et bénévoles, répartis sur tout le territoire. Ce réseau se mobilise dès lors qu'une affaire de racisme ou d'antisémitisme est portée en justice ou que des poursuites sont engagées.

Conseiller

La Licra a bâti avec les professionnels de la justice et du droit des partenariats étroits qui ont permis de sensibiliser les personnels de police et de gendarmerie à la question des discriminations.

Éduquer contre le racisme

L'éducation est au cœur des missions de la Licra. C'est en éduquant les jeunes à devenir des citoyens conscients des dangers du racisme et de l'antisémitisme et en les préparant à respecter les valeurs républicaines que notre société favorisera la mixité sociale et le Vivre Ensemble.

Les militants de la Licra développent leur travail auprès des élèves selon quatre axes :

- Les valeurs fondamentales de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité ;
- La lutte contre la banalisation de la haine. Chaque mot, injure, dérapage ou geste à caractère raciste ou antisémite doit être combattu dès l'origine pour éviter une escalade et des dérives dont chacun sait qu'elles peuvent conduire à l'affrontement ;
- La lutte contre les théories du complot, les dérives identitaires et communautaristes qui l'accompagnent ;
- La mise en place d'outils pédagogiques adaptés aux différents publics.

Le sport comme outil de lutte contre le racisme

La Licra s'investit dans le sport, vecteur de mixité sociale et d'égalité

des chances, pour y développer des actions en partenariat avec les différents acteurs du monde sportif.

Chaque année, la Licra effectue un travail de veille et d'alerte en menant une enquête nationale auprès des collectivités locales sur les dérives racistes dans les sports et accompagne les victimes que ce soit dans le cadre des commissions de discipline, ou, en dernier recours, devant les tribunaux.

Chaque section locale met en place des partenariats avec un ou plusieurs clubs de sport ainsi qu'avec les collectivités locales et les établissements scolaires. L'objectif est de partager des valeurs en sensibilisant à la lutte contre les phénomènes racistes et en utilisant le sport comme un outil ludique et populaire pour valoriser le Vivre Ensemble, la citoyenneté auprès des jeunes et des éducateurs.

La bataille du numérique : mobiliser les antiracistes

Combattre la haine sur Internet. La Licra met à disposition des internautes un formulaire de signalement des contenus haineux sur Internet et qui sont susceptibles de constituer une infraction à la loi française. La mobilisation de la Licra permet de faire supprimer ces contenus, de signaler les faits au parquet pour d'éventuelles poursuites et dans certains cas de se constituer partie civile pour demander réparation.

Défendre les valeurs de la République sur internet. Le combat contre le racisme ne repose pas uniquement sur la dénonciation de la haine mais aussi sur l'affirmation

des valeurs universelles et la riposte aux provocations. La « galaxie Licra » propose ainsi sur Internet et les réseaux sociaux des contenus diversifiés et réactifs.

Une expertise avérée auprès du monde de l'entreprise

Destiné aux cadres et dirigeants d'entreprise, la Licra propose un module de formation spécifique au management éthique de la diversité en entreprise et attaché aux valeurs républicaines. Il s'agit d'outiller les personnels d'encadrement sur la nature du risque juridique de la discrimination. La Licra propose de montrer comment enclencher une dynamique diversité, assurer un recrutement et un management responsables.

À la demande d'une « commission de suivi de la diversité » d'un groupe industriel, la Licra a été choisie comme « expert » pour accompagner leurs travaux. L'enjeu de ce guide était d'apporter un outil concret aussi bien pour les salariés s'interrogeant sur leurs droits en matière de pratiques religieuses que pour les managers d'équipes et responsables ressources humaines confrontés à ces demandes et dans l'obligation de fournir des réponses claires et équitables.

Développer une culture antiraciste en France, en Europe et dans le monde

La Licra est une association où le débat, l'échange d'idées et la réflexion sont constants pour mieux agir et adapter le combat

contre le racisme à l'évolution de notre société.

- Le Droit de vivre est édité par la Licra depuis 1932. Le plus ancien journal antiraciste est un bimestriel qui rassemble éditoriaux, enquêtes, entretiens, tribunes. L'actualité de l'antiracisme y est décortiquée et analysée afin que chaque lecteur se fasse une opinion et trouve des raisons d'agir.
- « Le Cercle de la Licra - Agir pour les Droits de l'homme » (www.lecercledelalicra.org) est un think tank dédié aux Droits de l'homme. Il promeut des analyses et des concepts novateurs en matière de respect et de défense des Droits de l'homme et fait émerger solutions alternatives et bonnes pratiques.

Le Cercle se mobilise régulièrement grâce à l'organisation de nombreuses rencontres publiques.

L'antiracisme sans frontières. La Licra est une association internationale, implantée à Genève, à Barcelone, à New-York, en Autriche, au Cameroun. Elle est dotée d'un statut consultatif auprès des Nations unies et d'un statut participatif auprès du Conseil de l'Europe. Membre de l'International Network Against Cyber Hate (INACH), elle travaille en collaboration avec les vingt membres de ce réseau sur la création d'outils et des programmes pour lutter contre la multiplication des contenus haineux sur le Web •



*rapport
moral du
président*

2018 : consolider, agir et conquérir

Par Mario Stasi, Président de la Licra

Une nouvelle page de la LICRA va s'écrire

Une nouvelle page de la LICRA va s'écrire à compter du 49ème congrès qui se tiendra à Paris les 23 et 24 mars prochains. Cette page verra l'élection du président, l'élection de nouveaux délégués au sein du Conseil fédéral, la nomination d'un nouveau bureau exécutif avant le 24 avril. Avant de franchir cette étape importante de la vie de notre association, il importe de faire le bilan de la dernière année de la mandature qui s'achève.

À bien des égards, 2018 a été une année de transition qui nous a conduit à mener plusieurs chantiers décisifs pour notre avenir et nos projets.

Le premier chantier a été celui de la situation financière de la LICRA. Le déficit de 2017 nous plaçait dans une situation difficile et il importait de rétablir un équilibre financier garant de notre pérennité. Avec mon équipe, nous avons mené un travail de terrain de chaque instant pour renouer avec des partenaires qui avaient fait défaut, pour en trouver de nouveaux, pour aussi porter de nouveaux projets, en matière d'éducation, via la campus numérique, en matière de formation, via des missions nouvelles que nous allons exercer en direction des entreprises. Ce travail a payé et à la fin de l'année 2018, outre le rétablissement des comptes qui vont être présentés par le trésorier, nous occupons davantage le terrain et la place qui est la nôtre. Nos partenaires ont confiance dans la LICRA et charge à nous désormais de ne pas les décevoir, de faire notre aggiornamento, de nous adapter

le plus vite possible aux enjeux du moment et de faire preuve d'une grande agilité. Les nouvelles conventions signées en 2018 avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Google, Facebook, le comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) nous imposent des devoirs nouveaux.

Le second chantier concerne la réalisation de notre objet social. La LICRA tient une ligne politique sur une crête qu'il faut à chaque instant tenir pour ne pas tomber dans les pièges de la tenaille identitaire qui essaie d'enserrer l'universalisme dans ses tenons. Cette ligne politique s'inscrit pleinement et entièrement dans le sillon creusé avant moi par Alain Jakubowicz et sur la nécessité de faire l'aggiornamento du combat antiraciste, sur la nécessité de ne pas se contenter de l'indignation mais d'inscrire nos valeurs dans des actions.

À la LICRA, nous refusons de hiérarchiser les haines face aux racistes et aux antisémites qui eux, s'obstinent à vouloir hiérarchiser la nature. Quand le principe est violé, peu importe celui qui l'a violé, il importe d'apporter à chaque fois la même réponse. Que les antisémites soient des identitaires néo-nazis, des islamistes ou des indigénistes prétendument anti sionistes, ils prônent la même idéologie et professent la même obsession contre les Juifs. Quand les groupuscules d'extrême-droite organisent des événements réservés aux Blancs et que, dans

le même temps, des collectifs s'évertuent à vouloir « raciser » des camps d'été « décoloniaux », ils sont frères de la même volonté d'exclusion sur une base raciste et profondément dangereuse. Quand l'extrême-droite rêve d'une société où la religion serait unique, imposant ses règles en matière de mariage et de sexualité, elle n'a rien à envier aux islamistes qui prétendent faire de la religion une norme supérieure à la loi de la République. Notre rôle, face à ces phénomènes, est exigeant. Il demande du courage, de l'honnêteté morale et intellectuelle. Face au racisme et à l'antisémitisme, rien ne serait que d'être hémiplégique et de ne pas comprendre combien ces haines ce sont diversifiées dans leurs messages, dans leur origine, dans leur communication.

Notre ligne politique, c'est, en plus de la dénonciation, de la médiatisation, de la judiciarisation parfois, la responsabilisation. Notre rôle est de faire en sorte que chacun, là où il se trouve, se sente responsable et agisse en responsable. C'est de responsabiliser les hébergeurs du numérique face à la prolifération des contenus haineux mais aussi et surtout les auteurs de ces contenus. Dans les deux cas, il nous faut appliquer un principe simple : celui du pollueur-payeur. C'est de responsabiliser les entreprises face aux enjeux qui traversent leurs organisations, aux enjeux de la diversité, de la gestion du fait religieux et des crispations qu'il génère. C'est de responsabiliser les élus lorsqu'ils s'expriment, lorsqu'ils votent des subventions à des associations dont l'objet bafoue les valeurs de la République. C'est de

responsabiliser les clubs sportifs devant des pratiques internes dévoyées ou la conduite de leurs supporters dans les tribunes. C'est de responsabiliser les Parquets afin qu'il décident en conscience et en droit d'engager les poursuites sans tergiverser sur le caractère raciste ou antisémite de tel ou tel fait. C'est de responsabiliser les présidents d'université sur la nécessité de sauvegarder l'université en tant que creuset de l'excellence universaliste. C'est de responsabiliser les forces de l'ordre dans leurs pratiques professionnelles. C'est de responsabiliser les fonctionnaires de l'Etat et des collectivités face aux processus de radicalisation. C'est de responsabiliser enfin les victimes, pour les aider à sortir de l'état de tutelle et de minorité dans lequel les racistes et les antisémites ont voulu les enfermer.

Le troisième chantier concerne l'avenir. 2018 a été une année essentielle dans la construction de ce que devra être la LICRA demain. Nous ne pouvons pas nous contenter de demeurer fiers de notre passé et assagis par nos certitudes. Les chantiers en 2018 doivent permettre de construire une nouvelle LICRA, capable de se renouveler, de comprendre le monde et surtout de convaincre. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé un conseil d'orientation sous l'autorité de Gérard Unger et dont l'objectif est de produire des éléments utiles à notre réflexion commune et au renouvellement de notre corpus politique et idéologique. C'est la raison pour laquelle aussi nous avons engagé une politique de développement territorial pour que la LICRA retrouve une audience qu'elle avait perdue. Ce développement passe par un travail approfondi avec les lieux de mémoire. Il implique aussi d'aller sur des terrains difficiles, auprès des jeunes de la protection judiciaire de la jeunesse,

de l'administration pénitentiaire. Il exige de créer des liens avec des villes et des collectivités qui nous demandent la mise en place de plans territoriaux comme à Sarcelles, confronté au nouvel antisémitisme. C'est aussi le sens de la mission qui nous a été confiée par le CIPDR en matière de lutte contre la radicalisation et ce travail essentiel qui consiste à sortir du confort pour aller au contact, sur le terrain, des publics touchés par la tentation raciste et antisémite. Notre développement passe aussi par une politique éducative plus ambitieuse dont les bases ont été posées en 2018 pour harmoniser nos pratiques, aller en direction de publics nouveaux, dès le plus jeune âge. Notre politique culturelle s'est également considérablement enrichie de projets aujourd'hui incontournables, comme le Festival d'Avignon ou la labelisation de spectacles, l'organisation de la Journée des Justes ou du Forum du Droit de Vivre. Notre avenir, c'est enfin de repenser notre organisation interne, en réseau, comme l'a fait avec succès la section Auvergne-Rhône-Alpes en permettant l'ouverture de nouvelles sections à Bourg-en-Bresse et à Clermont-Ferrand.

2018 a été une année qui a permis de poser des fondations nouvelles, d'écrire les premières lignes d'une nouvelle page, sur la base des acquis considérables dont nous avons hérité des mandatures précédentes. A la LICRA, nous avançons et nous assumons tout, de Bernard Lecache à Alain Jakubowicz. Ce que nous sommes aujourd'hui, nous le devons à 90 années au cours desquelles notre unité a été chaque jour consolidée en dépit des épreuves et des parfois de nos querelles. Nous avons toujours su nous réunir sur l'essentiel. L'unité de la LICRA est sans doute notre bien le plus précieux. C'est derrière cette bannière que nous sommes réunis et que, en dépit la diversité des histoires et des pratiques

locales, nous devons veiller en permanence à ne pas nous diviser. Quand un militant intervient devant des élèves, il porte la parole de la LICRA. Quand un militant accueille une victime, il le fait en tant que dépositaire de notre histoire, de nos valeurs de nos principes. C'est là l'essentiel ●



*la
licra
en
chiffres*

La Licra en Chiffres

2018

2 262

Adhérents

6 000

Bénéficiaires des programmes culturels de la Licra

45 000

Exemplaires du Droit de Vivre distribués. Le plus ancien journal antiraciste du monde, édité par la LICRA depuis 1932

54

Sections locales de la Licra

3 200

Agents des forces de l'ordre formés par la Licra

300 000

Visites sur le site internet de la Licra

250 000

Heures de bénévolat

1 700

Signalements de contenus haineux sur internet reçus

25 000

Abonnés à la newsletter hebdomadaire de la LICRA

32 000

Élèves formés par la Licra dans les collèges et les lycées

3 000

Victimes de racisme et d'antisémitisme accueillies et assistées par la Licra

118 000

Abonnés sur Facebook

15 000

Jeunes par an sensibilisés à l'antiracisme par nos programmes jeunesse et sport

300

Dossiers juridiques et procès engagés

23 000

Abonnés sur Twitter



Facebook

13,5M
Visites du profil

1 065
Publications

1M
Vues de nos vidéos

22M
Personnes touchées par nos publications



Twitter

531 000
Visites du profil

986
Tweets publiés

4,1M
Mentions de la Licra

22M
Personnes touchées par nos publications

*la
licra
sur
tous
les
fronts*



Réaction de la Licra à la suspension de la réédition des écrits antisémites de Céline

Communiqués

11 janvier 2018

Antoine Gallimard a décidé de suspendre la réédition des pamphlets antisémites de Céline. Il s'agit d'une décision responsable, considérant qu'aucune précaution éditoriale, critique et scientifique suffisante n'avait été prise. Ces textes sont de la dynamite. Il convient de les traiter comme tels.

Ce débat n'est pas clos et la libération des droits de ces ouvrages en 2031 reposera une question à laquelle la société devra répondre. Face aux éditions de propagande qui ne manqueront d'être diffusées par les antisémites, et qu'il faudra combattre, un travail critique, forgé par des historiens,

des philosophes, des littéraires sera nécessaire dans un seul objectif : déconstruire, mot à mot, l'antisémitisme violent dans lequel la plume de Céline a été trempée à l'écriture de ces pamphlets •

La Licra soutient Blaise Matuidi

Actualités

11 janvier 2018

Le joueur de football Blaise Matuidi a de nouveau été la cible d'insultes racistes lors du déplacement de la Juventus sur la pelouse de Cagliari, en Sardaigne le 6 janvier dernier. Les faits ont eu lieu peu avant la mi-temps.

Après un duel avec un défenseur français s'est tourné l'air furieux vers une tribune de la Sardegna Arena. Il s'est ensuite dirigé vers

l'arbitre, lui demandant d'intervenir. Mais Gianpaolo Calvarese n'a pas réagi et Matuidi, très énervé, a été calmé et éloigné par Paulo Dybala et Mehdi Benatia.

Blaise Matuidi a déclaré sur Facebook : « Aujourd'hui j'ai été victime de propos racistes pendant le match. Par aveu de faiblesse et par la haine et la volonté d'intimider. J'aime tout le monde et je ne peux qu'être désolé de voir des

personnes qui se comportent ainsi. Le foot doit permettre de partager une passion, porter des valeurs d'égalité et inspirer les autres. C'est pour cela que je suis ici. #Paix »

La LICRA lui a apporté son soutien, notamment face à l'inaction des autorités de football italiennes devant les dérives racistes qu'elles connaissent et qui le gangrènent depuis des années •

Réaction de la Licra à l'organisation d'une projection de film réservée aux Noirs

Communiqués

23 janvier 2018

Le collectif Mwasi organise à Paris le 17 février prochain, dans un lieu encore tenu secret, une projection du film « Black Panthers », en mentionnant sur Facebook que cette projection aura lieu « en non mixité pour les personnes noires quel que soit le genre ». En d'autres termes, cette projection est interdite aux Blancs et réservée aux Noirs.

La LICRA condamne cette initiative inacceptable qui vise à faire de la couleur de peau un critère d'accès à la culture. Cette pratique est une injure aux valeurs de la République. Nous refusons une société à la découpe qui, au prétexte de lutter contre le racisme, reproduit une pratique raciste la plus détestable : la ségrégation à l'entrée d'un cinéma.

La LICRA a saisi sa commission « discrimination » afin d'examiner les voies et les moyens juridiques possibles face à une telle initiative. Mario Stasi, président de la LICRA a saisi ce jour le Premier Ministre de cette situation afin que le gouvernement puisse prendre les mesures adaptées en pareil cas. La LICRA a également saisi le Défenseur des Droits de cette affaire ●

La Licra, partenaire du Ministère de l'Intérieur

Communiqués

24 janvier 2018

Le 24 janvier 2018, Mario Stasi, Président de la LICRA, était accueilli par Gérard Collomb, Ministre de l'Intérieur, afin de signer la nouvelle convention de partenariat liant notre association avec la place Beauvau. Cette nouvelle convention, signée pour une durée de trois ans, repose sur trois grands objectifs :

Renforcement des actions de formation et de sensibilisation

Améliorer la diffusion des divers supports de communication dans tous les points d'accueil du public des services de police et unités de gendarmerie, afin de faciliter

l'accès aux droits des victimes de racisme et d'antisémitisme.

Poursuivre leur collaboration en matière de formation initiale au sein des écoles de la police nationale et de la gendarmerie nationale ainsi qu'en matière de formation continue. Les actions de sensibilisation réalisées par l'Association au sein des écoles de la police et de la gendarmerie nationales sont maintenues. Lors de ces interventions, la LICRA bénéficiera de l'appui d'un formateur chargé de lui assurer, au sein de l'école, les meilleures conditions d'accueil et d'intervention. Par ailleurs, dans le cadre d'un retour d'expérience, une évaluation annuelle de ces actions de sensibilisation sera établie par

chacune des parties.

Renforcement du partenariat en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme sur internet

Le ministère de l'intérieur participe activement à la lutte contre toutes les formes de racisme s'exprimant sur internet et les réseaux sociaux, par l'intermédiaire de la plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements (PHAROS) mise à la disposition du public. La LICRA

bénéficie d'un accès privilégié à cette plateforme, en vue de signaler les contenus illicites relevés dans ces médias. Le ministère de l'intérieur s'emploiera, dans la mesure du possible, à informer la LICRA des suites données à ses signalements.

Prévention de la délinquance et de la radicalisation

Principe d'un partenariat en matière de prévention de la délinquance et de la radicalisation, sous l'angle

de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Dès lors, la LICRA présentera chaque année une ou plusieurs actions participant de la prévention de la radicalisation.

[Télécharger la convention](#) ●

Ils veulent censurer Charb !

Actualités

25 janvier 2018

L'acharnement contre Charlie Hebdo a atteint hier des limites qu'il faut dénoncer avec la dernière énergie. Le syndicat étudiant « Solidaires » de l'Université Paris 7 Diderot a demandé à la présidence de l'Université l'annulation de la pièce jouée par Gérald Dumont à partir du texte posthume que Charb avait terminé d'écrire quelques jours seulement avant le 7 janvier 2015, la Lettre aux escrocs de l'islamophobie qui font le jeu des racistes. La section locale de l'UNEF se serait même proposée d'envahir l'amphithéâtre de l'établissement le jour de la représentation, pour empêcher la pièce d'être jouée.

Les arguments avancés par « Solidaires » sont tout simplement odieux : la pièce de Charb serait « raciste » et « islamophobe ». Pire, cette pièce serait un acte visant à légitimer la violence envers les musulmans, reprenant au mot près l'argumentation de la « guerre aux musulmans » déployée par Edwy Plénel contre Charlie Hebdo.

Nous assistons à une véritable capitulation et au retour d'un esprit munichois qui, chaque jour, organise nos reculades et nos reniements. La déprogrammation de ce spectacle ne serait pas un simple annulation : ce serait un acte de censure, de lâcheté et de

trahison de nos valeurs.

Cette tentative de sabotage n'est pas la première et, malheureusement sans doute, pas la dernière. Chacun se souvient qu'à l'Université de Lille 2, le président avait invoqué le « risque de débordements » pour annuler la représentation. La Ligue des Droits de l'Homme avait annulé la représentation prévue à la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES) de cette même ville, craignant « de cautionner au final la ligne politique mise en avant par Charlie depuis Val ».

Il ne faut pas céder devant ces appels à la censure et à l'enfermement de la création artistique, qui plus est à l'université, lieu où se sont forgées tant de controverses, tant de libertés. Nous sommes devant un choix : celui de capituler devant l'obscurantisme et ses idiots utiles qui ont déclaré à Charb et à Charlie Hebdo une guerre posthume. Ou alors relever la tête, défendre la mémoire des suppliciés de janvier 2015 pour dire que nous refusons que la liberté d'expression soit bradée à des petits Torquemada aux petits pieds. Si nous avons participé à « Toujours Charlie » à l'initiative du Printemps républicain et du Comité Laïcité République, c'est aussi pour

remplir les devoirs que nous avons, collectivement, envers les victimes de l'islamisme.

Nous refusons d'obéir à ceux qui nous enjoignent de mettre les Lumières sous l'éteignoir de leur obscurantisme et dénonçons ceux qui, consciemment ou pas, leur trouvent des excuses et des justifications. La LICRA invite l'ensemble des acteurs culturels, universitaires et associatifs à diffuser l'oeuvre de Charb et à faire jouer, partout où ils le pourront, l'adaptation théâtrale de ce texte.

Quand on étudie, comme les étudiants « Solidaires » de l'Université Paris 7, dans une université qui porte le nom de l'inventeur de l'Encyclopédie, pourfendeur de la censure et emprisonné par elle, on devrait crouler sous la honte à l'idée même de vouloir censurer une pièce dont l'auteur est mort pour avoir défendu la liberté d'expression. Notre soutien doit être total à ceux qui font vivre le texte de Charb pour nous rappeler, encore et toujours, sans désespérer, pourquoi il est mort, avec ses camarades de Charlie Hebdo.

Toujours Charlie ! Mario Stasi ●

Sarcelles : l'agression de trop

Communiqués

31 janvier 2018

Lundi, un garçon de huit ans, portant une kippa, a été agressé violemment en pleine rue. Le motif antisémite a été retenu par le Parquet. Cette agression est celle de trop.

Le 3 janvier, deux épiceries cacher de Créteil sont recouvertes de croix gammées. Le 9 janvier, jour de la commémoration de l'attentat de l'Hypercacher de Vincennes, l'une de ces deux enseignes est incendiée. Quelques jours plus tard, le centre communautaire juif Saint-Hilaire de Saint-Maur reçoit une lettre anonyme de deux feuillets menaçant d'incendier la synagogue. Samedi 13 janvier, sur le site de vente en ligne « Le Bon Coin », plusieurs annonces proposent à la vente une « étoile jaune », un brassard nazi ou encore une casquette d'uniforme SS. Le même jour, une jeune fille de 15 ans, issue de la communauté juive et portant l'uniforme du lycée privé

juif Merkaz-Hatorah a été agressée violemment à Sarcelles, son assaillant lui tailladant le visage avec une lame avant de partir, sans rien dire

La LICRA condamne avec la dernière énergie ces agressions antisémites.

La République ne doit pas laisser la communauté juive lutter, seule, contre l'antisémitisme. Ce fléau est l'affaire de tous et déroger à cette règle, ce serait tomber dans le piège d'une nation à la découpe où chaque communauté qui la compose serait réduite à l'auto-défense, indépendamment de toutes les autres.

Surtout, notre pays doit mettre un coup d'arrêt à la banalisation de l'antisémitisme et mener une lutte implacable contre les fauteurs de haine, qu'ils soient incendiaires, agresseurs ou internautes. La main

de la justice ne doit pas trembler devant des faits de cette nature.

La sanction doit intervenir à la première alerte, raciste ou antisémite. Aux premiers mots, aux premières insultes, aux premières agressions, la limite doit être posée sans faiblesse. C'est la raison pour laquelle la LICRA milite, depuis de nombreuses années, pour que les délits liés à l'expression du racisme et à l'antisémitisme cessent d'être considérés comme des « délits d'opinion » et traités avec les précautions infinies de la loi de 1881 sur la presse. Leur place est dans le code pénal car ils constituent des délits comme les autres, des délits souvent préludes au passage à l'acte et qui peuvent conduire à des crimes.

Mario Stasi

Président de la LICRA •

Combattre l'esclavage en Libye et dans le monde

Communiqués

8 février 2018

Parce que le combat contre l'esclavage est une expression de la permanence de nos combats, la Licra nationale vous donne rendez-vous pour cette soirée exceptionnelle à l'Hôtel de ville de Paris.

Notre président, Mario Stasi, y participera afin de représenter notre engagement à toutes et tous dans cette lutte pour faire prévaloir l'humanisme et l'universalisme qui fondent les valeurs de notre association.

La diffusion des images d'un véritable marché aux esclaves filmé en Libye, a suscité une immense indignation à travers le monde. Au-delà de la légitime émotion, il nous appartient d'analyser la situation afin de lutter contre de telles pratiques.

C'est dans cet esprit que le Collectif Urgence Darfour, en partenariat avec la LICRA et Sos-Racisme, organise une soirée autour de films, de témoignages et d'interventions :

Combattre l'esclavage en Libye et dans le monde

Le mercredi 14 février 2018 de 19h à 21h à l'Auditorium de l'Hôtel de Ville de Paris (5, rue Lobau 75004 Paris).

Avec le soutien de : Centre Simon Wiesenthal, Comité de la Marche 98, Comité Soudan, Collectif VAN

[Vigilance Arménienne contre le Négationnisme], Espoir d'ici et d'ailleurs, France Terre d'Asile, Ibuka-France, J'OSE, Mouvement pour la Paix et contre le Terrorisme, Union des Étudiants Juifs de France •

Racisme, antisémitisme et dérives dans le sport

Communiqués

8 février 2018

La LICRA publie son enquête annuelle.

Partout en France, des milliers de clubs sportifs mènent un travail d'éducation et de transmission des valeurs de la République. Chacun d'entre eux participe à son niveau au développement de la citoyenneté et de la laïcité auprès de la jeunesse. Alors que le sport est une source d'intégration, d'émancipation et d'ouverture à l'autre, il se transforme, dans certains quartiers, en machine identitaire à produire du racisme, de l'antisémitisme et du repli communautaire.

Des phénomènes étrangers à l'éthique sportive et à ses valeurs sont apparus : recrutements exclusivement menés au sein d'une communauté particulière, prosélytisme religieux, refus de la mixité, soudaine apparition de tenues traditionnelles et de prières sur le terrain ou dans les vestiaires... Par ailleurs, l'entrisme et le prosélytisme manifestes de l'islam radical dans certains clubs sportifs, dont la doctrine bannit pourtant toute pratique sportive, est une source de préoccupation majeure et laisse augurer une stratégie de recrutement à long terme.

La situation est d'autant plus problématique que ces dérives sont à l'œuvre au sein de bâtiments sportifs publics, appartenant la plupart du temps aux collectivités territoriales et dans le cadre d'activités financées par de l'argent public.

L'enquête annuelle sur le racisme dans le sport menée par la LICRA auprès des collectivités locales et offices municipaux du sport, montre une installation des dérives communautaires, ethniques, religieuses, identitaires et aussi sexistes. [Télécharger l'enquête](#) •

Harcèlement à caractère raciste aux Beaux-Arts de Paris

Communiqués

13 mars 2018

Le média en ligne StreetPress a publié une enquête relative à des faits de harcèlement à caractère raciste à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Les témoignages, nombreux et concordants, attestent d'insultes racistes répétées, de brimades et d'humiliations fondées sur des considérations inacceptables au sein d'un établissement public

d'enseignement supérieur.

La LICRA sera aux côtés des victimes et des plaignants dans cette affaire. En plus de la procédure pénale actuellement en cours, la

LICRA demande à la Ministre de la Culture Française Nyssen :

De prendre toutes les mesures administratives afin de faire

toute la lumière sur les faits qui sont dénoncés par de nombreux plaignants

De prendre toutes les mesures

conservatoires et disciplinaires permettant de mettre un terme à des pratiques intolérables au sein d'une école de la République. ●

La LICRA dénonce le racisme à Paris 8

Communiqués

22 mars 2018

À l'Université Paris 8, les slogans racistes, homophobes et fondamentalistes ont droit de cité : « Mort aux blancs », « Français=PD », « Femmes, voilez-vous ! ». Les instances de l'Université évoquent également des tweets antisémites et annoncent des poursuites

judiciaires.

La LICRA s'y associera et veillera à ce que la justice sanctionne les auteurs de ces tags inacceptables. L'Université est un lieu d'émancipation, c'est le berceau de l'universalisme. Renoncer à cet idéal,

ce serait livrer une partie de notre jeunesse à des escrocs identitaires qui tentent de mettre l'éteignoir sur les Lumières. L'Université ne doit pas être le prochain territoire perdu de la République. ●

Convention avec le ministère de l'enseignement supérieur

Communiqués

24 mars 2018

Le média en ligne StreetPress a publié une enquête relative à des faits de harcèlement à caractère raciste à l'école des Beaux-Arts de Paris.

Les témoignages, nombreux et concordants, attestent d'insultes racistes répétées, de brimades et d'humiliations fondées sur des considérations inacceptables au

sein d'un établissement public d'enseignement supérieur.

La LICRA sera aux côtés des victimes et des plaignants dans cette affaire. En plus de la procédure pénale actuellement en cours, la LICRA demande à la Ministre de la Culture Française Nyssen :

De prendre toutes les mesures

administratives afin de faire toute la lumière sur les faits qui sont dénoncés par de nombreux plaignants

De prendre toutes les mesures conservatoires et disciplinaires permettant de mettre un terme à des pratiques intolérables au sein d'une école de la République. ●

Mort de Mireille Knoll : communiqué de la LICRA

Communiqués

26 mars 2018

Le meurtre à Paris d'une femme de confession juive, âgée de 85 ans, survivante de la barbarie nazie, suscite une vive émotion. Les circonstances de sa mort et de l'incendie de son appartement doivent être au plus vite établies par la justice, notamment pour savoir s'il a répondu ou non à des

motivations antisémites.

La LICRA saisit immédiatement sa commission juridique et prend attache avec les autorités compétentes afin que toute la lumière soit faite sur ce drame et que l'auteur des faits, une fois identifié, réponde de l'ensemble

des faits et des motivations ayant conduit à une mort dans des conditions particulièrement atroces. La LICRA adresse à la famille et aux proches de la victime ses plus sincères condoléances et l'assure de son entier soutien. ●

L'antisémitisme tue

Actualités

29 mars 2018

L'antisémitisme tue. Il tue toujours. Il tue encore.

Les crimes antisémites se succèdent et pourtant notre pays semble s'être accoutumé à une réalité effroyable dont la motivation aurait dû à jamais disparaître sous les décombres de la Seconde Guerre mondiale.

Depuis 2006, nous devons faire face au retour d'un antisémitisme meurtrier, qui de nouveau passe à l'acte et dont la main frappe indifféremment des enfants ou des personnes âgées, pourvu qu'ils soient juifs. Ilan Halimi, Jonathan Sandler Arieh Sandler, Gabriel Sandler, Myriam Monsonogo, Yoav Hattab, Yoan Cohen, Michel Saada, Philippe Braham, Sarah Halimi et Mireille Knoll ont tous perdus la vie parce qu'ils étaient juifs.

Mireille Knoll est un symbole. Lors

de la rafle du Veld'hiv, elle avait réussi à se cacher des nazis. Son mari était un rescapé d'Auschwitz. Elle savait plus que quiconque ce que l'antisémitisme signifiait. Elle n'a malheureusement pas pu échapper aux antisémites qui 76 ans après voulaient la tuer et y sont parvenus. C'est un drame atroce et une source d'indignation infinie.

Devant ce nouveau drame, il faut regarder la réalité en face. Il y a une spécificité française de l'antisémitisme et il y a en France une permanence et une intensité de l'antisémitisme qu'on ne retrouve pas dans les autres pays d'Europe. Les délits et crimes antisémites, de l'injure à l'assassinat, représentent 30% des délits et crimes racistes. La communauté juive représente à peine 1% de la population de notre pays. Cette surreprésentation de

la haine des juifs en dit long sur l'enracinement du phénomène, sa capacité à se renouveler et à trouver de nouveaux relais, notamment avec le développement de l'islamisme.

Tout a été dit sur le sujet et les causes du phénomène. On nous dit qu'il s'agirait de l'importation en France du conflit israélo palestinien et qu'au fond, il s'agirait de la prolongation sur notre sol de la guerre ancestrale entre juifs et arabes. Cette explication à bon dos. En quoi le fait de poignarder une vieille femme en plein Paris avant de mettre le feu à son cadavre trouverait son origine dans la bande de Gaza ?

La situation au Moyen-Orient est un alibi commode à une réalité bien plus crasse : les racines de l'antisémitisme sont toujours les mêmes. C'est cette idée, comme

le rappelait Delphine Horvilleur ces derniers jours, que les juifs auraient quelque chose que les autres n'ont pas : l'argent, le pouvoir, l'influence. C'est ce préjugé selon lequel les juifs seraient des usurpateurs et des profiteurs, qu'ils confisqueraient à d'autres le statut de victime.

C'est aussi une forme de racisme qui a ceci de particulier de désigner comme ennemi non pas celui ne vous ressemble pas, en raison de sa couleur de peau par exemple, mais celui qui est invisible. L'antisémitisme, c'est l'obsession d'un ennemi intérieur à qui on prête les pires intentions dissimulatoires. C'est ce besoin permanent de savoir qui est juif, de rechercher une différence insaisissable qui pousse à vouloir marquer les juifs pour les stigmatiser et leur dénier l'appartenance à la nation. C'est enfin cette violence exterminatrice qui désigne un ennemi absolu au

point de vouloir de faire disparaître de la surface de la terre.

Les pouvoirs publics doivent maintenant prendre la mesure du phénomène et le faire vite. Voilà des années que nous allons de marches en recueils, les élus de la République en tête de cortège, tous animés par les meilleurs sentiments du monde. Pourtant, l'heure n'est plus à pleurer nos morts mais à empêcher qu'il y ait d'autres Mireille Knoll dans les années qui viennent. Le moment est venu de déraciner l'antisémitisme des consciences. Sur le terrain et dans les faits, nous attendons des réponses concrètes en matière d'éducation et de justice pour que la liste de nos martyrs cesse de s'allonger indéfiniment.

Hier soir, des manifestations étaient organisées pour dire l'indignation du pays devant le

retour d'un antisémitisme meurtrier qui soulève nos coeurs. La LICRA était là, sur le pavé, dans toute la France, pour manifester. Des polémiques et des incidents ont émaillé la manifestation parisienne. Aux uns et aux autres, je souhaite délivrer le message suivant. Il est d'Aragon.

« Quand les blés sont sous la grêle, fou qui fait le délicat, fou qui songe à ses querelles, au coeur du commun combat ».

Nous savons qui sont nos adversaires : les racistes et les antisémites. Nous savons quel est notre devoir : c'est la fraternité. Rien ne saurait nous divertir de notre mission, pas même la politisation excessive d'une manifestation qui invitait à la dignité, au recueillement et à la mobilisation.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

Mémoire : la République doit commémorer le 7 et le 24 avril

Actualités

26 avril 2018

Sur proposition de Alain David, président de la Commission Mémoire Histoire Droits de l'Homme, Mario Stasi a adressé hier à Edouard Philippe, Premier Ministre, une demande visant à intégrer les dates du 7 avril (génocide des Tutsis) et 24 avril (génocide arménien) dans la liste des célébrations officielles de la République :

« Monsieur le Premier Ministre,

Les cérémonies nationales de commémoration constituent un maillon essentiel dans la transmission du passé à la

jeunesse. Elles jalonnent la vie de chaque citoyen en même temps qu'elles permettent à la République de déposer aux pieds des victimes de la guerre et de la barbarie le juste hommage qui leur est dû. Ainsi, chaque année, à Paris comme dans chaque département, les autorités civiles et militaires organisent onze cérémonies commémoratives qui marquent le lien intense entre la Nation et la Mémoire.

Aujourd'hui, il appert que le calendrier officiel des commémorations célébrées dans notre pays pourrait s'ouvrir à deux autres dates qui, pour les

militants de la LICRA, devraient compter désormais parmi celles du martyrologe républicain.

La première de ces dates est celle du 7 avril. Dans la nuit du 6 au 7 avril 1994, au Rwanda, la Radio Mille Collines appelle en langage codé les Hutu à « abattre les grands arbres » : c'est le signal annonciateur du génocide des Tutsi. En 100 jours, entre le 7 avril et le 4 juillet 1994, près d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués au Rwanda, un pays de 7 millions d'habitants. La justice pénale internationale est passée et dès décembre 1994, elle a fait son

oeuvre pour que les responsables de ce crime soient identifiés, arrêtés, jugés et condamnés. Notre pays a également été amené à juger des responsables de ce génocide au titre de sa compétence universelle. La France s'honorerait à marquer cette date officiellement afin de mettre la lumière sur un crime contre l'humanité hanté par tant d'ombres encore et dont la mécanique doit être sans cesse expliquée et transmise pour éviter qu'il n'advienne de nouveau.

La seconde de ces dates est celle du 24 avril. Le 24 avril 1915 à 20 heures, le ministre de l'intérieur ottoman Talaat Pacha donne l'ordre d'arrêter plus de 250 intellectuels arméniens, marquant ainsi le début du génocide. A la fin de l'année 1916, le peuple arménien est décapité. 1 200 000 arméniens ont été exterminés, réalisant en partie le dessein criminel exprimé par le grand vizir ottoman dès 1879 qui promettait de « supprimer et faire disparaître à jamais le peuple arménien. ». Le moment est venu

de faire en sorte que la mémoire de crime devienne une évidence pour nos compatriotes et que le peuple arménien sache que la France ne fut pas seulement le refuge du peuple arménien en exil mais qu'elle est aujourd'hui le refuge d'une mémoire assassinée par le négationnisme d'Etat qui sévit en Turquie.

Ces deux crimes ont leur singularité : celle d'époques et de causalités différentes. Ils ont aussi des points communs et notamment celui d'avoir conduit l'humanité au néant. Aujourd'hui, dans le cas des Tutsi comme dans celui des Arméniens, les falsificateurs de l'Histoire tentent d'effacer les traces du crime pour mieux réhabiliter les bourreaux et l'idéologie qui a soutenu leurs mains criminelles. Ce poison est non seulement une offense à la vérité que les morts appellent. C'est une offense à notre humanité. A ce poison, nous devons opposer nos antidotes.

C'est la raison pour laquelle j'ai

l'honneur, au nom de la Ligue internationale contre le régime et l'antisémitisme, de demander au Gouvernement d'inscrire à la liste des cérémonies officielles et conformément aux dispositions de l'article 1 du décret n°89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires :

- la date du 7 avril en tant que « Journée nationale d'hommage aux victimes du génocide des Tutsi de 1994 »
- la date du 24 avril en tant que « Journée nationale d'hommage aux victimes du génocide arménien de 1915 »

Espérant trouver auprès de vous l'écoute et l'attention nécessaires à l'aboutissement favorable de cette demande, je vous prie de croire Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération. »

Mario Stasi, Président de la LICRA •

Engagez-vous !

Actualités

26 avril 2018

350 personnalités, suivies par plus de 30 000 signataires ont lancé un « Manifeste contre le nouvel antisémitisme ». L'écho de cet appel a permis de porter auprès du grand public des préoccupations qui, chaque jour, nous animent dans notre action à la LICRA. Notre 48ème congrès de mars 2016, autour de Boualem Sansal, de Raphaël Enthoven, de Patrick Cohen et de Frédéric Encel portait d'ailleurs cette interrogation : « en quoi l'émergence d'un nouvel antisémitisme affiché est-il en enjeu essentiel pour le mouvement

antiraciste ? ».

Depuis de nombreuses années, nous organisons des conférences, des colloques, nous signons des appels contre ce « nouvel antisémitisme » qui défigure la République en même temps qu'il tue, en France, des Juifs parce qu'ils sont Juifs. Chaque jour, nous dénonçons l'islamisme, son cortège de haine antisémite, de communautarisme et d'instrumentalisation politique d'une religion contre la République. Chaque jour, nous dénonçons ce régime d'interdits qui voudrait

se substituer à notre régime de libertés.

Nous avons longtemps cru que de simples paroles permettraient de soigner nos divisions. Nous avons espéré, avec sincérité, avec nos tripes même, que nos proclamations, nos manifestations et nos indignations suffiraient à éloigner le mauvais œil de la haine et du repli identitaire. Nous avons cru que l'invocation de notre mémoire serait un bouclier suffisamment solide pour nous protéger de l'antisémitisme. Nous

avons longtemps espéré que nos colères portées auprès des pouvoirs publics feraient décréter le rétablissement de la fraternité en France. Nous avons pensé qu'il suffirait d'organiser des concerts d'indignation place de la République pour conjurer notre pays du racisme et de l'antisémitisme à chaque fois qu'ils ressurgissent.

Cette indignation est nécessaire, elle est même vitale si nous voulons espérer un avenir de fraternité pour la jeunesse de notre pays. Mais l'heure n'est plus aux injonctions morales. Elle est aux actes pour que la République redevienne une évidence parmi tous nos concitoyens. L'indignation seule n'est plus suffisante et la fraternité ne se décrète pas : elle se construit par l'action, par la conviction, par la preuve. On ne luttera pas contre l'antisémitisme avec des slogans confortables, des réponses de circonstance et des postures médiatiques. C'est un travail au long cours qui doit être entrepris sur le terrain par toutes les forces vives de la République.

C'est auprès de la jeunesse, de la maternelle à l'université, que nous serons attendus pour expliquer, convaincre et démontrer la viabilité de la devise « Liberté,

égalité, fraternité » et retisser un lien avec la nation qui a été aboli par le repli identitaire, le relativisme, le développement du communautarisme ou encore les théories du complot. C'est à l'école que nous devons renouer avec cette idée que chacun peut dépasser son appartenance dans le cadre d'un projet commun et apaisé.

C'est sur les terrains de sport que notre travail sera précieux pour retisser du lien là où nombres d'amarres qui reliaient une partie de la jeunesse à l'idéal républicain ont été rompues.

C'est auprès des jeunes placés auprès de la protection judiciaire de la jeunesse que nous ferons la preuve de l'efficacité de notre travail et que nous devons redonner goût à la République en expliquant, encore et encore, que la loi commune s'impose à tous, y compris à la loi religieuse.

C'est dans les entreprises que nous apportons des solutions concrètes aux difficultés liées au développement de l'intolérance et du séparatisme.

C'est sur les réseaux sociaux que nous lutterons contre le sentiment d'impunité qui y prévaut et que

nous mettrons fin au déversement continu de la haine et du ressentiment.

Chaque citoyen, d'où qu'il vienne, qu'il croie en Dieu ou qu'il n'y croie pas, qu'il soit né ici ou ailleurs, détient une part de la solution et une part de la République. Nous avons, partout où nous le pouvons, le devoir de défendre l'universalisme en l'incarnant par nos actes et par nos gestes.

À tous les signataires de manifestes et de tribunes, dont l'engagement sincère est une force considérable, je veux lancer un appel : celui de mettre leur énergie, leur savoir-faire et leur talent au service des actions de terrain que nous menons, avec nos militants bénévoles, dans l'ombre, pour ne pas dire l'indifférence, du plus grand nombre. Avec eux, je veux inviter tous nos concitoyens à participer à cette mobilisation générale contre l'antisémitisme, contre le racisme, contre la xénophobie et faire en sorte que l'écho de notre indignation ne nous revienne en boomerang dans quelques années, pour nous dire que nous aurions laissé s'effondrer, sans rien faire, notre monde et nos valeurs.

Mario Stasi, Président de la Licra ●

À Lyon, le racisme condamné

Actualités

17 mai 2018

La scène s'est déroulée place des Terreaux, devant l'Hôtel de Ville de Lyon, une nuit de juin 2015. Des étudiants en droit refoulés d'un bar un soir de beuverie s'en prennent violemment et physiquement à trois jeunes étudiants africains. L'un d'entre eux est gravement blessé. Quelques heures après

cette véritable « ratonnade » raciste, l'un des agresseurs se vante sur Facebook d'avoir participé à l'agression « d'une bande de négros ».

Les agresseurs sont tous des sympathisants des mouvements d'extrême-droite. A la barre du

tribunal, leurs dénégations quant à leur adhésion idéologique à ces groupuscules peine à convaincre le tribunal et les parties civiles, dont la LICRA, représentée par Me Olivier Foray, démontrent sans trop de difficultés les éléments qui établissent la dimension idéologique et raciste de cette

agression. Le ministère public, pour sa part, retient l'évidence du caractère raciste des faits et réclame jusqu'à deux ans de prison ferme. Si le tribunal a relaxé l'un des mis en cause en raison des difficultés à établir son rôle exact au moment de l'agression, les deux autres prévenus sont condamnés respectivement à 12 mois de prison

avec sursis et dix huit mois, dont six avec sursis. Le caractère raciste de l'agression a été reconnu et la constitution de partie civile de la LICRA reçue par le tribunal.

Ces faits montrent les conséquences malheureusement logiques de la structuration des mouvements identitaires au sein de la

ville de Lyon qui, notamment dans le Vieux Lyon, ont établi une base de prosélytisme et de militantisme dont il faut bien reconnaître qu'elle n'a pas été suffisamment endiguée depuis de nombreuses années. La LICRA avait consacré un dossier spécial. [Consulter notre dossier](#) ●

Italie, la coalition de la honte

Actualités

17 mai 2018

La « chambre introuvable » issue des élections générales italiennes risque d'adouber un gouvernement inédit en Europe depuis la fin de la seconde guerre mondiale : un gouvernement de coalition qui va de la Ligue du Nord au Mouvement 5 étoiles en passant par Frères d'Italie – et surtout frères du Front National français – la droite berlusconienne de Forza Italia et les centriste de l'UDC. Cette coalition est une innovation politique qui fait courir à l'Europe et aux démocraties européennes un grave danger et démontre la capacité des extrémistes à converger ensemble dans un contrat de gouvernement et à s'adjoindre de nombreux alliés. La nature de chacune de ces formations politiques fait craindre pire sur la politique qui sera menée par cette alliance des extrémistes.

La Ligue : du sécessionnisme régionaliste à la xénophobie

Sur les affiches, la Ligue du Nord est devenue « la Ligue », histoire de gommer l'image du mouvement régionaliste sécessionniste fondé en 1989 et qui incarne,

pour reprendre les mots d'André Taguieff, « un populisme identitaire ethnorégionaliste ». Le leader actuel de la Ligue, arrivé en tête lors des élections de mars 2018, Matteo Salvini a adhéré à la ligue dès 1990. Candidat des « communistes padaniens », il a grandi dans l'ombre de son mentor Umberto Bossi, devenant député européen en 2004 et député national en 2013.

Après les échecs électoraux successifs, Salvini a fait évoluer la ligne politique de la Ligue : d'une ligne régionaliste, portée par un fédéralisme européen autonomiste, il empreinte les sentiers désormais battus de l'euroscepticisme, de la xénophobie et d'un conservatisme réactionnaire assumé. Il est aidé en cela par des nombreux dérapages racistes des membres de son parti. Roberto Calderoli, membre de la Ligue et vice-président du Sénat, avait qualifié Cécile Kyenge, ministre italienne d'origine congolaise du gouvernement Renzi, d'orang-outang. Quelques années auparavant, il avait affirmé lors de la finale France-Italie du mondial de football que l'Italie a « battu une équipe qui, pour obtenir des résultats, a sacrifié son identité en alignant des nègres, des musulmans et des communistes

». Le député européen Mario Borghezio, lui aussi membre de la Ligue s'est illustré en arrosant un terrain qui devait accueillir une mosquée avec de l'urine de porc et en partageant les idées de Breivik, le Norvégien néonazi qui assassina 77 personnes.

En 2009, il se déclare favorable à des wagons séparés pour les Milanais « de souche » dans le métro de la capitale lombarde et en 2016 n'hésite pas à qualifier l'euro de « crime contre l'Humanité ». Dès lors, il assume un programme xénophobe décomplexé, déclarant que « nous assistons à une tentative d'occupation militaire et culturelle par une communauté arrogante. L'accueil et la tolérance sont un suicide. Le pape ne rend pas un bon service en demandant de dialoguer avec l'islam. » Ses candidats aux élections arborent fièrement des T-Shirts anti-roms dont il propose de « raser les camps au bulldozer » et pour lesquels il propose un véritable apartheid. Ces incitations à la haine ne sont pas restées sans effet : lors de la dernière campagne électorale, un ancien candidat de la Ligue aux municipales, Luca Traini, tatoué de symboles néo-nazis et lecteur assidu de Mein Kampf, a fait feu sur six migrants dans la

petite ville de Macerata, dans les Marches.

Le Mouvement 5 étoiles : l'extrémisme anti-système et antisémite

Le Mouvement 5 étoiles est né en 2009 d'une prétendue « démarche citoyenne » lancée par Beppe Grillo, ancien « humoriste » et Gianroberto Casaleggio. Le mouvement fait une entrée fracassante dans la vie politique italienne en 2013 en obtenant entre 23,8 % et 25,6 % aux deux chambres du Parlement italien et 31 sièges au Parlement européen lors des régionales de 2014. En juin 2016, le Mouvement 5 étoiles remporte – avec le soutien des néo-fascismes de Fratelli d'Italia-Rome avec Virginia Raggi et Turin avec Chiara Appendino. Derrière l'apparence du renouvellement, du rajeunissement et de la féminisation, le Mouvement 5 étoiles peine à masquer les sources de son inspiration idéologique. Car le Mouvement Cinq Etoiles ne fait pas dans la finesse. Beppe Grillo, surnommé « le Dieudonné Italien », ne cache pas sa proximité avec Maurizio Blondel, catholique traditionnaliste qui anime la sphère complotiste italienne. Et quand on parle de théories du complot, l'antisémitisme n'est jamais très loin. Dans ce domaine, Beppe

Grillo multiplie les dérapages. En avril 2014, sa parodie de Si c'est un homme de Primo Lévi, accompagnée d'un photomontage « P2 macht Frei » en référence à la loge éponyme, avait suscité l'émoi et l'indignation au sein de la communauté juive et d'une partie de la classe politique italienne. Sous couvert d'antisionisme, il est grand admirateur de la République islamique d'Iran et considère que « Hitler était certainement un fou malade mais son idée d'éliminer les Juifs était d'éliminer la dictature financière ».

Raciste à souhait, il a surfé sur la crise des réfugiés, la peur de l'étranger à laquelle il associe volontiers le retour des épidémies comme la tuberculose. Mais Beppe Grillo n'est pas un cas isolé dans son parti. Au Parlement européen, le M5S a noué une alliance qu'il veut « technique » avec l'Ukip de Nigel Farage, le parti britannique à l'origine de la campagne pour le Brexit. Lors de la campagne de 2018, Matteo Renzi a mis en cause le Mouvement Cinq étoiles et notamment Davide Casaleggio, d'avoir orchestré une campagne de « fake news » soutenue par la Russie. Le nouveau leader du Mouvement 5 étoiles Luigi Di Maio, fils d'un ancien responsable Mouvement social italien néofasciste, a été choisi pour adoucir l'image du parti et dédramatiser le discours de sa formation.

Après l'Autriche, qui a vu l'avènement d'une coalition ouverte à l'extrême-droite, la Hongrie, aux mains de Viktor Orban, la dérive extrémiste de la Pologne, le renouveau des mouvements d'extrême-droite en Allemagne, l'Italie s'apprête elle-aussi à se doter d'un gouvernement issu de formations politiques marquées par le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Mais pour la première fois, c'est une coalition hétéroclite où cohabiteront les populismes de tous bords, d'extrême-droite, de droite et d'extrême-gauche, qui prendra la tête de l'Italie. Cette convergence doit inquiéter, y compris en France. Lors de l'élection de Virginia Raggi à la mairie de Rome, les applaudissements étaient venus de Bruno Gollnisch et Florian Philippot, ce dernier saluant « la victoire de l'euroscépticisme et du vote antisystème ». Mais aussi de Yann Mongaburu, élu « Europe Ecologie Les Verts » de Grenoble et vice-président de la métropole des Alpes en charge des déplacements, très heureux de saluer la victoire « d'une femme maire, à vélo », symbole pour lui d'une « Europe renaissante ». Décidément, les extrêmes opposés en politique sont parfois plus proches entre eux qu'ils ne sont proches du centre.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

Que faire face aux « Fake News » ? La LICRA auditionnée à l'Assemblée Nationale

Actualités

24 mai 2018

Le député Richard Ferrand, président du groupe LREM à l'Assemblée Nationale, a déposé sur le Bureau du Parlement une proposition de loi contre les « fake news ». Auditionnée à l'Assemblée Nationale à la demande de plusieurs parlementaires, Ilana Soskin, présidente de la commission « Licranet » revient sur les enjeux de ce texte et propose des pistes pour l'améliorer et le rendre plus efficace, notamment en reprenant les mesures présentées par la LICRA, l'UEJF, SOS Racisme, J'accuse ! et le MRAP ces dernières semaines en matière de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Licra : Une question simple mais complexe : qu'est-ce qu'une « fake news » ?

Ilana Soskin : « C'est précisément toute la difficulté à laquelle devra faire face la Proposition de Loi et aussi celle qui, parmi les juristes, entraîne la plus grosse levée de boucliers. Ce d'autant que la Proposition de Loi parle tantôt de « fausses nouvelles », tantôt de « fausses informations », la première notion impliquant l'idée d'une divulgation, c'est à dire d'une information révélée pour la première fois alors que selon la seconde, il pourrait s'agir de reprises d'informations déjà divulguées. Il faut savoir que le code électoral contient déjà une disposition punissant ceux qui « à l'aide de fausses nouvelles, bruits calomnieux ou autres manœuvres frauduleuses, auront surpris ou

détourné des suffrages, déterminé un ou plusieurs électeurs à s'abstenir de voter ». La Loi de 1881 fait également référence à cette notion à l'article 27 qui punit la publication « de nouvelles fausses » qui, faite de mauvaise foi, aurait troublé la paix publique. Ce texte, totalement en raison de la difficulté à définir ce qu'est une fausse nouvelle, n'a reçu quasi aucune application. Et c'est aussi le risque que comporte l'adoption d'un texte réprimant des fausses informations, qui contraindrait à demander à des juges, et aussi à des GAFA, de présupposer de ce qui sera vrai ou non. »

Licra : Ce texte concerne la lutte contre la prolifération contre les « fake news » constatées à l'occasion d'une campagne électorale et qui pourraient altérer la sincérité du scrutin, comme ce fut sans doute le cas lors de la dernière élection présidentielle américaine. Ne pensez-vous pas que le champ d'application de la proposition de loi est trop limitatif et devrait traiter cette question en dehors des temps électoraux ?

« C'est un état de fait, les dernières élections ont été perturbées par la diffusion massive de fausses informations de nature à influencer sur le vote des électeurs. Mais nous constatons que de plus en plus, sans pour autant être diffamatoires ou injurieuses, des fausses rumeurs, touchent des particuliers, des institutions ou des associations. Je prends un

exemple. J'ai récemment défendue un homme dont des complotistes disaient de lui, pour le décrédibiliser, qu'il était franco-américain, ce qui était notamment faux puisqu'il était français. Le but de cette manœuvre était de faire croire à une allégeance auprès des Etats-Unis. Rien d'attaquable sur le terrain de l'injure ou la diffamation. Et pourtant, un préjudice évident pour cette personne. La condamnation des fausses informations pourrait permettre d'y remédier. »

Licra : En quoi les propositions rendues publiques par la LICRA en matière de lutte contre la haine en ligne peuvent-elles répondre aussi aux enjeux de la lutte contre les fake news ?

Ilana Soskin : « Plusieurs dispositions de la Proposition de Loi s'inspirent de textes déjà existants en matière de lutte contre les propos haineux racistes, antisémites ou homophobes.

Le texte propose que soit mis en place un dispositif de signalement de « fausses informations » sur les plateformes, ce qui est déjà prévu par la Loi pour la confiance dans l'économie numérique en matière raciale. Les associations, et la LICRA particulièrement, tachent à faire respecter cette obligation auprès des hébergeurs et surtout, mesurent régulièrement, grâce à des testings, leur efficacité. L'audition de la LICRA par l'assemblée nationale a été l'occasion de faire part de notre expérience unique en matière de

signalement de contenus haineux.

Par ailleurs, la Proposition de loi préconise que les hébergeurs rendent public « les moyens qu'ils consacrent à la lutte contre la diffusion de fausses informations », texte, calqué sur celui existant en matière de lutte contre les propos racistes et homophobes. Or, les associations antiracistes ont précisément tenté l'année dernière, notamment lors du référé qui a été initié contre Youtube, Facebook et Twitter de connaître les moyens précis qui étaient mis en œuvre à la lutte contre les propos racistes, antisémites et homophobes. Cela n'a pas été chose simple et c'est la raison pour laquelle les associations ont suggéré dans le cadre de leurs propositions antiracistes (A lire en intégralité ici) de contraindre les hébergeurs à produire de façon annuelle un rapport complet faisant état des mesures entreprises pour lutter contre les discours de haine et détaillant les moyens matériels et humains affectés, notamment l'emplacement et les effectifs des plateformes de signalement et de créer une autorité administrative en charge d'évaluer les modalités de signalement et de modération qui pourraient faire l'objet de recommandations ou de sanctions administratives (voir proposition 7 ci-dessous).

Enfin et surtout, lors de son audition, la LICRA a souhaité attirer l'attention des députés sur le nouveau référé que le texte prévoit

de mettre en place et au terme duquel un juge devrait se prononcer dans un délai de 48 heures. Ce texte nous paraît vain à l'égard des hébergeurs étrangers tant que ces deniers ne seront pas contraints de désigner une personne responsable juridiquement en France. C'est pourquoi les associations antiracistes ont proposé que les hébergeurs non-établis sur le territoire français et offrant un service de communication en ligne accessible sur le territoire français soient tenus de désigner un représentant local, personne physique, résidant sur le territoire français) à qui tout acte extra judiciaire, assignation, réquisition, notification ou demande pourra être adressé (voir proposition 1 ci-dessous). C'est pour ainsi dire le principal. Sans cela, nous ne ferons pas avancer la lutte contre les contenus haineux. »

Rappel : nos propositions contre la haine en ligne

La LICRA, SOS Racisme, l'UEJF, J'accuse et du MRAP proposent que 7 mesures concrètes et facilement mises en œuvre soient adoptées afin de lutter contre l'impunité des propos haineux sur internet avec le concours actif des hébergeurs.

1. Imposer aux hébergeurs non-établis sur le territoire français de désigner un représentant local

assumant leurs responsabilités en matière d'antisémitisme, de racisme, de négationnisme ou de discriminations ;

2. Étendre le dispositif de signalement prévu par la LCEN à tous les contenus à caractère antisémite, raciste, négationniste ou discriminatoire ainsi qu'aux moteurs de recherche ;
3. Assouplir le dispositif de signalement ;
4. Améliorer l'identification des auteurs ;
5. Renforcer le dispositif répressif existant ;
6. Étendre les possibilités d'intervention du juge pour ordonner la fermeture de comptes ou de profils véhiculant des discours de haine à caractère antisémite, raciste, négationniste ou discriminatoire ;
7. Étendre l'obligation de transparence des hébergeurs quant aux moyens mis en œuvre.

Ce document juridique, rédigé par les avocats des associations, a été remis à Edouard Philippe (Premier ministre), Nicole Belloubet (Ministre de la Justice), Françoise Nyssen (Ministre de la Culture) et Mounir Mahjoubi (secrétaire d'Etat au numérique), par les cinq associations signataires. [Télécharger nos propositions](#) •

Le football déshonoré par le racisme

Actualités

24 mai 2018

« Français de merde », « ramasseurs de coton », « négros », « sale arabe » : c'est par ces injures racistes que

certaines supporters de l'AC Ajaccio ont accueilli les joueurs du Havre Athletic Club alors que le bus des

joueurs normands est resté bloqué plus d'une heure aux abords du Stade François-Coty, pris d'assaut

par des supporters corses en furie.

Alors que le match a dû être reporté en raison de ses incidents, la seconde tentative a été sans doute encore pire. Le 21 mai, dans les tribunes du stade du club corse, le président du club du Havre est pris à partie et agressé, les insultes racistes et les menaces fusent tandis que Agnès Firmin Le Bodo, députée du Havre et les journalistes de France 3 Normandie sont contraints de se réfugier dans les vestiaires pour des raisons de sécurité. La députée précise également avoir entendu des supporters ajacciens proférer des insultes racistes à l'encontre des joueurs havrais, dont le gardien Yohann Thuram.

Le procureur de la République d'Ajaccio a ouvert cette semaine trois enquêtes, notamment pour injures à caractère raciste et violences en réunion, après les incidents autour du match Ajaccio-Le Havre qui s'est finalement disputé dimanche.

La première enquête est ouverte pour « dégradation par un moyen dangereux en réunion », et « jet de projectiles ». L'ampleur des dommages causés au bus « reste à déterminer », a précisé le magistrat. Les enquêteurs devraient notamment pouvoir s'appuyer sur des images amateurs des faits, captées au téléphone portable.

La deuxième enquête porte sur le coup dans le dos qu'a reçu le président du club normand Vincent Volpe et est ouverte pour « violences en réunion » avec une interruption totale de travail « n'excédant pas 8 jours ». Une troisième enquête porte sur le jet d'un fumigène pendant le match.

La LICRA condamne avec la dernière énergie le dévoiement raciste des matchs de football et sera aux côtés des victimes havraises dès lors que les circonstances auront été établies et les auteurs de haine corses identifiés. Le président du club corse, Léon Luciani a préféré déposer plainte avec constitution

de partie civile à l'encontre de Vincent Volpe, président du Havre AC pour dénonciation calomnieuse et son vice-président Alain Orsoni a dénoncé un « lynchage médiatique » qui « confine à « l'ostracisme ». Mais aucune intention de porter en justice les faits racistes commis à proximité du stade.

Le même week-end, à l'issue d'un match de football qui opposait deux clubs amateurs en Moselle, les arbitres ont retrouvé une tête de porc emballée dans un sac dans leur vestiaire. L'un des arbitres, un jeune homme de 22 ans d'origine marocaine, a dénoncé un « acte raciste » et va porter plainte mercredi avec le soutien du district.

Le racisme gangrène toujours une partie du football français, amateur ou professionnel et les images du mondial en Russie, dont les supporters sont connus pour leur xénophobie et leur haine à l'égard de tout ce qui n'est pas blanc ne risquent pas d'offrir un horizon apaisé dans ce domaine. ●

Réfugiés : « À la fraternité, rien ne peut suppléer »

Actualités

31 mai 2018

Le Sénat sera amené dans les jours qui viennent à examiner le projet de loi « Asile et Immigration », adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale. Ce texte suscite de nombreux débats dans le pays et parmi le monde associatif. Réunie en assemblée générale le 26 mai, la LICRA a adopté à l'unanimité la motion défendue par Alain Blum au nom de notre section d'Auvergne-Rhône-Alpes. Cette motion est destinée à éveiller la vigilance des parlementaires sur un texte

qui touche au plus profond de nous-mêmes et à proposer des amendements qui sont tous animés du désir d'être utiles au bien public et de la volonté d'être fidèles à nos idéaux de fraternité. Vous trouverez ci-dessous le texte de cette motion et les propositions qu'elle soutient.

Mario Stasi, président de la LICRA

Motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée générale de la LICRA le 26 mai 2018

La tradition française de l'asile et de l'accueil n'est plus à écrire. Elle est ancrée dans notre histoire, dans notre identité même depuis le Moyen-Age où déjà les lois affirmaient que « le sol de France affranchit celui qui le touche ». La Révolution a établi dans notre droit le principe selon lequel la France « donne asile aux étrangers bannis de leur patrie pour la cause de la liberté » et qui a été érigé en principe constitutionnel dans le préambule de la Constitution de 1946.

Au cours du XXème siècle, la France a accueilli les arméniens fuyant le génocide, les juifs d'Europe centrale victimes des pogroms et de la montée du nazisme, les italiens chassés par le fascisme, les espagnols persécutés par le franquisme, les portugais opprimés par Salazar, les Chiliens échappant au régime de Pinochet, les Boat People poussés à l'exode par la dictature communiste, les Afghans envahis par les soviétiques et asservis par les Talibans.

Aujourd'hui, des réfugiés venus de Syrie, d'Irak, de Libye, d'Erythrée, de Somalie, du Soudan veulent échapper au chaos. Le débat sur l'opportunité, ou non, de leur tendre la main est indigne de notre Histoire et des valeurs universelles proclamées par la République.

Depuis de nombreuses années, par étapes successives, notre tradition d'accueil est sans cesse remise en cause sous l'effet des discours populistes.

Les représentants du peuple sont de plus en plus nombreux à avoir abandonné cette question au prétexte de son impopularité et de la progression des extrémismes politiques. De plus en plus, l'étranger est devenu cet autre à qui on refuse de tendre la main et à qui on dénie les droits les plus fondamentaux. Pire encore, notre pays a été amené à expulser des réfugiés du Darfour vers le régime qui leur promettait une mort certaine et dont le dictateur est poursuivi par la justice internationale pour crime

contre l'Humanité.

La LICRA souhaite alerter l'opinion sur le risque qu'il y aurait à mettre en place en France des mesures d'exception à l'égard des étrangers qui demandent l'asile. Les étrangers, d'où qu'ils viennent, doivent pouvoir jouir des droits dévolus par notre Constitution, la Convention européenne de sauvegarde des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales, la Déclaration universelle des Droits de l'Homme, et singulièrement de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés

Dans le cadre de l'examen de la loi « Asile et immigration », la LICRA demande aux parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat de veiller au strict respect de nos principes et de garder toujours à l'esprit les valeurs de l'universalisme. Durcir les conditions d'accès au droit d'asile, par une accumulation de chaussetrapes, un écheveau normatif et la mise en place de régulations excessives, notamment en matière d'hébergement, n'est pas conforme à l'identité de la France et à l'histoire de notre pays. Accueillir les réfugiés n'est ni un fardeau, ni une invasion. C'est une obligation juridique et un devoir moral. L'exercice des droits fondamentaux ne saurait être conditionné par des considérations malthusiennes contraires à une tradition séculaire qui a forgé ce que nous sommes aujourd'hui et ce que nous devons continuer à être : une terre d'accueil, de mixité, de brassage et de diversité.

La CNCDH, le Défenseur des Droits, le Conseil d'État ont fait savoir, à la suite des grandes associations nationales oeuvrant tous les jours depuis des années pour l'accueil des réfugiés et la défense du droit d'asile, telles que France Terre d'Asile, Forum Réfugiés, le Secours Catholique, l'Entraide Protestante, la Cimade, leurs désaccords profonds avec ce texte.

Aujourd'hui, la LICRA se voit obligée de rappeler à son tour que les demandeurs d'asile sont des sujets de droit et de demander instamment aux députés et sénateurs, de soutenir les amendements qui permettraient au projet de loi d'être conforme aux grands textes des droits de l'homme et en particulier ceux permettant :

- de maintenir à un mois le délai de recours devant la CNDA en cas de rejet de la demande d'asile par l'OFPRA
- de refuser l'usage des systèmes de video-conférence dans le cadre des instructions menées par l'OFPRA ou des appels devant la Cour Nationale du Droit d'Asile : les demandeurs d'asile, souvent non francophones, doivent pouvoir exposer dans le cadre d'un entretien direct et respectueux leur vécu et notamment les sévices qu'ils auraient eu à subir.
- de restreindre les mesures d'internement administratif en centre de rétention aux 45 jours actuels. ●

Le racisme n'est pas une opinion !

Actualités

31 mai 2018

Les militants de la LICRA ont adopté à l'unanimité la motion demandant au gouvernement de sortir de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse les délits à caractère raciste et antisémite. Présentée au nom du bureau exécutif par Alain Jakubowicz, président d'honneur de la LICRA, elle sera transmise et discutée très prochainement au sein de l'intergroupe parlementaire Jean Pierre-Bloch composé des 120 députés signataires de la Charte antiraciste de la LICRA.

Texte de la motion : « Sortir les délits racistes et antisémites de la loi de 1881 »

« Depuis sa fondation, la LICRA a milité pour l'édification, dans notre droit, d'un arsenal antiraciste permettant de faire juger « Au nom du peuple Français » les racistes et les antisémites pour ce qu'ils sont : des fauteurs de haine, des délinquants et parfois même des criminels.

En 1939, le décret-loi Marchandeu, qui pourrait tout aussi bien s'appeler décret-loi « Lecache », a ouvert la voie à la pénalisation du racisme et de l'antisémitisme.

En 1972, la loi Pléven a poursuivi ce travail sous l'impulsion de Gaston Monnerville en renforçant notamment les moyens d'action des associations antiracistes.

En 1990, la loi Gayssot introduisait dans notre droit la lutte contre le négationnisme de la Shoah avant

d'être complétée en 2017 par la loi Egalité et citoyenneté.

En 2004, les lois Perben ont fait gagné du temps à la cause antiraciste en allongeant les délais de prescription de ces délits. Toutes ces lois ont emprunté le même véhicule : celui de la loi de 1881 sur la presse.

Cette loi, qui fut l'un des piliers sur lequel fut érigée la IIIème République, était une loi de liberté de la presse, à l'instar de son article 1 disposant que « la librairie et l'imprimerie sont libres », mettant fin à la censure et au régime d'autorisation préalable qui avait muselé durant des siècles le débat politique. Cette loi est à l'origine une loi de protection des journalistes et de garantie de la liberté d'expression.

Aujourd'hui, force est de constater que ce véhicule est inadapté à nos combats et aux nouveaux moyens de communication qui ont largement évolué depuis 1881.

Ceux qui sont poursuivis pour des délits à caractère raciste ou antisémite, notamment devant la 17ème chambre correctionnelle du TGI de Paris, utilisent le tribunal comme une tribune politique dont l'écho sur les réseaux sociaux est prosélyte.

L'avènement d'une économie numérique a rendu caduques les effets de notre justice sur la prolifération de la haine raciale. Il n'est pas acceptable de voir les

pires extrémistes se prévaloir des protections procédurales instituées pour protéger la liberté d'expression. Le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des opinions mais des délits et persister à les juger avec les précautions dévolues aux journalistes constitue une impasse et un détournement du but initialement poursuivi.

Surtout, la décision du Conseil constitutionnel en date de septembre 2017 et censurant la mise en place de règles d'éligibilité pour les personnes condamnées pour des délits à caractère racistes ou antisémites, a créé une fragilité car elle invoque « la protection de la liberté d'expression » à l'appui de ses motivations. C'est un recul inédit qui risque, à terme, de fragiliser l'application des dispositions actuelles de la loi de 1881.

C'est la raison pour laquelle la LICRA demande au gouvernement et à la représentation nationale de s'engager sur la voie d'une sortie des délits à caractère racistes et antisémites de la loi de 1881 pour les intégrer dans le régime général du code pénal.

Les obstacles sont nombreux mais ils ne sont pas insurmontables : l'intégration récente du délit d'apologie du terrorisme dans le code pénal a permis de faire retrouver à l'application de la loi une rapidité et une efficacité qu'elle avait perdue depuis longtemps dans ce domaine. » ●

La justice enquête sur un crime raciste

Actualités

7 juin 2018

Dimanche 20 mai à Ychoux dans les Landes, un jeune père de famille d'origine marocaine a été criblé de balles par son voisin, la scène se déroulant sous les yeux de la femme et des enfants de la victime. Il est décédé le 5 juin. Les causes du décès restent à déterminer mais elles pourraient faire suite à la tentative d'assassinat.

Ce drame est l'aboutissement tragique de plusieurs années de querelles entre les deux parties

sur fond de racisme. Arrêté par les gendarmes, l'auteur présumé des faits avait été mis en examen ces derniers jours pour « tentative d'assassinat aggravée par une motivation à caractère raciste ». La mort de la victime pourrait conduire la justice à requalifier les faits une fois les causes du décès précisément déterminées.

La LICRA condamne cet acte odieux qui illustre où peut conduire la mécanique de violence et du

rejet de l'autre. Nous serons aux côtés de la famille de la victime et nous allons prendre contact avec elle afin de nous constituer partie civile. Partout, la parole raciste se libère et retire aux auteurs de haine toute forme d'inhibition. Toute la lumière doit être faite sur ce crime et établir les circonstances, toutes les circonstances en matière de racisme, afin que la justice sanctionne avec la dernière énergie cet acte odieux. ●

Créteil, un crime antisémite

Actualités

28 juin 2018

Fin 2014, un couple résidant dans le quartier de la pointe du Lac à Créteil était victime d'une séquestration violente avec ligotage. A cette occasion, les cinq agresseurs, à la recherche d'argent et de bijoux, violent la jeune femme et ont proféré à leur rencontre des insultes à caractère antisémite et leur expliquant « vous êtes juifs, vous avez de l'argent ». Quelques jours plus tôt, un septuagénaire, également juif, avait subi une agression aux mêmes relents. Interpellés dans les jours qui ont suivi, les auteurs présumés des faits ont été mis en examen pour viol en réunion, vol avec arme, séquestration et extorsion suivie de violences « en raison de l'appartenance à une religion ».

Ils ont écopé jusqu'à 16 ans de prison et la circonstance aggravante d'antisémitisme a été retenue. Dorothee Bisaccia Bernstein, avocate de la LICRA constituée partie civile, revient sur les enjeux de ce procès.

La qualification des faits et notamment la circonstance aggravante d'antisémitisme a été difficile à obtenir. Pourquoi un tel parcours du combattant ?

Il a eu dans de dossier une très grande difficulté pour les victimes et les parties civiles à faire entendre à la justice la circonstance aggravante d'antisémitisme. En décembre 2016, le magistrat instructeur, sans prévenir les

victimes et les parties civiles, a requalifié les chefs de mise en examen, retirant les circonstances aggravantes liées à l'antisémitisme. Il aura fallu la mobilisation de toutes les parties civiles et du Parquet pour que la qualification d'antisémitisme revienne dans le dossier. Ne pas reconnaître le caractère antisémite de ce crime aurait été incompréhensible : les agresseurs qui ont braqué un couple à domicile et violé la jeune fille en 2014 les avaient ciblés à cause de leur religion. Il y a en France une très grande difficulté, y compris au sein de la justice, à mettre des mots sur les réalités. Certains magistrats ont le sentiment que ces sujets sont subsidiaires et qu'au fond, ce n'est pas leur sujet.

Il subsiste dans l'opinion cette idée que les délits et crimes à caractère racistes sont des délits et des crimes de seconde catégorie et que leur reconnaissance est presque un cadeau que l'on fait aux victimes. C'est ce contre quoi nous nous battons et qui justifie aussi la constitution de partie civile de la LICRA.

Lors du premier jour d'audience, quels sentiments ont provoqué chez vous les réponses des accusés sur la question de la motivation antisémites de leurs actes ?

A mes yeux, il n'existe aucun doute sur les motivations antisémites des accusés. Leur univers baigne dans l'antisémitisme. Ils le reconnaissent mais sans l'assumer jusqu'au bout. L'un des accusés a indiqué durant son interrogatoire de personnalité que sa détention se passait très mal parce que la directrice du bâtiment était « d'origine juive » et qu'elle lui en voulait donc nécessairement quand elle lisait les motifs de sa détention. Je me suis donc

permise de lui demander à quoi il reconnaissait une personne juive, il a indiqué que c'était « au regard », qu'ils savaient les reconnaître maintenant. Quand je l'interroge sur le fait qu'un juif serait forcément à charge contre lui, en violation de ses obligations professionnelles, il me répond que « bien sûr qu'elle l'est. Obligé » Je lui demande si une juge d'instruction « juive » comme il dit, aurait nécessairement instruit à charge, il me répond « oui bien sûr obligé » Je lui demande donc s'il n'y aurait pas un complot de juifs contre lui, il me dit « évidemment c'est sûr!! » Il a tenu à préciser que si ça n'avait pas été des juifs jamais l'affaire n'aurait été aussi médiatique et que c'est parce que les victimes sont juives qu'il est aux assises aujourd'hui. En dépit de ces déclarations effarantes, cet accusé conteste et a contesté toute la journée, comme les autres, et avec véhémence être antisémite.

Est-ce que des éléments de l'enquête permettent d'étayer le fait que la religion des victimes a

été déterminante dans le choix des agresseurs ?

Les enquêteurs ont l'expérience de ce type de dossier, l'un d'entre-eux ayant enquêté sur l'affaire Sarah Halimi. Leur analyse ne laisse place à aucun doute sur les motivations antisémites des accusés. Leurs recoupements ont permis d'établir que la référence à la communauté juive a été évoquée à plusieurs reprises lors de l'agression. Les victimes ont pu entendre que « les juifs avaient de l'argent », de l'argent « caché ». Les agresseurs savaient très bien que beaucoup de juifs résidaient dans ce quartier de la ville de Créteil. Il a été établi que des repérages avaient été faits par les intéressés sur la base des critères vestimentaires des personnes ciblées. Assurément, les accusés ont eu du mal à nier l'évidence et à faire accroire l'idée qu'il s'agirait d'une agression simple qui aurait mal tourné. Leur défense n'a pas trompé les jurés qui ont reconnu le caractère évidemment antisémite de ce viol et de cette agression. •

L'Appel de la Fraternité

Actualités

5 juillet 2018

L'Appel de la Fraternité

Le 30 juin 2018, la LICRA, représentée par son Président Mario Stasi, a participé au lancement de l'Appel de la Fraternité initié par le Grand Orient de France et son Grand Maître Philippe Foussier. Parmi les premiers signataires de cet appel Caroline Fourest, Tania de Montaigne (journaliste et essayiste), Mathilda May, Georges-Marc Benamou, Emmanuel Pierrat, Emilie Frèche,

Alexandre Urwicz (Association des Familles Homoparentales), Nicolas Noguier (Le Refuge), Pierre Juston (juriste, université de Toulouse), Hocine Drouiche (imam de Nîmes), Marika Bret (Charlie Hebdo), Cindy Léoni (CESE), Laurent Kupferman (essayiste), Sihem Habchi (ancienne présidente de Ni Putes ni Soumises).

Vous aussi, vous pouvez nous rejoindre et signer cet appel en cliquant ici

Le texte de l'appel

« La dérive est déjà ancienne. Depuis des années, de glissements en glissements, l'idéologie différentialiste, de droite comme de gauche, se fait entendre. Elle a les honneurs des médias, et des tribunes. Elle est même en passe de devenir, devant trop de passivité, l'idéologie dominante.

Le racisme avance, l'antisémitisme ressurgit, l'homophobie s'installe, l'indifférence aux plus faibles s'étend ; depuis trop longtemps,

nous avons laissé se répandre sans réagir le poison du repli. Depuis trop longtemps, les entrepreneurs identitaires attisent ces haines qui enferment l'individu dans le ressentiment et atomisent nos sociétés. L'ignorance est leur carburant, notre passivité leur opportunité.

Assez ! L'heure de la contre-attaque a sonné. La fraternité est en danger. Sauvons la fraternité !

Négligée, oubliée, piétinée, cette valeur indépassable est pourtant le pilier de notre triptyque républicain. Sans fraternité, il n'est point de liberté pleine et entière, ni d'égalité réelle. La fraternité a fait l'Histoire de notre République. Elle demeure notre horizon commun. Elle est surtout notre oxygène quotidien. Parce qu'une multitude de menaces nous en privent, notre société étouffe.

Comment évoquer cet idéal rassembleur lorsque la montée du nationalisme et des communautarismes, fondés sur des appartenances ethniques ou religieuses, font exploser notre pacte républicain ? « L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie, la fraternité n'en a pas ! », osait Lamartine.

Face à tous ces pyromanes et autres apprentis sorciers obsédés par les racines, la race, la religion, l'orientation sexuelle, il nous faut donc réaffirmer une conception de l'humanité qui transcende les héritages biologiques, sociaux, culturels et religieux.

Nous devons restaurer l'universalisme républicain qui seul libère l'individu et bâtit le collectif. Nous devons revivifier ce beau concept de famille humaine traduit juridiquement dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme dont nous célébrons cette année le 70ème anniversaire.

Oui, ce qui nous rassemble est plus fort que ce qui nous distingue.

La fraternité n'est pas que l'indispensable solidarité avec les plus fragiles, elle est la condition d'un cadre commun qui permet l'émancipation de tous. Face aux assignations identitaires, affirmons cet idéal qui garantit l'égalité des droits. C'est la fraternité qui nous rassemble et qui sera, demain, le ciment de la construction d'une société pacifiée, plus juste et plus solidaire.

La fraternité est en danger. Sauvons la fraternité ! Il y a urgence ! »

L'intervention de Mario Stasi, président de la LICRA

Mario Stasi est intervenu particulièrement sur la question des réfugiés en rappelant à la fois les principes qui devraient guider l'action publique et les actions qui doivent être engagées sur cette question :

« On entend partout, dans les médias, sur les estrades, au parlement, sur les perrons des ministères qui nous devons faire face à une crise des réfugiés. On nous serine cette ritournelle pernicieuse selon laquelle les réfugiés seraient un problème pour la France et pour l'Europe. Nous nous trompons lourdement sur le diagnostic.

S'il existe une crise, c'est celle de la fraternité, c'est celle de la France et de l'Europe. Oui, la fraternité, ce vent qui porte la solidarité des peuples, est en crise. S'il existe un problème, c'est celui de nous voir incapables d'être à la hauteur de notre histoire, des valeurs dont nous nous gargarisons. S'il existe un drame, ce n'est pas celui de nations riches qui seraient submergées par les migrants mais bien celui

de populations accablées par le dénuement mises sur la route de l'exil et déracinées.

(...) Sommes-nous si inconscients de notre Histoire que nous restons inertes devant la mécanique de haine qui de nouveau secoue l'Europe, en Hongrie, en Allemagne et en Italie, où le gouvernement actuel, reposant sur une alliance entre une carpe d'extrême-droite et un lapin d'extrême-gauche, en moins de trois semaines, a exclu les francs-maçons du gouvernement, s'en est pris aux droits des homosexuels, a proposé de fichier les Roms et a vu le nom d'un fasciste raciste et antisémite attribué à une rue de Rome ?

Toutes ces questions en appellent une plus profonde : quelle France et quelle Europe voulons-nous ? Dans quelle pays, dans quelle Europe voulons-nous vivre ? Nous ne pouvons pas nous résoudre à cette fatalité selon laquelle tout ce qui a été construit avant nous serait brutalement anéanti à la faveur d'une « étrange défaite » concédée sans coup férir au rejet de l'autre et de la xénophobie.

(...) Il nous faut mener ici et maintenant la bataille de l'accueil des réfugiés et porter partout où nous le pouvons des propositions pour construire une véritable politique de l'accueil et de l'intégration dans notre pays. Si nous avons le devoir d'accueillir les réfugiés, nous avons le devoir de le faire pleinement. Rien ne serait pire que de reproduire les erreurs du passé.

La première mesure à prendre pour ne pas les abandonner au bord de la route passe par l'apprentissage du français. Au delà de l'apprentissage de la langue, la question cruciale est aussi celle de l'emploi et donc de la formation professionnelle. Enfin, la mesure la plus importante pour faciliter l'intégration des réfugiés est sans doute leur dispersion sur

l'ensemble du territoire national, y compris dans les zones rurales et péri-urbaines comme l'a fait l'Allemagne depuis 2016. C'est à la LICRA une constante sur ces questions depuis plus de 80 ans. En 1933, Bernard Lecache, notre président fondateur, avait très bien identifié les risques politiques

liées à l'afflux, au même endroit, de populations étrangères et écrivait au président de la SDN que « cet afflux considérable de réfugiés provoque dans ces pays un danger de xénophobie qu'il importe d'écartier et nous estimons qu'il est du devoir de la SDN d'assurer une équitable répartition de ces «

fugitifs », entre tous les pays qui en sont membres, de manière à ce que la présence de ces réfugiés ne puisse donner sujet à aucun mécontentement ». C'est dans la mixité des populations que l'intégration des réfugiés trouvera une solution concrète et efficace. ●

Imam de Toulouse : la LICRA partie civile

Actualités

5 juillet 2018

Depuis le 29 juin 2018, une enquête préliminaire est ouverte contre Mohamed Tataï, imam de Toulouse à la suite des propos sur les Juifs qu'il aurait tenus lors d'un prêche à la Grande Mosquée situé dans le quartier d'Empalot de Toulouse et diffusés depuis janvier sur sa chaîne Youtube.

D'après le site Memri – un observatoire des médias du Moyen-Orient – le prêche, prononcé en arabe comme toujours par cet imam, évoquerait notamment :

« les juifs qui se cacheront derrière les pierres et les arbres, et les pierres et les arbres diront : Ô musulman, ô serviteur d'Allah, il y a un juif qui se cache derrière moi, viens le tuer ».

Le procureur de Toulouse a annoncé

avoir confié une enquête au service régional de police judiciaire pour des « faits susceptibles de constituer une incitation à la haine ». Le SRPJ sera « chargé de vérifier le contenu, les modalités de cette diffusion et de faire traduire ces propos par un traducteur assermenté.

La LICRA a décidé de se constituer partie civile et la commission juridique est saisie de ce dossier. L'UEJF avait également annoncé s'engager dans la bataille judiciaire dès la publication de l'article de MEMRI.

Comme l'a révélé Marianne, l'imam de Toulouse avait déjà prêché le 10 avril 2015 en citant Youssef Al-Qaradawi, le penseur des Frères musulmans, violemment homophobe, « qu'il n'y a pas de dialogue entre nous et les Juifs,

hormis par le sabre et le fusil », et préconise en outre de battre les femmes qui montreraient « des signes de fierté ou d'insubordination ».

Dans le contexte particulier de la ville de Toulouse, qui a subi les crimes de Mohamed Merah, la lutte contre l'islam radical, dont chacun sait qu'il charrie avec lui un antisémitisme intégral, la LICRA attend de la justice une réaction sans faille et que de tels propos, à les supposer établis et confirmés par la justice, ne demeurent pas sans une réponse ferme et du gouvernement qu'il prenne les mesures qui s'imposent à chaque fois qu'un lieu de culte pourrait servir à propager et à libérer des discours de haine. ●

Génocide des Tutsis : Barahira et Ngenzi condamnés à perpétuité « au nom du peuple français »

Justice

10 juillet 2018

La Cour d'Assises d'Appel de Paris a condamné à la réclusion criminelle à perpétuité Tito Barahira et Octavien Ngenzi pour « crime contre l'Humanité » et « génocide » en raison de leur participation à génocide rwandais en 1994. Arrêtés sur le sol français, ils ont été jugés par la France au titre de la compétence universelle exercée par la France en matière de crimes contre l'humanité et de génocides. La LICRA, représentée par Me Sabrina Goldman et Me Rachel Lindon, est partie civile dans cette affaire. Retour sur une affaire emblématique des mécanismes qui conduisent à la destruction de l'autre parce qu'il est autre.

Les faits

Dans la matinée du 13 avril 1994, les miliciens Hutus Interahamwe se regroupent aux abords de la place du marché et du stade de la ville de Kabarondo pour se préparer à commettre leur forfait. Foulards rouges, lances, armes à feu sont exhibés par les Hutus. Ils sont rejoints par des soldats de l'armée régulière rwandaise.

L'assaut peut alors commencer contre les 3500 réfugiés Tutsis massés dans l'Eglise de la ville et ses abords. Le bâtiment est bombardé. Les Tutsis se défendent avec les briques qui se sont descellées pendant l'attaque. A l'issue de cet assaut, au milieu

des cadavres, les miliciens font ensuite sortir les survivants et entreprennent de « séparer les Hutu des Tutsi ». Octavien Ngenzi et Tito Barahira sont là et participent aux « opérations » et au « tri ». De nombreux témoins ont raconté l'horreur de cette journée. Richard Musoni, rescapé, se souvient avoir vu Tito Barahira tuer quatre Tutsi pour inciter la population à faire de même. Puis, selon Jean Damascène, témoin du massacre, l'un d'eux a crié: « C'est le moment de couper. Et ils ont commencé à tuer des gens à la machette ».

Tito Barahira

Tito Barahira a 65 ans. Issu d'un famille d'agriculteurs, il devient instituteur. En 1973, après le coup d'Etat et la prise du pouvoir par Juvénal Habyarimana, il rejoint le Ministère de la Jeunesse et des Sports en tant que chargé de l'encadrement de la jeunesse. De 1976 à 1986, le pouvoir le nomme maire de Kabarondo, une ville de l'Est du Rwanda proche de la Tanzanie voisine.

En accédant à ces fonctions, il devient de fait le président régional du parti unique hutu, le Mouvement révolutionnaire national pour le développement (MRND). Sa proximité avec le Ministre de l'Intérieur de l'époque, originaire de la même région que lui, est connue de tous. En 1987, il rejoint la division locale d'Electrogaz, la société nationale d'électricité.

En janvier 1994, celui qui a conservé une certaine aura parmi ses anciens administrés reprend du service à la tête du MRND régional. Le 13 avril 1994, de nombreux témoins l'ont décrit supervisant le massacre de centaines de Tutsis rassemblés dans l'Eglise de la ville.

Devant l'avancée des troupes tutsis du Front patriotique rwandais (FPR), Barahira s'enfuit dans le courant du mois d'avril 1994. Comme de nombreux hutus, il rejoint le Burundi puis le camp de Benako en Tanzanie. Il résidera dans ce camp pendant deux ans avant de rejoindre pour Nairobi au Kenya. Sa femme, retournée au Rwanda, lui rend quelques visites avant de partir pour la France en 1997 où elle obtient l'asile politique quelques mois plus tard. Son fils la rejoindra en 2001.

Malade, Tito Barahira parvient à mettre le pied sur le sol français le jour de Noël 2004. Il rejoint alors durant deux ans l'Inspection académique de Toulouse où il travaille. Sous le coup d'un mandat d'arrêt international à la suite d'une plainte du CPCR, il est arrêté le 3 avril 2013.

Octavien Ngenzi

Octavien Ngenzi est né en 1956 (en 1958 selon la justice française). « Ma mère était Tutsi, mon père était Hutu. Qui je suis ? Il me reste des questions » lance-t-il à l'audience. Ce problème d'identité est une

constante dans son parcours. Ayant dû quitter l'école selon lui, après avoir été pris pour un Tutsi à l'âge de 15 ans, il poursuit des études dans un établissement agricole.

Devenu agronome, il obtient son premier poste à Kabarondo où il rencontre le maire hutu de l'époque, Tito Barahira. Après deux années de spécialisation en foresterie effectuées au Kenya grâce à une bourse de coopération suisse, il est de retour au Rwanda. Il devient alors ingénieur agronome en charge du reboisement dans la région de Byumba.

Le 6 mai 1986, le ministère de l'Agriculture lui fait savoir qu'il est nommé bourgmestre de Kabarondo. Sa proximité avec le très influent colonel Pierre-Célestin Rwagafilita est avancée pour expliquer cette nomination subite. Alors que le multipartisme est mis en place en 1991 au Rwanda, il adhère malgré tout au MNRD, l'ancien parti unique du régime Hutu.

Marie-Thérèse Mukamwezi, rescapée du massacre de l'Eglise de Kabarondo, raconte le rôle de Ngenzi le 13 avril 1994 : « Il est allé chercher tous les Tutsis des environs avec son véhicule. Il les a

rassemblés à l'église. Ensuite les miliciens Interahamwe ont attaqué l'église, mais la population a résisté et était plus forte. Alors Ngenzi est allé chercher les gendarmes en renfort ».

Trois jours plus tard, comme Barahira, devant l'avancée des troupes du FPR, il rejoint le camp de Benako en Tanzanie. Sa fuite le conduit au Kenya, aux Comores – où il se convertit à l'islam – puis en France à Mayotte, où il est arrêté le 3 juin 2010 alors qu'il tentait d'obtenir le statut de réfugié politique sous une fausse identité. ●

Tout dans l'âme de la France rejette le populisme

Analyse

10 juillet 2018

La France n'est pas un produit de réclame électorale auquel on pourrait adosser des slogans indigestes et des amalgames honteux.

L'Histoire a montré les dévoiements auxquels ces pantalonades pouvaient conduire. La France ne saurait être l'instrument inanimé des démagogues et des aventuriers prêts à toutes les gesticulations identitaires pour parvenir à leurs fins. Le tract récemment diffusé par le parti « Les Républicains » et intitulé « Pour que la France reste la France » a franchi une ligne au delà de laquelle le risque politique pour notre démocratie, pour la nation et pour nos valeurs est considérable.

S'il ne s'agit pas pour la LICRA de s'immiscer dans le jeu politique et les débats internes à telle ou telle formation politique, il est en revanche de notre devoir d'alerter

l'opinion sur la responsabilité de la parole politique dans le maintien du contrat social et la garantie de la paix civile. La rhétorique qui consiste à énumérer, pour ne pas dire amalgamer, immigration, terrorisme et délinquance ne sert ni la France, ni ses valeurs. L'expression publique, et a fortiori politique, exige du sang-froid et de la rationalité pour faire face aux extrémismes politiques et religieux qui agitent des passions mensongères et des sentiments vénéneux.

Si la France veut être à la hauteur de ses valeurs, fidèle à son histoire, forte de ses sacrifices, si on veut que « la France reste la France », alors elle doit renouer avec ceux qui, avant nous, ont pétri d'une main généreuse et fraternelle l'héritage des Lumières.

La France n'a jamais été autant elle-

même que lorsqu'elle a su s'ouvrir au monde avec intrépidité au grand large, portant son destin et son message universaliste bien au-delà d'elle-même, ouvrant la porte à l'émancipation des peuples.

La France n'a jamais été autant elle-même que sous la plume de Péguy défendant dans un même élan la République, la France et Dreyfus contre l'extrême-droite antisémite.

La France n'a jamais été autant elle-même qu'en ce soir de décembre 1905 où elle sépara, pour reprendre les mots de Clemenceau, « le domaine de la Loi, à qui tous doivent obéissance, du domaine du Dogme, qui n'est accepté que par une fraction seulement des citoyens ».

La France n'a jamais été autant elle-même que lorsqu'elle était cette espérance qui, au moment

où l'Europe sombrait dans la haine, a offert l'exil à tous ceux, venus d'Allemagne, d'Autriche, d'Italie ou d'Espagne, qui voulaient tout simplement échapper à la mort et refusaient d'abjurer leur liberté.

La France n'a jamais été autant elle-même que sur le perron de l'Elysée voyant s'avancer en juin 1979 deux hommes que tout séparait, Jean-Paul Sartre et Raymond Aron, pour plaider auprès du Président de la République que notre pays accueille les boat people mis sur les mers par le totalitarisme.

La France n'a jamais été autant elle-même que lorsqu'elle a compris, sous la plume de mon oncle Bernard Stasi, que « l'immigration était une chance » et non pas sa dissolution par on ne sait quel «

Grand remplacement ».

Alors que notre pays est pris d'une fièvre identitaire inédite, la République a besoin de tous les républicains, où qu'ils se trouvent, pour la défendre, c'est-à-dire pour défendre sans jamais reculer la devise gravée au fronton de nos édifices publics.

Si la France veut lutter efficacement contre les périls qui la menacent et qui, de l'extrême-droite aux islamistes en passant par l'extrême gauche indigéniste, ont tous en partage le racisme et l'antisémitisme, elle ne doit rien céder à la facilité des renoncements populistes et des postures électoralistes.

À la LICRA, nous avons éprouvé

une grande amertume quand un groupe de députés et de sénateurs des Républicains a exprimé le besoin, visiblement irrésistible, de faire censurer par le conseil constitutionnel les dispositions qui permettaient d'encadrer les écoles confessionnelles hors contrat, dont certaines sont des écoles de la haine et du repli, ou encore celles qui rendaient inéligibles les racistes et les antisémites condamnés comme tels.

Alors oui, pour que la France reste la France, il va falloir pouvoir compter sur tous ceux qui sont attachés à elle pour rappeler au monde que tout dans son âme rejette le populisme.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

Non à l'implantation de « Bastion Social » à Clermont-Ferrand !

Communiqués

11 juillet 2018

À Clermont-Ferrand, Bastion Social tente de s'implanter comme il l'a fait à Lyon, Chambéry, Strasbourg, Aix-en-Provence, Angers et Marseille.

Depuis des mois, nous demandons au gouvernement et à Gérard Collomb de dissoudre ce groupement d'extrémistes racistes issus des rangs du GUD et de mouvements de la mouvance néonazie comme Edelweiss-Savoie.

Chez le leader du mouvement, Steven Bissuel, à l'occasion d'une nouvelle procédure pour

incitation à la haine raciale dans laquelle la LICRA était partie civile, on a retrouvé chez lui son obsession des Juifs : des cartes postales à l'effigie d'Adolf Hitler, de la Wehrmacht, des textes qui réécrivent l'histoire d'Oradour-sur-Glane, de collaborateurs, de Léon Degrelle, l'Ave Europa un chant à la gloire de la Panzerdivision.

Il partage sur les réseaux sociaux des contenus infâmes sur la Shoah émanant d'antisémites notoires comme Dieudonné, Soral et « Joe le corbeau ». Il est sous

le coup de plusieurs procédures pour « incitation à la haine raciale » et « apologie de crime contre l'humanité ». Une fois de plus, nous demandons au gouvernement de dissoudre « Bastion social » et de priver d'identité légale un groupement identitaire qui ne doit pas avoir pignon sur rue.

Soutien à Olivier Bianchi dans son combat contre l'implantation de Bastion Social à Clermont-Ferrand ! ●

Tribune : « La Fraternité n'est plus un délit »

Actualités

12 juillet 2018

Saisi par Cédric Herrou, Pierre-Alain Mannoni, la Cimade et la Ligue des Droits de l'Homme, le Conseil Constitutionnel vient de consacrer le principe de «fraternité».

La fraternité n'est plus un délit

Depuis plusieurs années, pour ne pas dire plus, nombreux étaient ceux qui avaient fait bon marché de la fraternité en France. L'affaiblissement de cette valeur fondatrice tenait au nombre croissant de ceux qui, notamment parmi les élites, organisaient chaque matin les funérailles – pas nationales mais presque – de la devise de la République. A force d'entendre une partie de nos élus bégayer du Poujade ou du Maurras, le pays semblait s'habituer à l'idée que la fraternité était devenue presque un gros mot, au mieux un truc de gauchistes réservé aux « droitsdelhommistes », au pire un symbole à abattre. Et puis, il faut le dire aussi, la fraternité a perdu de sa force et de sa signification car elle a manqué de défenseurs et nous sommes nombreux, militants antiracistes universalistes, à nous désespérer chaque jour du fait que la mystique républicaine semble avoir cessé d'opérer, impuissants que nous sommes à conjurer la montée des extrémismes et des populismes.

Dans ce combat, il nous manquait, depuis longtemps, une traduction en droit des principes que nous avons du mal à défendre

devant l'offensive du racisme et de la xénophobie. Le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité notamment par Cédric Herrou, vient d'y pourvoir à la faveur d'une décision historique qui, au nom du principe de fraternité, met fin partiellement au « délit de solidarité » envers les réfugiés au motif qu'en « réprimant toute aide apportée à la circulation de l'étranger en situation irrégulière, y compris si elle constitue l'accessoire de l'aide au séjour de l'étranger et si elle est motivée par un but humanitaire, le législateur n'a pas assuré une conciliation équilibrée entre le principe de fraternité et l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public. » On a désormais le droit, en France, de porter aide et assistance à des réfugiés qui se trouvent sur notre sol sans craindre d'être déféré devant les tribunaux.

Voilà dont la fraternité érigée en principe constitutionnel à l'appui duquel viennent d'être censurées les dispositions iniques du Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et qui traitaient sans discernement, avec la même rigueur de la loi, un Cédric Herrou, animé par les desseins les plus nobles et le plus sincères, et les profiteurs de l'économie des passeurs qui exploitent la misère et pillent des populations en détresse.

Nos principes, fièrement gravés aux frontons de nos édifices publics et qui tiennent un rang de choix dans les allocutions ministérielles, ne sont pas désincarnés. Quand la

République proclame dans notre Constitution « Liberté, égalité, fraternité », elle ne déclame pas des vers de poésie lyrique pour endormir les masses : elle affirme des principes qui doivent être traduits dans notre droit positif.

La décision du Conseil constitutionnel appelle trois conséquences immédiates :

- que le harcèlement à l'égard de figures telles que celles de Cédric Herrou cesse et qu'à défaut d'accueillir les réfugiés comme nous devrions le faire, nous laissons en paix ceux qui veulent leur tendre la main.
- que le législateur, qui vote en ce moment les dispositions de la loi « Asile et Immigration » ait désormais à l'esprit que ce texte passera sous les fourches caudines du Conseil Constitutionnel et qu'il serait de bonne politique d'anticiper sur une éventuelle censure en intégrant, dès l'hémicycle, l'idée que la fraternité appartient désormais au bloc de constitutionnalité.
- que nous continuions le combat pour que toutes les dispositions du CESEDA qui limitent encore l'aide apportée aux réfugiés soient elles aussi censurées et soient mises en conformité avec le principe désormais constitutionnel de fraternité ●

La LICRA, partenaire de la protection judiciaire de la jeunesse

Actualités

19 juillet 2018

Depuis 2015, la LICRA est engagée dans un partenariat étroit avec la protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), dans le cadre du plan anti-terroriste. A la faveur d'une approche innovante, il s'agit de comprendre les ressorts qui conduisent à la radicalisation islamiste pour mieux les combattre.

Parmi les thèmes évoqués par les jeunes suivis par le Ministère de la Justice et confiés à la PJJ, le communautarisme et l'antisémitisme sont des moteurs puissants, et la relation aux valeurs de la République quasiment inexistante.

Un programme d'action a ainsi pu être établi entre la LICRA et

le Ministère de la Justice, sous l'égide de Patrick Kahn, afin d'élaborer une stratégie de conviction de ces publics acquis à la terminologie « anti-système », fondée pour une large part sur le « deux poids, deux mesures ». L'objectif de ce programme est, grâce à un réseau d'experts, d'élaborer un contre-discours face à la propagande radicale, aux discours communautaristes, aux théories du complot. Il est en effet primordial, chez ces jeunes adultes mineurs, de mettre un coup d'arrêt à l'argumentation pernicieuse développée par certains réseaux, qui profitent d'un mal-être général et de difficultés sociales réelles, pour malheureusement s'engouffrer dans un repli identitaire rassurant

et protecteur, source de confiance en soi.

Le programme de partenariat porte également sur la formation des cadres de la PJJ qui seront amenés à intervenir auprès des jeunes placés. Le 2 juillet, Patrick Kahn et Stéphane Nivet, directeur de la Communication de la Licra, ont ainsi animé une journée de formation des futurs éducateurs de la PJJ. Cette formation a notamment porté sur les questions liées à la distinction entre racisme et antisémitisme, aux questions mémorielles, au développement de la haine en ligne ou encore à l'arsenal juridique permettant de réprimer pénalement le racisme et l'antisémitisme. ●

Fusillade de Beaune : La LICRA réagit

Communiqués

10 août 2018

Sept jeunes gens ont été victimes d'une sauvage agression, alors que regroupés sur une aire de jeu du quartier Saint-Jacques de Beaune, ils profitaient paisiblement de la relative fraîcheur apportée par la nuit.

Deux d'entre eux, criblés de plombs de chasse, sont encore, quinze jours après les faits, hospitalisés dans un état qui reste préoccupant. Il est établi aujourd'hui que des propos racistes furent prononcés

par les agresseurs.

La gravité de ces faits, qui se produisent après plusieurs autres analogues en France, ne doit pas être sous-estimée. Ils confirment l'existence d'un climat délétère, où le racisme devient la composante ordinaire de la violence au quotidien. Les sept victimes de l'agression de Beaune, et au-delà d'elles, leurs proches et toute une population dangereusement fragilisée par ces événements, sont

de plusieurs origines, mais avant tout ils sont membres de la seule communauté reconnue en France, qui est la communauté nationale. Ce qui leur est arrivé nous blesse profondément.. Aussi je souhaite, au nom de tous les adhérents de la LICRA, leur exprimer sans réserve mon appui, qui se traduira le moment venu par la constitution de partie civile de la LICRA, et en attendant par l'affirmation réitérée de cette solidarité, de cette affection même, que chacun doit à chacun de ceux

qui vit avec lui dans un pays animé par l'esprit de la République et dans

lequel le racisme ne doit être l'objet d'aucune complaisance.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

Le président de l'université Grenoble-Alpes visé par des graffitis antisémites (Source France 3)

Actualités

6 septembre 2018

Plusieurs tags visant Patrick Lévy ont été découverts sur les murs de l'université Grenoble-Alpes. La Licra a dénoncé des allégations antisémites, tandis que sur Twitter, des internautes assurent qu'ils font référence aux gaz lacrymogènes lancés sur les étudiants en mai dernier.

« La rentrée, ça gaze(ra) ? » Voici l'un des tags visant le président de l'université Patrick Lévy, et inscrits sur les murs du campus de Grenoble, vraisemblablement dans la nuit de dimanche à lundi 3 septembre.

La Licra a dénoncé des tags antisémites, quand d'autres, sur Twitter, indiquent que l'expression « ça gaze » fait référence aux gaz lacrymogènes des CRS intervenus sur le campus en mai dernier.

Plainte déposée pour les dégradations

« C'est surtout beaucoup de bêtise et je ne souhaite pas commenter les attaques personnelles », a indiqué M. Lévy, ajoutant que l'université avait porté plainte pour l'ensemble des dégradations, sans mentionner de caractère antisémite dans les graffitis, qui ont été effacés dans la journée.

La sphère politique a vivement réagi à la découverte de ces tags. « Les graffitis antisémites ciblant Patrick Lévy sont inacceptables. Je les condamne avec la plus grande fermeté, tout comme les autres dégradations intervenues cette nuit. L'antisémitisme n'a pas sa place à l'université #ne rien laisser passer », a tweeté Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur.

Une « escalade scandaleuse » pour Olivier Véran

Le député de l'Isère Olivier Véran (LREM) a lui aussi condamné « ces tags et autres dégradations de nos biens publics avec la plus grande fermeté ». La lecture des tags « laisse peu de place au doute quant à leur caractère antisémite. Tout cela représente une escalade scandaleuse qui n'est hélas pas nouvelle dans la prétendue lutte globale que certains extrémistes souhaitent par ces actes lâches conduire contre les fondements de notre société », écrit M. Véran dans un communiqué.

« Inacceptable dégradation de bien public. Il n'y a pas de place dans notre territoire pour la violence antisémites », a tweeté le maire écologiste de Grenoble Eric Piolle. ●

Paris : agression antisémite sur le pont Alexandre III (Source France Bleu)

Société

6 septembre 2018

La LICRA a immédiatement réagi en saisissant la justice et sa commission juridique.

Agression antisémite, à Paris, dans la nuit de dimanche à lundi : un homme qui traversait le pont Alexandre III a été roué de coups, après qu'un individu à scooter lui a dérobé sa chaîne et son pendentif en étoile de David. La victime a porté plainte.

Par Sylvie Charbonnier, France

Bleu Paris et France Bleu / Lundi 3 septembre 2018

Il était aux alentours de trois heures du matin, dans la nuit de dimanche à lundi, quand un homme traversant le pont Alexandre III a été agressé.

Un scooter est arrivé derrière lui. Le conducteur lui a alors arraché sa chaîne de cou. Voyant le pendentif, en étoile de David, le malfaiteur s'est arrêté pour crier « sale juif ».

C'est alors qu'un deuxième scooter est arrivé. Deux autres personnes en sont descendues et ont roué de coups la victime, coups de pieds, coups de poings, avant de lui faire les poches et de lui dérober son téléphone portable et son portefeuille, puis de prendre la fuite.

La victime, qui souffre de blessures aux bras et aux genoux, a porté plainte. ●

Un an pour sauver l'Europe

Analyse

19 juillet 2018

Par Mario Stasi - Président de la LICRA

L'Europe est née du désastre et de la nécessité de former une communauté d'hommes et de femmes ayant en partage des valeurs et des principes universalistes. L'Europe, c'est un socle commun, des siècles de construction d'une culture commune sans exclusive arrimée tout à la fois à la Grèce et à Rome, aux civilisations portées par la foi, à l'humanisme de la Renaissance, à la raison des Lumières, à l'émancipation des peuples, à l'éclosion des droits et des libertés. La démocratie, le pluralisme, la liberté d'opinion, la liberté de conscience sont le fruit de cet

héritage européen.

Des dangers convergent dans la même direction : celle de l'affaiblissement de notre régime de libertés et la recherche de l'affrontement identitaire.

Aujourd'hui, l'Europe est sous la menace historique et conjointe de tous les extrémismes politiques et religieux qui rêvent précisément de balayer cet héritage universaliste qui nous protège du chaos. Des dangers convergent dans la même direction : celle de l'affaiblissement de notre régime de libertés et la recherche de l'affrontement identitaire.

Dans les urnes, les forces politiques

anti-européennes nationalistes et xénophobes progressent inlassablement en Italie, en Autriche, en Hongrie, en Slovaquie, en Pologne, au Danemark, en Belgique, en Suède, en Grèce, en Allemagne, en France. Dans de nombreux pays, ils participent à la majorité gouvernementale ou pire, comme en Italie, ont formé des coalitions avec l'extrême-gauche populiste sur le dos de l'Europe à l'issue d'une campagne électorale raciste et anti-migrants absolument abjecte.

Dans l'opinion, la parole raciste et antisémite se libère partout sur le continent et il suffit de voir l'activisme des néo-nazis en Allemagne et des mouvements

identitaires en France pour comprendre la nature de la menace. Le passage à l'acte est de moins en moins l'exception pour devenir la règle et de Beaune à Chemnitz, de Sarcelles à Budapest, la prolifération de la violence raciste et antisémite est une source infinie d'inquiétude et d'indignation.

L'Europe est d'autant plus affaiblie qu'elle est la cible privilégiée du terrorisme islamiste l'ayant ensanglanté avec une violence et une répétition inédite dans l'Histoire, à travers plus de 30 attentats ces dernières années, à Bruxelles, Paris, Londres, Madrid, Berlin, Stockholm, Barcelone, Nice, Toulouse, Liège. Le fondamentalisme islamiste s'emploie à utiliser tous les espaces offerts par notre Etat de droit et toutes les faiblesses de notre société pour faire avancer l'obscurantisme, organiser le recul de l'universalisme, diffuser l'antisémitisme et l'homophobie.

Dans quelques mois l'Europe va voter et élire son Parlement. Jamais

une élection européenne n'aura sans doute été aussi déterminante pour son avenir, pour notre avenir.

Dans quelques mois l'Europe va voter et élire son Parlement. Jamais une élection européenne n'aura sans doute été aussi déterminante pour son avenir, pour notre avenir. D'aucuns voudraient la transformer en référendum contre les valeurs de l'Europe et récolter les fruits de l'insécurité culturelle qui divise les peuples. Notre devoir, à nous, universalistes, attachés à la promesse européenne de paix et de fraternité, et particulièrement à la Convention européenne des Droits de l'Homme, est de consacrer toute notre énergie pour démanteler le cartel populiste extrémiste en train de se former.

« Le poulx de la liberté, ce battement souterrain et secret qui montait, de plus en plus fort, de tous les coins de l'Europe »

À la LICRA, nous allons prendre notre part dans cette bataille

intellectuelle et morale pour faire valoir une Europe fidèle à nos idéaux antiracistes. Comme nous l'avons fait pour les élections nationales de mai 2017, nous soumettrons une charte, dans tous les pays, aux candidats afin qu'ils s'engagent contre le racisme, contre la xénophobie, contre l'antisémitisme et toutes les formes de haine qui ne manqueront pas d'émerger à la faveur de la campagne électorale. Nous organiserons des réunions publiques, en France et à l'étranger, pour réveiller l'opinion, dans les universités, dans les lieux publics, dans les écoles, sur les terrains de sport. Nul ne devra ignorer ce que le mot « Europe » veut dire avant d'aller voter. Nous ferons campagne sur les réseaux sociaux pour défendre l'universalité des droits humains, pour ne pas voir disparaître, une fois encore, ce que Romain Gary appelait dans *Éducation européenne* « le poulx de la liberté, ce battement souterrain et secret qui montait, de plus en plus fort, de tous les coins de l'Europe ». ●

10 bonnes raisons d'adhérer à la LICRA

Actualités

6 septembre 2018

1. Une expérience de plus de 90 ans

Fondée en 1927, la LICRA est à l'avant garde des combats contre le racisme et l'antisémitisme. Elle dispose d'une expérience antiraciste unique en France.

l'Humanité est une et indivisible. Nous défendons les principes énoncés dans les Déclarations des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 et 1793 et dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948.

grand joyau et rend crédible notre action.

2. Universalistes et laïques

À la LICRA, nous considérons que

3. Apolitiques et indépendants

À la LICRA, nous ne sommes affiliés à aucun parti ni à aucune religion. Notre indépendance est notre plus

4. Militants de terrain

À la LICRA, nous agissons chaque jour dans les écoles, sur les terrains de sport, dans les entreprises, dans les universités, auprès des forces de l'ordre.

5. Une association d'aide aux victimes

À la LICRA, nous accueillons toutes les victimes de racisme et d'antisémitisme et les aidons dans nos permanences régionales, par téléphone, et par email. Nous les accompagnons pour qu'elles fassent valoir leurs préjudices, leurs droits.

6. L'éducation au cœur

On ne naît pas racistes, on le devient. À la LICRA, nous travaillons à faire reculer les préjugés dès le plus jeune âge, de la maternelle à l'université.

7. Lanceurs d'alerte

À la LICRA, nous luttons chaque jour sur les réseaux sociaux contre la libération de la haine raciste et antisémite.

8. Au cœur des débats de société

En adhérant à la LICRA, vous bénéficiez d'un abonnement au Droit de Vivre, journal militant antiraciste de la LICRA fondé en 1932.

9. Une association reconnue d'intérêt général

Les comptes de la LICRA sont transparents, certifiés et publiés et chaque adhésion ou don ouvre droit, pour les personnes imposables, à une déduction fiscale de 66% des montants versés.

10. Un savoir-faire et une expertise reconnus

Nous disposons de la confiance renouvelée des pouvoirs publics grâce à des conventions signées avec la plupart des ministères et avec de nombreuses collectivités locales mais aussi avec des lieux de mémoire et des fondations. ●

Bastion Social passe à l'acte (Source : France 3)

Actualités

13 septembre 2018

De nouvelles plaintes ont été déposées contre des militants du mouvement d'extrême droite le Bastion Social, après un passage à tabac dans la nuit de samedi à dimanche 9 septembre dans le centre-ville de Clermont-Ferrand, a-t-on appris auprès de la police.

Quatre militants du Bastion Social, mouvement d'extrême droite, sont soupçonnés d'avoir agressé, vers 2H30, dans la nuit de samedi à dimanche 9 septembre, quatre quadragénaires qui revenaient du stade Marcel-Michelin, à Clermont-Ferrand, après avoir assisté à un match de rugby, a indiqué à l'AFP la police, confirmant une information du quotidien régional La Montagne.

Selon les premiers éléments de l'enquête, l'un des supporters, légèrement éméché, aurait lancé « C »est le local des fachos », en arrivant à hauteur d'un « bar associatif » du mouvement d'extrême droite situé dans une ruelle du centre historique.

Une petite phrase qui aurait provoqué un déchaînement de violences de la part de quatre militants présents au local. Trois victimes ont été légèrement blessées tandis que leur acolyte, souffrant d'une double fracture du tibia péroné, a été pris en charge et transporté par les pompiers au CHU.

Trois des hommes ciblés ont immédiatement déposé plainte, le

quatrième le fera prochainement depuis son lit d'hôpital, a précisé la police, qui a identifié les auteurs présumés.

Il s'agit du troisième cas d'agressions reprochées à des membres du mouvement installé dans le Puy-de-Dôme depuis mi-juillet.

Le Bastion Social, né à Lyon et fondé par des membres du Groupe Union Défense (GUD), syndicat étudiant d'extrême droite a essaimé depuis à Aix-en-Provence, Chambéry, Marseille, Strasbourg.

En France, le Bastion social adhère aux thèses du « grand remplacement », qui prophétise la

disparition des « peuples européens », tout en affirmant lutter contre le « capitalisme ultra-libéral ».

Un millier de personnes avaient défilé début juillet dans les rues de Clermont-Ferrand pour dénoncer

son implantation. ●

Pour l'honneur de Maurice Audin

Droits de l'Homme

20 septembre 2018

La déclaration du président Macron reconnaissant la responsabilité de la France dans le meurtre de Maurice Audin, et dénonçant, au-delà, l'emploi qui fut fait de la torture pendant la guerre d'Algérie, doit être saluée sans réserve par la Licra :

Parce qu'effectivement soixante ans après, même si on ignore encore la manière dont Maurice Audin a été assassiné, la recherche historique a établi sans conteste la réalité des faits allégués ; et aussi parce que (Jacques Chirac avait ouvert la voie dans son discours du 16 juillet 1995 au Vel d'Hiv) un Etat se grandit en reconnaissant sans restriction la vérité de son passé.

Il ne s'agit nullement en l'occurrence de « repentance » mièvre ou d' « autoflagellation » ainsi qu' on

l'entend à une extrême-droite dont le leader historique approuve, encore aujourd'hui, avec cynisme, des crimes auxquels, selon plusieurs témoignages, lui-même a participé.

Il s'agit au contraire avec cette reconnaissance de rendre possible une affirmation plus vraie de ce qu'est la France, d'incarner davantage et mieux son idée, cette idée de la France que revendiquait, après Charles Péguy, le général de Gaulle. La torture pendant la guerre d'Algérie, utilisée comme système visant moins à obtenir des renseignements que (Raphaëlle Branche, auteure d'un ouvrage de référence, le souligne) d'installer la terreur, est un élément de cette « brutalisation » de l'homme contemporain entrevue, dans son travail sur la première guerre

mondiale par le grand historien, George L. Mosse.

À côté du non absolu que, au moins pour des raisons éthiques, chacun doit opposer à la torture, notre époque laisse aujourd'hui entrevoir que cette dernière fut en Algérie, dans la forme où elle fut pratiquée, un élément annonciateur de cette monstruosité que l'humanité affronte désormais, la soumission et la mise à disposition sans réserve des corps et des âmes, La déclaration du président Macron ne fait donc pas que dénoncer un passé honteux, elle met en garde contre ce qu'il y a de plus inquiétant dans ce qui se présente aujourd'hui à nous.

Alain David, Président de la Commission MHDH de la LICRA ●

Lutte contre la haine en ligne : des avancées positives et concrètes

Actualités

20 septembre 2018

La LICRA a pris connaissance des propositions formulées par la commission animée par Gil Taieb, Laetitia Avia et Karim Amellal.

Pour la première fois dans notre

pays, il apparaît que le sujet de la lutte contre la haine en ligne ait été pris au sérieux avec des propositions concrètes, dont beaucoup sont issues des combats portés par les associations

antiracistes depuis des années. Ce rapport est un progrès qui marque une rupture évidente avec le statu quo actuel et une étape décisive dans la prise de conscience de ce problème.

Le rapport trace des perspectives intéressantes de responsabilisation des hébergeurs face aux contenus publiés sur leurs plateformes à la faveur d'un certain nombre de dispositifs. Il ouvre la voie à une régulation des usages numériques que nous espérons depuis des années.

Aujourd'hui, il importe de transformer l'essai en traduisant cette volonté dans la loi le plus rapidement possible. La LICRA rappelle que nous vivons sous l'empire d'une loi, la LCEN, qui date de 2004, à une époque où Twitter n'existait pas. La LICRA souhaite avancer au plan technique avec sa commission juridique, les parlementaires et le gouvernement afin de caler au mieux le cadre procédural qui doit permettre de mettre en place une politique de « tolérance zéro » face au racisme et à l'antisémitisme en ligne.

Nous porterons lors de la discussion des propositions visant à consolider le travail remis au gouvernement, notamment pour que les hébergeurs désignent un responsable légal sur le territoire national (et pas seulement en Europe) ou dans l'amélioration du dispositif de signalement pour les particuliers. La LICRA, avec SOS Racisme, le MRAP, l'UEJF et J'accuse avaient formulé un certain nombre de propositions qui viendront utilement nourrir le débat et compléter les propositions faites par la mission.

Les recommandations du rapport

- Recommandation 1 : Imposer aux grandes plateformes un délai de 24 heures pour retirer les contenus manifestement racistes ou antisémites.
- Recommandation 2 : Imposer aux grands opérateurs un représentant légal au sein de l'Union européenne.
- Recommandation 3 : Imposer aux grands opérateurs des obligations de transparence en matière de retrait, déréférencement et blocage des contenus illicites.
- Recommandation 4 : Rendre dissuasives les amendes prévues en cas de manquement, par les grands réseaux sociaux et moteurs de recherche, à leurs obligations de retrait ou de déréférencement de contenus, comme de coopération avec les autorités judiciaires, en multipliant le montant par 100. La mission a choisi de suivre l'exemple allemand en fixant un montant à effet dissuasif à l'encontre de ces opérateurs. Ne serait-ce que par son impact psychologique, la multiplication par 100 des montants actuels participe de cet objectif, soit un montant maximal de 37,5 millions d'euros pour les personnes morales et 7,5 millions d'euros pour les personnes physiques.
- Recommandation 5 : Porter à l'échelle européenne un projet de création d'un statut particulier d'hébergeur induisant une responsabilité renforcée s'agissant du traitement des contenus illicites.
- Recommandation 6 : Créer une autorité de régulation des contenus illicites sur Internet en charge notamment de contrôler la mise en oeuvre des objectifs de lutte contre les propos haineux en ligne.
- Recommandation 7 : Créer une instance de dialogue entre toutes les parties prenantes (autorité de régulation / plateformes / société civile), chargée notamment de mettre en oeuvre un code de conduite national.
- Recommandation 8 : Créer un logo unique de signalement des contenus illicites, visible et identifiable sur toutes les plateformes.
- Recommandation 9 : Imposer une procédure uniformisée et applicable à toutes les plateformes pour le signalement des contenus illicites ainsi que les recours contre ces signalements.
- Recommandation 10 : Créer une procédure simple et rapide, sous le contrôle du juge, afin de bloquer des sites manifestement racistes et antisémites, sur le modèle de la procédure appliquée pour les jeux en ligne illégaux.
- Recommandation 11 : Encourager les annonceurs à publier la liste des emplacements de diffusion de leurs annonces en ligne, afin de lutter contre la publicité sur des sites diffusant la haine.
- Recommandation 12 : Créer un mécanisme de dépôt de plainte en ligne pour les victimes de propos racistes et antisémites sur Internet.
- Recommandation 13 : Sanctionner les auteurs de propos haineux par des amendes fortes, des stages de sensibilisation à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ou des travaux d'intérêt général, prononcés par le juge pénal, par ordonnances pénales.
- Recommandation 14 : Créer des chambres pénales spécialisées dans le traitement des infractions (actes et propos) relatives au racisme, à la discrimination, à l'antisémitisme, en ligne et hors ligne.
- Recommandation 15 : Encourager la publication en ligne des décisions de justice.

- Recommandation 16 : Renforcer les modules de formation au dispositif de lutte contre la cyber-haine en formation initiale et continue pour les magistrats et les policiers et gendarmes.
- Recommandation 17 : Créer un observatoire de la cyber-haine.
- Recommandation 18 : Renforcer les dispositifs d'éducation et de formation contre la cyberhaine à destination de la jeunesse, en particulier des publics les plus vulnérables.
- Recommandation 19 : Diffuser via les réseaux sociaux des campagnes de contre-discours face aux discours de haine et de sensibilisation du public sur les dangers des discours de haine sur Internet.

- Recommandation 20 : Imposer aux plateformes la mise en place d'un « kit » d'information destiné aux victimes de cyber-haine, comprenant notamment un lien vers le module de dépôt de plainte en ligne.

Les propositions de la LICRA, SOS Racisme, l'UEJF, J'accuse ! et le MRAP

1. Imposer aux hébergeurs non-établis sur le territoire français de désigner un représentant local assumant leurs responsabilités en matière d'antisémitisme, de racisme, de négationnisme ou de discriminations ;
2. Etendre le dispositif de signalement prévu par la LCEN à tous

les contenus à caractère antisémite, raciste, négationniste ou discriminatoire ainsi qu'aux moteurs de recherche ;

3. Assouplir le dispositif de signalement ;
4. Améliorer l'identification des auteurs ;
5. Renforcer le dispositif répressif existant ;
6. Etendre les possibilités d'intervention du juge pour ordonner la fermeture de comptes ou de profils véhiculant des discours de haine à caractère antisémite, raciste, négationniste ou discriminatoire ;
7. Etendre l'obligation de transparence des hébergeurs quant aux moyens mis en œuvre. ●

Crainte d'un non-lieu pour Bisesero

Justice

27 septembre 2018

Tous ceux qui croyant en la justice, espéraient que celle-ci apporterait davantage de lumière sur le rôle joué par l'armée française sur les collines de Bisesero au Rwanda, dans une zone qu'elle contrôlait, mais où, en pleine opération Turquoise, en juin 1994, un massacre de plusieurs milliers de personnes s'est produit qui n'aurait jamais dû avoir lieu, sont aujourd'hui consternés.

L'instruction où s'était impliqué un ensemble de parties civiles, dont un monde associatif soucieux que soit dit enfin le vrai sur un génocide dans le déroulement duquel les travaux et publications de chercheurs indiquent que notre pays a eu sa part de responsabilité, est en

passé de se clore sans qu'aucun des protagonistes militaires n'ait été mis en examen. Sur cette base on ne pourrait qu'aboutir à un non-lieu général, accréditant la thèse, vingt-quatre ans après les faits, de l'innocence absolue des militaires français et au-delà d'eux, des donneurs d'ordre politiques.

Partie civile elle-même et engagée depuis des années pour que soit établie la complète mémoire du génocide des Tutsi du Rwanda, la Licra continuera résolument dans son oeuvre militante afin que toutes les responsabilités soient établies, par les moyens de la recherche, et également en continuant, comme elle l'a fait jusqu'à présent, à mobiliser les possibilités offertes

par le droit. Quant à ce dernier, nous l'ajoutons avec la ferme résolution qui guide notre militantisme, toutes les portes, même pour le procès en cours, ne sont pas encore fermées, et la Licra est décidée à oeuvrer pour la mise en examen des militaires impliqués, ce qui est juridiquement encore possible.

Rachel Lindon, avocate de la Licra dans la plainte concernant les événements de Bisesero

Alain David, président de la commission nationale de la Licra, Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme ●

La LICRA condamne l'appel au meurtre des « Blancs »

Société

27 septembre 2018

Le rappeur français Nick Conrad a mis en ligne le 17 septembre dernier la vidéo d'un clip tourné à Noisy-le-Grand et intitulé « Pendez les Blancs ».

Les scènes d'une violence inouïe, sont accompagnées des paroles suivantes :

**« Je rentre dans des crèches tuer des bébés blancs
Attrapez-les vite et tuez leurs parents
Écartelez-les pour passer le temps
Divertir les enfants noirs de tout âge, petits et grands
Fouettez-les fort faites le franchement
Que ça pue la mort que ça pisse le sang
Pendus aux arbres dans le vide si déral
Que ces fruits immondes procurent un spectacle fascinant
Macabre effrayant visent comme ils se meuvent
Blafards et marrants
Otez-leur toute humanité
Qu'ils ne soient plus que des objets sans vie dès à présent »**

Informée via les réseaux sociaux de la teneur de ce clip, la LICRA a immédiatement réagi :

« L'appel au meurtre raciste du clip de Nick Conrad est abject et d'une violence inouïe. La liberté de création, ce n'est pas la liberté d'appeler à pendre des Blancs à raison de la couleur de leur peau. La Licra saisit la justice et sa commission juridique »

La LICRA a également demandé

aux plateformes en ligne commercialisant le titre de le retirer de leur catalogue. La plupart ont répondu favorablement à cette demande.

Dans la foulée, le ministre de l'Intérieur a annoncé lui aussi avoir saisi la justice. « Je condamne sans réserve ces propos abjects et ces attaques ignominieuses. Mes services œuvrent au retrait sans délai des contenus diffusés. Il appartiendra à l'autorité judiciaire de donner les suites appropriées à ces odieux appels à la haine », a écrit sur son compte Twitter Gérard Collomb.

Mario Stasi, invité de BFM TV, a rappelé la position constante et ancienne de la LICRA sur les questions de racisme anti-blancs, en rappelant notamment « qu'il s'agissait de racisme et que la loi s'applique et qu'elle ne fait pas de différence selon la nationalité, la religion ou la couleur de la peau de la victime ». La LICRA, sous la présidence d'Alain Jakubowicz, a été la première et la seule association antiraciste à investir cette question, considérant que « toutes les formes de racisme sont condamnables, d'où qu'elles viennent et indépendamment de la couleur de peau, de l'origine ou de la religion de la victime. Si le racisme anti-blanc est un phénomène relativement marginal au regard des autres formes de racisme ou de l'antisémitisme, il doit faire l'objet de la même rigueur et de la même réprobation ».

Depuis hier, la LICRA a été interpellé par plusieurs articles qui

s'indignaient du fait qu'une trop grande publicité avait été faite à ce rappeur. La condamnation de tels actes produit nécessairement de la publicité qui ne doit pas entraver l'action publique et le travail des associations de lutte contre le racisme. Fallait-il se satisfaire dans les années 70 du fait que Faurisson n'avait qu'une faible audience pour le laisser faire au motif que cela le rendrait célèbre ? Certainement pas.

Par ailleurs, plusieurs articles de presse mentionnaient le fait que l'origine de la publicité de cette vidéo avait été très largement le fait de la « Fachosphère » et qu'il ne fallait pas entrer dans leur logique. C'est précisément pour ne pas laisser instrumentaliser ces questions par les milieux racistes, inversée, contenue dans ce clip, que la LICRA a décidé de parler et de rendre publique cette affaire. Le silence des universalistes a trop longtemps offert aux identitaires la possibilité de détourner à leur profit ce type d'affaires.

L'analyse : « Racisme anti-blanc, un impense » par Emmanuel Debono

« La LICRA a porté plainte pour racisme anti-Blancs contre le rappeur Nick Conrad. Cette initiative lui vaut d'ores et déjà au moins deux catégories d'attaques. Les premières font entendre les sarcasmes de ceux qui estiment que

l'organisation antiraciste, fondée en 1927, découvre bien tardivement le « problème ». À ceux-là, il faut rappeler que l'association n'en est pas à son coup d'essai, s'étant déjà portée partie civile à deux reprises ces dernières années dans des affaires d'agressions, et n'ayant pas hésité à intégrer la problématique

dans ses discours et dans ses campagnes de sensibilisation. Ces critiques viennent pour beaucoup de la droite nationale populiste qui, historiquement hostile à la LICRA, considère que son antiracisme a toujours été odieusement sélectif. »

« À ceux-là, il faut rappeler que

l'association n'en est pas à son coup d'essai, s'étant déjà portée partie civile à deux reprises ces dernières années dans des affaires d'agressions, et n'ayant pas hésité à intégrer la problématique dans ses discours et dans ses campagnes de sensibilisation. » [Lire la suite](#) ●

La LICRA s'engage contre la radicalisation

Éducation

4 octobre 2018

Le renouvellement en début d'année de la convention entre la LICRA et le Ministère de l'Intérieur a permis d'établir de nouveaux axes d'interventions, notamment en matière de lutte contre la radicalisation.

A ce titre, la LICRA animera dans les préfectures des séances de formation avec les cadres des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités, les élus locaux, les associations sur les questions liées à la lutte contre la radicalisation et, s'agissant de notre coeur de métier, de compréhension du lien qui existe entre radicalisation et discours de haine (racisme, antisémitisme), complotisme et conspirationisme.

L'objectif est de donner un appui de terrain et des outils au Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation, présidé par le Premier Ministre, ainsi qu'aux cellules spécialisées dans les préfectures. In fine, il s'agit de faire prendre conscience de la gravité des discours de haine et de leur implication dans les processus de radicalisation.

La première séance de formation a eu lieu le 26 septembre à Nîmes avec l'intervention de Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue du CNRS, qui pilote ces formations pour le compte de la LICRA, et Patrick Kahn, chargé de mission Licra auprès de la Protection judiciaire de la jeunesse. Cette formation a porté

sur les postures professionnelles des acteurs de terrain (agents de l'État, acteurs associatifs...) qui suivent des mineurs et des jeunes majeurs concernés par un processus de radicalisation. L'objectif de cette formation a été d'apporter des réponses adaptées aux enjeux de prévention et de lutte contre la radicalisation des jeunes, particulièrement des mineurs, et d'assurer l'accompagnement de leurs familles.

La seconde séance de formation s'est tenue à la préfecture de Loire-Atlantique à Nantes en présence de Rudy Reichstadt, directeur de Conspiracy Watch, sur les questions liées au complotisme, aux théories du complot et aux fake news. ●

Après l'attentat de Pittsburgh, la question de l'antisémitisme aux États-Unis

International

31 octobre 2018

Source: Le Monde des religions. Propos recueillis par Raphaël Buisson-Rozensztrauch

Pour Martine Rubenstein (Licra de New York), les actes antisémites en nette augmentation aux États-Unis sont la conséquence de la rhétorique violente, identitaire et méprisante assénée par Donald Trump depuis 2016.

C'était samedi dernier, dans le quartier de Squirrel Hill, à Pittsburgh. Les fidèles étaient réunis pour l'office du Shabbat au matin, se réjouissant de la venue au monde d'un nouveau-né dans la communauté de la synagogue Tree of Life (Arbre de Vie). Le quartier, tranquille, accueille depuis 150 ans la plus grande communauté juive de la ville. Aux cérémonies du samedi matin, les trois synagogues voisines attirent une partie des familles de Squirrel Hill ; pourtant, ce 27 octobre, seuls les quelques membres les plus assidus et âgés étaient présents. Au moment où l'assemblée célèbre l'attribution d'un nom hébraïque à l'enfant, un homme de 46 ans, Rob Bowers, entre dans la synagogue et ouvre le feu. Onze personnes meurent sous les balles de ce suprémaciste blanc, prenant pour cible ceux qu'il considère comme « les enfants de Satan », ainsi que l'HIAS, une association juive venant en aide aux personnes réfugiées ainsi qu'aux immigrées. C'est un attentat, un crime terroriste, qui a visé ces personnes, parce que juives.

Le plus terrible, derrière ce drame, ce sont ses raisons. Doit-

on penser que l'arrestation d'un suprémaciste blanc dans l'affaire des colis piégés envoyés à des personnalités démocrates, dont l'homme d'affaires juif George Soros, et cette innommable tuerie la même semaine sont de simples coïncidences ? Ou bien doit-on admettre que la frange la plus violente et extrême des suprémacistes américains n'a plus peur de rien, biberonnée à la rhétorique agressive du président Donald Trump ? Nous avons posé la question à Martine Rubenstein, présidente de l'antenne de New York de la LICRA (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme).

Comment réagit la communauté juive américaine face à ce drame ?

La communauté se réunit, elle est en deuil. Si les Juifs américains étaient relativement épargnés par les crimes antisémites, nous constatons depuis deux ans, soit depuis l'élection de Donald Trump, une nette augmentation des actes antisémites (de 34 % entre 2015 et 2016, de 57 % en 2017). Ces derniers étaient le plus souvent des faits de harcèlement sans violences physiques, causés par des suprémacistes blancs marginaux. Or ces suprémacistes blancs ne sont plus un groupe marginal aux États-Unis : ils répondent à l'appel du président Trump encourageant dans ses discours la violence identitaire, le mépris de l'autre. La communauté juive paie le prix de cette rhétorique agressive, portée par le représentant politique favori de ces groupes racistes

aux États-Unis ; désormais, les Juifs d'Amérique doivent être plus alertes concernant les raisons de la haine.

Comment expliquer la recrudescence des actes antisémites depuis l'élection de Donald Trump, pourtant pro-Israël et dont la fille s'est convertie au judaïsme ?

Les États-Unis sont une nation d'immigration. Avec de la bonne volonté, tous s'intègrent. Les musulmans américains, n'étant pas dans les mêmes configurations d'immigration qu'en Europe, sont proches et solidaires des Juifs. Néanmoins, avec la rhétorique violente à laquelle nous devons nous habituer depuis la campagne de 2016, la perception des opinions de haine n'est plus la même : les discours racistes, misogynes et antisémites sont décomplexés, se faisant les échos d'un Trump dont les éléments de langage et le refus de condamner la frange la plus extrême de son électorat créent un climat hostile pour les minorités. Il déshumanise les immigrés et les musulmans, il diabolise les démocrates. La peur de l'autre et la haine sont omniprésents dans ses propos comme dans ceux de ses supporters. Depuis le drame de Pittsburgh, Trump appelle à l'union nationale ; mais comment appeler à l'union maintenant, alors que tous ses discours depuis la campagne présidentielle de 2016 appellent à la division et à la colère ? Lui qui renvoyait dos-à-dos militants démocrates et suprémacistes racistes ?

Comment expliquer que les crimes antisémites comptent parmi les crimes de haine les plus courants aux Etats-Unis alors que la population juive représente moins de 2% de la population américaine ?

Les actes antisémites aux États-Unis ne sont pas l'œuvre d'antisionistes, mais de suprémacistes blancs, qui s'en prennent aussi aux Noirs. Les Juifs furent de tout temps des cibles privilégiées parce qu'ils représentent à la fois une population immigrée et dans le même temps sont associés à une élite puissante dans la mythologie antisémite. Par ailleurs, notons que le tueur de Pittsburgh ciblait aussi une association juive venant en aide aux personnes immigrées. Il est issu de toute une mouvance suprémaciste fortement inspirée de l'hitlérisme et des représentations des Juifs qu'il véhicule : la domination et la puissance hégémonique fantasmée, associée à une grande richesse. Donnons un exemple clair : lors des

manifestations de Charlottesville, en août 2017, pendant lesquelles un suprémaciste blanc a tué une militante démocrate, les manifestants néo-nazis scandaient des chants non seulement racistes et antisémites, mais aussi des chants nazis allemands.

Y a-t-il un antisémitisme spécifiquement américain ?

Je ne le pense pas. En revanche, l'intensité du rôle d'internet dans la mise en place de la culture d'extrême-droite me semble spécifiquement américaine. Les États-Unis n'ont longtemps pas eu les difficultés de l'Europe avec une certaine forme d'antisémitisme issue de l'exportation du conflit israélo-palestinien ; de même que dans les pays européens, on rencontre bien plus rarement des rhétoriques agressives dans le style de Donald Trump. Internet est, aux États-Unis, le lieu d'expression de toutes ces haines : de nombreux sites, des réseaux sociaux

permettent à des anonymes de tenir des propos d'une grande brutalité.

De plus, le profil de la population juive aux États-Unis a évolué : auparavant perçus comme une minorité, les Juifs sont désormais assimilés à la population blanche privilégiée. Ainsi, des organisations antiracistes se sont mis à pointer du doigt les Juifs américains en tant que privilégiés, et les fustigent sur la question du conflit israélo-palestinien. Alors que dans les faits, nombre de Juifs américains sont solidaires des souffrances des Palestiniens et critiquent la politique de Benjamin Netanyahu ! Ces associations antiracistes présentes dans les universités, mobilisées dans la campagne « BDS » pour le boycott des produits israéliens, ont créé un contexte hostile pour les étudiants juifs, pourtant eux aussi acquis à la cause antiraciste. Le plus terrible, si cette tendance se poursuivait, serait de faire des Juifs une minorité isolée face aux autres minorités. ●

La Licra sait FARE

Sport

31 octobre 2018

Cette année encore, la Licra a participé à la semaine #FootballPeople organisée par le réseau FARE.

Qu'est ce que FARE ? 150 membres (associations, clubs amateurs, etc.),

dont la Licra, présents dans 37 pays européens et regroupés sous une même bannière le temps d'une semaine. Poursuivant un objectif commun, utiliser le sport comme un outil d'inclusion afin de lutter

contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, 4 sections de la Licra ont participé cette année : Châlons-en-Champagne, Dijon, Monaco et Nice. ●

Racismo do Brasil

International

31 octobre 2018

La réalité derrière les apparences

Le Brésil vient d'élire son président en la personne de Jair Bolsonaro. Rien ni personne n'a pu empêcher la fièvre extrémiste qui semble s'être emparée du pays. Bolsonaro a une apparence, celle d'un leader populiste hâbleur, histrion et provocateur qui a bénéficié de la coagulation des votes des déçus du parti des travailleurs, de ceux des conservateurs et des milieux évangélistes ainsi que des nostalgiques de la dictature militaire de Castelo Branco et de ses épigones. Mais Bolsonaro a une réalité : celle d'un leader raciste, xénophobe, sexiste et homophobe, partisan d'un pouvoir autoritaire où la porosité entre politique et religieux est annonciatrice de biens des dérives et où la liberté de la presse est la cible favorite de ses attaques.

« Le Brésil est un État chrétien, et si une minorité s'oppose à cela, alors qu'elle dégage ! Faisons un Brésil pour les majorités. Les minorités doivent s'incliner devant les majorités ! La loi doit exister pour défendre les majorités. Les minorités doivent s'intégrer ou tout simplement disparaître ! »

Bolsonaro a annoncé la couleur et a désigné à la vindicte les boucs-émissaires de sa politique : les Noirs et Afro-descendants, les Amérindiens, les migrants, les homosexuels, les femmes. Lors d'un discours prononcé en février 2017, dans la ville de Campina Grande, État du Paraíba, il avait annoncé le cadre idéologique de

sa politique : « Le Brésil est un État chrétien, et si une minorité s'oppose à cela, alors qu'elle dégage ! Faisons un Brésil pour les majorités. Les minorités doivent s'incliner devant les majorités ! La loi doit exister pour défendre les majorités. Les minorités doivent s'intégrer ou tout simplement disparaître ! ». Toute sa campagne fut en réalité une litanie de hargne contre les minorités. Au sujet des minorités « indigènes », il a déclaré en avril 2017 : « Si j'arrive là, chaque citoyen aura une arme à feu chez lui. Vous n'aurez plus aucun centimètre [de terre] démarqué pour les réserves indigènes ou les quilombolas. » avant de conclure « L'afro-descendant le plus léger pesait 80 kg. Ils ne font rien ! Ils ne servent même pas à la reproduction ».

« Je serai incapable d'aimer un fils homosexuel. Je préférerais que mon fils meure dans un accident plutôt que de le voir apparaître avec un moustachu. »

En 2011, une animatrice brésilienne lui demande lors d'une interview télévisée quelle serait sa réaction si l'un de ses fils tombait amoureux d'une femme noire : « Je ne discuterai pas de la promiscuité avec qui que ce soit. Il n'y a aucune chance que ça arrive. Mes enfants sont bien éduqués. Ils n'habitent pas dans les mêmes endroits que vous ». Au sujet des homosexuels, il déclarait en 2014 au quotidien Zer Haro : « Je serai incapable d'aimer un fils homosexuel. Je préférerais que mon fils meure dans un accident plutôt que de le voir apparaître avec un moustachu ». Sans oublier les discours ouvertement sexistes qui peuplent

les interviews de Bolsonaro.

Nostalgique de la dictature

L'idéologie de Bolsonaro est également profondément antidémocratique. Nostalgique de la dictature militaire dont la principale erreur est, selon lui, d'avoir « torturé sans tuer », précisant que « pendant la dictature, il aurait fallu fusiller quelques 30 000 corrompus, à commencer par le président Fernando Henrique Cardoso (Président du Brésil de 1995 à 2003) ce qui aurait rendu un grand service à la Nation ». Durant la campagne, il a tenu à ses opposants un discours d'extermination et a promis de « nettoyer définitivement » le pays de « la gauche », lui assurant un avenir d'exil ou d'emprisonnement.

La situation au Brésil s'inscrit dans un mouvement mondial qui est également en train d'emporter l'Europe sous l'effet d'un domino qui risque d'être léthal, à moyen terme, pour nos régimes de liberté.

L'élection de Bolsonaro est symptomatique de la crise des démocraties universalistes. En dehors du contexte local et des contingences politiques du Brésil, l'arrivée au pouvoir de l'extrême-droite obéit toujours à une même logique, celle d'une insécurité culturelle sur laquelle prospèrent les entrepreneurs identitaires et populistes, habiles dans leur capacité à mettre des mots, les mauvais mots évidemment, sur les réalités du pays au point de faire basculer dans les urnes des grandes

démocraties. La situation au Brésil s'inscrit dans un mouvement mondial qui est également en train d'emporter l'Europe sous l'effet d'un domino qui risque d'être létal,

à moyen terme, pour nos régimes de liberté. Et comme toujours, le racisme accompagne toujours ces phénomènes et constitue le dénominateur commun à tous

les régimes autoritaires qui, à des degrés différents, sont en pleine expansion. ●

Antisémitisme à l'Université Paris 13

Société

31 octobre 2018

La radio Europe 1 a révélé lundi qu'une étudiante de l'Université Paris 13 inscrite en deuxième année de médecine a porté plainte le 20 octobre dernier, après avoir été victime de harcèlement et d'injures antisémites. Le parquet de Bobigny a décidé d'ouvrir une enquête, confiée à la sûreté départementale de Seine-Saint-Denis.

La jeune femme de 20 ans a été la cible d'injures dont l'antisémitisme ne fait aucun doute. « On est passé des blagues sur la Shoah à des saluts hitlériens », raconte-t-elle au micro de la radio. « Puis on invente un jeu qui s'appelle le « freespa » (une contraction de frisbee et kippa), le lancer de kippa qu'on jette par terre. »

L'université Paris 13 a engagé une procédure disciplinaire contre ses auteurs présumés des faits et a transmis les éléments dont elle disposait au parquet. La LICRA a immédiatement réagi en demandant la plus grande fermeté dans cette affaire, tant au plan interne à l'université qu'au plan pénal. La LICRA a pris contact avec la victime afin de se constituer partie civile dans cette affaire. Frédérique Vidal, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a pris immédiatement la mesure de la gravité de ces faits et a reçu les dirigeants de l'établissement.

Mario Stasi, président de la LICRA a écrit au Président de l'université

Paris 13 pour lui dire également qu'il serait vain de se contenter de ces procédures et a défendu l'idée que la lutte contre l'antisémitisme est d'abord et avant toute chose une question d'éducation. Il a proposé à l'Université un plan d'action concret afin de travailler durablement sur ces questions et d'extirper les préjugés antisémites d'un lieu, l'université, où doit régner l'universalisme et non pas la haine de l'autre. Alors que l'antisémitisme se banalise, la LICRA entend ne rien laisser passer et sensibiliser l'opinion au risque immense que représente pour l'ensemble de la communauté nationale la prolifération de la haine des Juifs. ●

Pittsburgh, il faut nommer les choses

Analyse

31 octobre 2018

Par Mario Stasi, Président de la LICRA

Attentat antisémite de Pittsburgh : « Il faut nommer les choses »

Les Etats-Unis viennent d'être frappés par l'attentat antisémite le plus meurtrier de leur histoire. Un

homme, armé, est entré dans une synagogue. Il a fait feu sur des Juifs parce qu'ils étaient Juifs. Il a abattu Joyce Fienberg, 75 ans, Richard Gottfried, 65 ans, Rose Mallinger, 97 ans, Jerry Rabinowitz, 66 ans, les frères Cecil et David Rosenthal, 59 et 54 ans, les époux Sylvan et Bernice Simon, 86 et 84

ans, Daniel Stein, 71 ans, Melvin Wax, 88 ans et Irving Younger, 69 ans. De nombreux fidèles ont également été blessés.

De ce drame, il faut une fois de plus tirer les leçons, les bonnes leçons

La première est qu'il faut nommer

les choses, dire la réalité et ne pas choisir l'euphémisme ou la litote. A lire les réactions de certains de nos responsables politiques, en France, on a le sentiment qu'il s'agirait d'une fusillade de plus, d'un drame supplémentaire comme l'Amérique en a connu tant et trop. On a pu lire des séries de tweets en réaction à ce drame sans qu'une seule fois le mot « juif » ou le mot « antisémite » ne soit prononcé, à l'image de Marine Le Pen, exprimant sa « solidarité avec le peuple américain, endeuillé après la lâche attaque survenue à Pittsburgh » ou de Jean-Luc Mélenchon, auteur d'un laconique « Horreur à Pittsburgh. Compassion et solidarité avec les familles », comme s'il s'agissait d'un crash aérien ou d'une intempérie meurtrière. Et même le président Macron a dû s'y reprendre à deux fois, sur les réseaux sociaux, passant de la condamnation d'une « fusillade » à 20h07 à celle « d'un acte odieux d'antisémitisme » à 22h11. Non, cet événement n'est pas une tuerie ou une fusillade comme les autres : c'est un attentat antisémite qui a choisi pour cible des individus non pas parce qu'ils se trouvaient là par hasard mais des juifs, en plein office, parce qu'ils étaient juifs. Ne pas le dire, ne pas vouloir le dire, ne pas comprendre qu'il faut le dire, c'est ajouter au malheur du monde et c'est travestir le fait que l'antisémitisme tue, encore et toujours.

La seconde, c'est que la libération de la parole antisémite crée les conditions du passage à l'acte.

Avant d'acheter une arme et d'aller commettre l'irréparable, l'auteur de l'attentat de Pittsburgh était un antisémite connecté et assumé, revendiquant sa haine des Juifs et sa xénophobie sur les réseaux sociaux, notamment le réseau suprémaciste GAB. Avant de crier « Tous les juifs doivent mourir » dans la synagogue de Pittsburgh, il avait crié sa haine des Juifs sur Internet, prétendant que « Les juifs sont des enfants de Satan ». Son compte était truffé des pires théories du complot désignant les Juifs à la vindicte. Cette mécanique de la haine est toujours la même et toujours de petits « tweets » précèdent de grands malheurs. Cette réalité doit achever de convaincre ceux qui, dans leur défense de la liberté d'expression, refusent de désarmer des tueurs en puissance. Une prétendue « opinion » qui invite à tuer l'autre parce qu'il est autre n'est pas une « opinion », mais la première étape qui peut mener jusqu'au crime. Les hébergeurs sont en première ligne dans cette bataille et la nécessité de mettre en place un régulation digne de ce nom est plus que jamais urgente.

La troisième, c'est qu'il faut lutter contre tous les antisémites, d'où qu'ils viennent. Bowers était un suprémaciste complotiste persuadé que les Juifs devaient mourir parce qu'ils ouvriraient les Etats-Unis à « l'invasion migratoire » et au « Grand Remplacement ». D'autres, avant lui, islamistes, ont tué en France des Juifs sur des

fondements et des préjugés pas si éloignés de ceux-là finalement et se rejoignant dans les théories du complot et le négationnisme.

Ce qui importe, pour nous universalistes, n'est pas de compter les points sur la question de savoir qui des islamistes ou de l'extrême-droite est le plus antisémite des deux. Ils sont jumeaux et au final secrètent la même haine. Combattre l'antisémitisme, c'est choisir, avec le regard de la lucidité et la force de la raison, de déloger, partout où elle se trouve, où elle se dissimule, où elle se travestit, où elle prospère, la haine des Juifs. On observe des phénomènes en apparence contradictoires mais qui en réalité organisent le déni : d'un côté, ceux qui ferment les yeux devant l'extrême-droite, au prétexte du danger islamiste, de l'autre, ceux qui disculpent l'islamisme au prétexte de l'irrésistible ascension de l'extrême-droite dans l'opinion et dans les urnes.

La réalité, c'est que l'islamisme comme l'extrême-droite, avec des méthodes et des objectifs différents, constituent les pires menaces pour nos démocraties. La réalité, c'est qu'à la fin des Juifs meurent parce qu'ils sont Juifs. C'est de cela dont nous devons être conscients pour réduire ces extrémismes à l'état de minorité groupusculaire dont ils n'auraient jamais dû sortir.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

La LICRA engage la bataille contre la haine en ligne

Actualités

8 novembre 2018

Par Mario Stasi, Président de la LICRA

La lutte contre la haine en ligne est pour la LICRA une priorité absolue. L'anonymat, couplé au sentiment d'impunité, offre aux auteurs de haine une toute puissance à laquelle il faut répondre pour ne pas voir, dans les années qui viennent, des pans entiers de notre cohésion sociale s'effondrer sous l'effet d'une libération incontrôlable de la parole raciste, antisémite, négationniste, sexiste et homophobe.

Le moment est venu de prendre conscience de cet enjeu.

Ce combat a été marqué aujourd'hui par une étape particulièrement importante. Avec d'autres associations (SOS Racisme, l'UEJF notamment), nous avons décidé d'engager contre le site « Démocratie Participative » une offensive juridique visant à obtenir de la justice que les fournisseurs d'accès à Internet cessent de fournir l'accès à ce site vomitif dans les appels à la haine feraient pâlir d'envie les pires rédacteurs en chef de la presse des années 30. Hébergé à l'étranger, ce site était inaccessible aux sanctions pénales françaises du fait de la dissimulation organisée de son anonymat et de la responsabilité juridique de son directeur de publication et de ses contributeurs.

Me Ilana Soskin était donc à l'audience pour nous représenter et demander au juge des référés de rendre une décision dans le sens de nos arguments. Ce n'est pas la première fois que nous demandons à la justice d'enjoindre des mesures de ce type et la LICRA, en juin 2005, peut s'honorer d'avoir été dans la première procédure du genre, aux côtés de l'UEJF, de SOS Racisme, de Mémoire 2000 du regretté Bernard Jouanneau, qui a permis de bloquer l'accès à plusieurs sites négationnistes hébergés à l'étranger.

Dans les semaines et les mois qui viennent, nous allons, à la LICRA, mettre toute notre expertise et notre énergie dans la bataille afin que les propositions du rapport de la commission Avia-Taieb-Amellal – améliorées pour certaines de nos propositions- soient traduites dans la loi.

Dans les semaines et les mois qui viennent, nous allons, à la LICRA, mettre toute notre expertise et notre énergie dans la bataille afin que les propositions du rapport de la commission Avia-Taieb-Amellal soient traduites dans la loi. Nous allons porter dans le cadre du débat parlementaire qui s'annonce un certain nombre de propositions afin que la régulation du numérique qui sera mise en place soit efficace, pédagogique et dissuasive.

On va nous objecter, comme à chaque législation antiraciste, que nous serions des Thénardiens de la liberté d'expression et que nous organiserions en France « la police de la pensée ». Nous rappellerons alors sans cesse que le racisme et l'antisémitisme ne sont pas des opinions qui appellent une discussion et un débat, mais des délits susceptibles de sanctions pénales. Nous rappellerons que le modèle anglo-saxon qui ne pose quasiment aucune limite à la liberté d'expression est une impasse car il offre abri et protection à ceux qui sont des ennemis de la liberté au point de passer à l'acte, à l'acte irrémédiable, et qui distillent à l'échelle mondiale un poison raciste, antisémite, complotiste et négationniste auprès de la jeunesse.

L'attentat antisémite de Pittsburgh a montré une fois de plus que la vie numérique était dans bien des cas l'antichambre de la mort et du passage à l'acte. Et la véritable atteinte à la liberté, à la liberté d'exister, au droit de vivre, c'est bien celle qui consiste à supprimer l'autre parce qu'il est autre, et pas celle qui consiste à l'empêcher de le faire par tous les moyens de droit que nous avons à notre disposition.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

Lutte contre l'antisémitisme : il y a urgence absolue

Communiqués

9 novembre 2018

Le Premier Ministre Edouard Philippe a fait savoir ce matin que « le nombre de ces actes a augmenté de plus de 69 % au cours des 9 premiers mois de l'année 2018. » Ces chiffres, dont nous pressentions la tendance, témoignent d'une situation particulièrement grave pour la cohésion nationale.

L'augmentation des actes antisémites a plusieurs sources

La première, c'est la libération de la parole antisémite sur les réseaux sociaux, sans crainte de sanctions rendues quasiment impossibles par l'écheveau procédural qu'il faut affronter avant d'obtenir des condamnations pénales. C'est la raison pour laquelle la LICRA propose deux axes de responsabilisation : celle des hébergeurs de contenus, grâce à la mise en place d'une législation efficace, pédagogique et dissuasive; celle des usagers du numérique, grâce à la sortie des délits liés au racisme et à l'antisémitisme de la loi sur la presse pour les intégrer pleinement dans le code pénal, garantissant ainsi une sanction plus rapide et plus ferme. Une personne qui appelle à la haine sur les réseaux sociaux le dimanche doit savoir qu'elle pourra être identifiée le lundi, placée en garde à vue le mardi et jugée en comparution immédiate le mercredi.

La seconde, c'est la convergence des haines antisémites. Si la montée de l'antisémitisme s'explique par la montée de l'extrême-droite, des identitaires et des populismes qui désignent toujours les mêmes boucs-émissaires à la vindicte, elle trouve aussi sa source dans des phénomènes liés à l'islamisme qui charrie avec lui un communautarisme haineux, un complotisme détestable et des préjugés à l'égard des Juifs que nous connaissons bien. L'antisémitisme trouve aussi des alliés de poids parmi une certaine extrême-gauche, indigéniste et ethniciste, qui, sous couvert d'antisionisme, manifeste une obsession vindicative à l'égard des Juifs.

Face à cela, la LICRA appelle à une prise de conscience de la Nation. Le développement de l'antisémitisme, en plus de flétrir la communauté juive, a toujours été « annonciateur et révélateur des dérèglements qui menacent une société » comme l'a rappelé récemment Alain Chouraqui, président fondateur de la Fondation du camp des Milles. L'antisémitisme est un marqueur du délitement des valeurs, de la progression des extrémismes politiques et religieux et des menaces qui pèsent sur notre régime de libertés.

La LICRA appelle aussi l'ensemble des responsables politiques à porter auprès de nos concitoyens l'idée

que la lutte contre l'antisémitisme est l'affaire de tous et pas seulement celle d'une communauté. Nos élus ne peuvent pas se contenter, après chaque agression ou acte antisémite, de seulement réunir les représentants des cultes et des communautés. Cette démarche est nécessaire mais elle n'est pas suffisante. Car si on considère que la lutte contre la haine des Juifs est seulement affaire de religion ou de communauté, alors il ne faudra pas s'étonner de voir grandir l'indifférence et la banalisation dans un pays qui en majorité ne se sentira pas touché par cette question. Il ne faudra pas non plus s'étonner de voir prospérer cette idée selon laquelle seules les victimes d'une discrimination sont capables de lutter contre elle.

Il faut de ce point de vue que nos responsables publics changent de logiciel et intègrent davantage la nécessité de lutter contre l'antisémitisme à la faveur d'une action résolument universaliste et républicaine : quand un juif est attaqué en tant que juif, c'est un membre de la communauté nationale qu'on frappe et c'est à elle de faire corps avec lui pour l'assister, le défendre et lui rendre justice.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

La LICRA demande à Anne Hidalgo, Maire de Paris, de renoncer à financer l'association FASTI

Société

12 novembre 2018

Le conseil de Paris se réunira du 14 au 16 novembre prochain. À l'ordre du jour figure l'octroi d'une subvention à l'association FASTI (Fédération des Associations de Solidarité avec Tou-te-s les Immigré-e-s) dans le cadre de l'accompagnement des migrants. Cette subvention a déjà soulevé au Conseil du 18ème arrondissement du 5 novembre dernier l'indignation d'un seul élu, Pierre Liscia (non-inscrit) qui s'y est vigoureusement opposé dans une indifférence générale.

Si nul ne saurait contester la nécessité d'accueillir les migrants et de les aider à trouver en France, dans les conditions prévues par la loi, le refuge qu'ils viennent y chercher, les pouvoirs publics ne peuvent pas le faire avec n'importe qui.

Si le réseau des FASTI a joué par le passé un rôle d'importance sur l'aide aux étrangers au sein du mouvement associatif, ses prises de position actuelles rendent choquantes l'idée même de l'octroi d'une subvention d'argent public.

Les FASTI défendent l'idée que la France mènerait une politique de « racisme d'Etat », de « xénophobie d'Etat » néocoloniale, que la police organiserait des « rafles » sur ordre du Gouvernement. Elle défile

également aux cotés des Indigènes de la République et du mouvement BDS.

Pire encore, les réactions officielles de la FASTI aux attentats terroristes islamistes de 2015 donnent la nausée

Au sujet des attentats de janvier 2015 : « La violence meurtrière, nihiliste, que nous avons vu exploser ces derniers jours prend racine dans un contexte d'inégalités sociales et territoriales produites par le système capitaliste. (...) Ces trois jeunes français doivent être traités en ennemis politiques qui défendent une idéologie dont nous ne voulons à aucun prix. Comme nous ne voulons pas non plus du monde qu'entendent « protéger » les classes dominantes dont les plus éminent-e-s représentant-e-s ont marché le 11 janvier dernier dans les rues de Paris. Ceux-là mêmes qui mènent au nom de la « civilisation » des guerres meurtrières contre les populations des pays des Suds en s'appuyant ici ou là sur des régimes dictatoriaux et/ou religieux oppressifs. L'appel à « l'unité nationale », la glorification des forces de l'ordre dominant – policiers et militaires – n'ont qu'un seul but : relégitimer les politiques (néo)coloniales et capitalistes qui sont la cause même de ces violences. »

Au sujet des attentats du 13 novembre 2015 : « On peut déjà, comme Saïd Bouamama, et comme d'autres chercheur-se-s, rappeler que ces attentats sont, entre autres, la conséquence des politiques internationales menées par les pays occidentaux (interventions militaires en Irak, en Afghanistan, au Mali, en Syrie... ; soutien apporté à des dictateurs pour des intérêts financiers, etc.) et la conséquence de la politique économique et sociale de la France qui paupérise toujours davantage les quartiers populaires dans le cadre de discours médiatiques stigmatisants. »

Ces propos sont insupportables

Ils reprennent au mot près l'argumentation islamiste visant à justifier les attentats. En 2015, ces prises de positions avaient conduit l'Etat à ne plus financer les FASTI.

Alors que la France s'apprête à commémorer le 3ème anniversaire des attentats du 13 novembre, la LICRA demande solennellement à Mme Anne Hidalgo de ne pas financer une officine de cette nature, dont les discours justifient le pire et vouent aux gémonies les valeurs de la République, et appelle les élus de Paris à s'opposer à cette subvention. [Lire l'intégralité des propos](#) ●

Facing Facts Online : Formation gratuite en ligne pour combattre les discours de haine sur internet !

Éducation

22 novembre 2018

Les cours sont dorénavant disponible en français !

Comprendre et agir contre les discours haine sur Internet

Aujourd'hui, sur Internet et notamment sur les réseaux sociaux, les discours racistes et antisémites se multiplient. Les internautes sont de plus en plus confrontés au harcèlement et aux discours haineux sans qu'aucune solution ne se présente à eux pour y faire face.

Agissez et passez à l'action afin de contribuer activement à développer à un internet plus tolérant et respectueux !

Pour cela, la Licra dans le cadre

du projet sCAN s'est associée à l'association belge CEJI (Contribution Juive pour une Europe Inclusive) pour proposer des cours gratuits en ligne afin d'acquérir des méthodes, des outils et des réflexes pour contrer les discours de haine sur internet.

Contre les discours de haine avec les outils proposés par Facing Facts Online

Grâce à ce MOOC gratuit pendant 45 jours dès votre première inscription, vous aurez l'opportunité de trouver les réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que le discours de haine et pourquoi est-il difficile de le définir ?

• Quels sont les impacts des discours de haine sur les individus et la société ?

• Quels sont les meilleures actions pour combattre les discours de haine sur internet ?

• Comment la surveillance des contenus haineux peut aider à combattre la haine sur internet ?

• Quelles méthodes et approches puis-je utiliser pour contrer les discours de haine ?

• Comment puis-je me protéger lorsque je m'engage à contrer les discours de haine ? ●

Une première victoire contre la haine en ligne

Justice

29 novembre 2018

Le Tribunal de Grande instance de Paris a rendu mardi 26 novembre une ordonnance qui fera date.

Le juge des référés a en effet enjoint les fournisseurs d'accès à internet de « mettre en oeuvre, ou de faire mettre en oeuvre, sans délai, toutes mesures les plus adaptées et les

plus efficaces, propres à empêcher l'accès, à partir du territoire français et/ou par leurs abonnés situés sur ce territoire, au nom de domaine www.democratieparticipative.biz ou à tout site comportant le nom democratieparticipative.biz ». Les FAI ont désormais quinze jours pour mettre en oeuvre cette décision qui

prévoit en outre que « ces mesures de blocage seront effectuées de manière définitive et illimitée ».

La procédure, initiée par le Parquet sur signalement de la DILCRAH et avec le concours des principales associations antiracistes dont la LICRA représentée par Me Ilana

Soskin, est le fruit d'un travail collectif qui poursuivait un seul objectif : mettre un terme au libre accès par n'importe quel internaute, y compris mineur, au site ordurier, raciste, antisémite, négationniste, homophobe et sexiste « Démocratie Participative » dont les articles auraient fait pâlir de jalousie dans l'horreur Louis-Ferdinand Céline lui-même.

Depuis des mois, ce site fait déferler sur internet et sur les réseaux sociaux des flots d'une haine absolue, le tout étant baigné dans un brouet complotiste délirant et agrémenté d'une obsession antisémite poussant les auteurs de ce site à coller une étoile jaune aux personnalités ciblées par les articles.

La décision du Tribunal contre « Démocratie participative » marque une étape importante dans le

combat contre la haine en ligne. Elle témoigne d'une prise de conscience et du fait que nous ne devons pas craindre d'utiliser tous les outils offerts par notre arsenal juridique pour organiser la guérilla permanente qu'il nous faut livrer aux fauteurs de haine.

Le moment est venu de ne plus subir « la loi du mensonge triomphant qui passe » (Jaurès)

Le moment est venu de réguler internet et les réseaux sociaux afin qu'ils cessent de transformer nos ordinateurs, nos tablettes et nos smartphones – et singulièrement ceux de nos enfants – en véritable cloaca maxima où toutes les ordures, tous les appels à la haine, à la stigmatisation, au harcèlement peuvent librement circuler sans crainte de sanctions rendues impossibles par un système que l'on croit incontrôlable.

Internet ne peut demeurer plus longtemps imperméable à nos lois. Il en va de la dignité de l'économie de la connaissance. Il en va de l'application effective de nos lois démocratiques votées par les représentants du peuple souverain.

Il est plus que temps de reconquérir les territoires perdus du numérique.

C'est la raison pour laquelle la LICRA est pleinement engagée auprès du Gouvernement et de la représentation nationale dans l'élaboration de la future loi en cours de préparation, en sorte que soient responsabilisés à la fois les hébergeurs, par la mise en place de sanctions dissuasives, et les usagers, par la nécessité de faire rendre des décisions rapides et efficaces.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

Éducation : interventions scolaires dans le 15^{ème} arrondissement de Paris

Éducation

29 novembre 2018

Sur la demande du Directeur de l'école élémentaire, rue de Cherbourg, dans le 15^{ème} arrondissement, l'équipe d'intervenantes parisiennes a rencontré des classes de CP à CM2, soit 317 enfants du 7 novembre au 30 novembre 2018.

Pour les classes de CP, les supports pédagogiques (livres d'images éducatifs) se présentaient sous forme d'images projetés et ont permis d'échanger avec les élèves sur le rejet de la différence, le racisme, l'antisémitisme, la violence, l'entraide et le partage.

Cette première expérience

d'intervention dans des petites classes a montré que les élèves réagissent spontanément aux histoires qu'ils apprécient beaucoup et qui leur permettent de comprendre et de témoigner également sur leur propre expérience.

À partir du CE2, le jeu sur la discrimination a été proposé aux élèves et a suscité des réflexions sur l'injustice, la solidarité et la révolte face à une consigne injuste.

Une vidéo « La lettre à Abou », suivie d'un débat a permis de débattre sur les préjugés, le racisme et l'échange

favorisant le vivre ensemble.

L'objectif de ces rencontres se base essentiellement sur la parole des enfants qui se sont largement exprimés sur les différents thèmes.

La parole de l'intervenant est là pour faire émerger celle des enfants.

De plus, l'engagement des enseignants et leur implication a joué un rôle très important.

Intervenantes : Isabelle Arizzoli, Maryam-Aurélié Bianchet, Berthe Chebat, Catherine Jolif, Liliane Rosenberg ●

Lyon contre l'extrême-droite : Le Manifeste à signer

Société

5 décembre 2018

Lyon, capitale de la Résistance, ne sera pas la vitrine de l'extrême-droite

Au moment où s'ouvre à Lyon une école de l'extrême-droite, nous souhaitons associer tous les Lyonnais à notre réprobation, notre refus de voir Lyon salie par la venue de ce laboratoire de la haine. La ville de Lyon est en proie depuis de nombreuses années aux menées et aux violences de l'extrême-droite.

Après avoir tenté de salir l'honneur de l'Université Jean Moulin, les tenants du racisme, de l'antisémitisme et du négationnisme développent une nouvelle stratégie. Des groupes identitaires tentent d'imposer un climat de tensions permanentes par des actions violentes dans le Vieux Lyon et pratiquent un prosélytisme xénophobe dangereux dans leurs réunions, manifestations, ou dans les stades de foot.

Le Front National, dont le changement de nom ne suffit pas à laver quarante années d'affronts, d'outrages et d'injures aux valeurs

de la France, a décidé de faire de Lyon une place forte de sa stratégie électorale.

C'est à Lyon que Marine Le Pen a annoncé le nouveau nom de son parti. Aujourd'hui, c'est à Lyon que sa nièce, Marion Maréchal-Le Pen, décide d'ouvrir une école destinée à former les cadres de l'extrême-droite en vue d'organiser les rapprochements idéologiques entre les droites identitaires, souverainistes, conservatrices et libérales. Nous, républicains, laïques et humanistes, refusons de voir notre ville, Lyon, tourner le dos à son histoire et à ses valeurs. Nous refusons d'assister sans rien faire à la prolifération de l'extrémisme par des officines affiliées à une tradition politique, qui prit les armes contre la France.

Nous appelons tous les défenseurs de l'universalisme à mener à Lyon la bataille intellectuelle, morale et militante afin de faire savoir à l'extrême-droite qu'elle ne trouvera pas dans notre ville la tribune identitaire qu'elle espère. Nous

appelons tous les citoyens à signer ce manifeste et à faire signer largement autour d'eux.

Nous appelons tous les élus locaux et parlementaires de la ville et de la Métropole de Lyon à se joindre à nous pour signifier à l'extrême-droite qu'elle n'est pas la bienvenue dans la capitale de la Résistance, celle de René Leynaud, de Gilbert Dru, du colonel Chambonnet, de Jean Moulin, de Daniel Cordier, de Bertie Albrecht, de Lucie et Raymond Aubrac et de tous les soutiers de l'insoumission à la haine et à la xénophobie.

Nous appelons de nos vœux à une mobilisation citoyenne, républicaine et universaliste, dont ce manifeste a l'ambition d'être le déclencheur.

Nous appelons de nos vœux à une mobilisation citoyenne, républicaine et universaliste, dont ce manifeste a l'ambition d'être le déclencheur.

Gilets jaunes, les risques d'une dérive

Éducation

6 décembre 2018

Le mouvement des gilets jaunes touche la France depuis trois semaines. Il s'agit, à l'origine, d'un mouvement politique et social dont

les revendications appartiennent au débat public. À ce titre, la LICRA, association apolitique, n'a pas vocation à s'exprimer sur les sujets

soulevés par les gilets jaunes.

Néanmoins, notre rôle est d'alerter l'opinion sur les risques charriés

par ce mouvement dont l'horizon idéologique très bigarré ouvre la voie à de nombreuses dérives.

La première dérive, visible, est celle de la violence. Les scènes de chaos observées chaque samedi dans les rues de Paris montrent que des mouvements extrémistes, organisés ou non, ont décidé d'en découdre avec l'ordre républicain et de créer, à la faveur de violences urbaines inacceptables, un climat insurrectionnel en ciblant nos symboles, nos institutions, nos forces de police et de gendarmerie.

La seconde dérive, latente, est celle du repli identitaire, du racisme et de l'antisémitisme. On a vu fleurir dans les revendications des « gilets jaunes » des propositions qui présentent un danger immédiat pour la cohésion nationale et qui opposent les « gros » contre les « petits », sur fond d'une rhétorique poujadiste bien connue. On a vu de nombreux incidents racistes, à l'image de ces gilets jaunes bloquant une entreprise au motif que ces salariés étaient d'origine roumaine, à l'image également de cette personne noire qui, voulant passer un barrage s'est opposer des invectives atroces (« « Retourne chez toi ! » « Retourne dans ton pays ! » « Dégage ! »). À l'image des tags antisémites que l'on peut trouver sur le bord des autoroutes

ou dans les rues depuis le début du mouvement. À l'image enfin des délires complotistes et anti-maçonniques qui accompagnent à chaque fois ces débordements.

La troisième dérive, terrible, est celle de la radicalisation du mouvement par des professionnels de la haine et du rejet de l'autre.

La troisième dérive, terrible, est celle de la radicalisation du mouvement par des professionnels de la haine et du rejet de l'autre. Les extrémismes tentent de projeter leurs obsessions sur un mouvement désorganisé et déstructuré et de profiter de ce vide pour mener à bien leur projet anti-républicain. La présence d'Hervé Ryssen et de Dieudonné sur les Champs Elysées témoigne de ce que les antisémites et les racistes ne ratent aucune occasion de manipuler l'opinion, de s'exposer et de gagner en visibilité par tous moyens. Le fait que le journal Paris Match ait mis en une, fût-ce fortuitement, en une un gilet jaune raciste, antisémite et négationniste multirécidiviste tel qu'Hervé Ryssen en dit long sur les velléités des fauteurs de haine mais aussi de la légèreté et du manque de lucidité de la presse dans la manière de traiter ces questions. L'extrême-gauche identitaire, qui n'a jamais rechigné à abriter l'antisémitisme dans ses cortèges, n'est pas en

reste en tentant, quant à elle, de régler des comptes, y compris par la force, avec une République qu'elle n'a jamais cessé de vouer aux gémonies.

Face à cela, nous avons une responsabilité collective

Celle de faire en sorte que le débat politique ne cède en rien à la violence raciste et antisémite, que le mouvement social dont chacun comprend les ressorts, les revendications et les aspirations sincères qui sont exprimées par une partie de la Nation, reste digne et se déploie dans le cadre républicain, celui du suffrage universel, celui des droits dévolus par la Constitution : celui de manifester, celui de faire grève, ou encore celui de se présenter aux élections. Il est temps aussi que l'on redonne aux corps intermédiaires un rôle à jouer et que les associations, notamment les associations antiracistes universalistes comme la nôtre, chaque jour investies sur le terrain, dans les écoles, dans les universités, dans les entreprises, dans les stades soient entendues et considérées pour ce qu'elles sont : des relais indispensables à la cohésion nationale grâce à des militants chargés d'une véritable mission de service public.

Mario Stasi, Président de la Licra •

Herrlisheim : le cimetière juif profané dans la nuit de lundi à mardi

Actualités

13 décembre 2018

Plusieurs dizaines de stèles du cimetière juif de Herrlisheim ont été profanées dans la nuit du lundi 10 au mardi 11 décembre, a annoncé le consistoire israélite du Bas-Rhin.

37 stèles du cimetière juif de Herrlisheim ont été profanées, recouvertes de graffitis antisémites, dans la nuit de lundi à mardi, ainsi que le monument à la mémoire

des martyrs de la Shoah et le mur d'enceinte. L'enquête a été confiée au groupement de gendarmerie du Bas-Rhin.

Dans un communiqué, le consistoire israélite « exprime sa plus vive émotion et sa profonde indignation ». « Alors que les tombes du cimetière israélite de Sarre Union, profanées en 2015, sont encore couchées, ce nouvel acte haineux ne fait qu'amplifier le sentiment d'inquiétude des citoyens français face à l'antisémitisme grandissant. Le consistoire lance un appel solennel aux autorités et particulièrement au Président de la République afin

que des mesures efficaces et pragmatiques soient prises pour protéger la sécurité des biens et des personnes de la communauté juive et que cesse ce fléau qui gangrène notre société ».

Selon Yoav Rossano, responsable du patrimoine juif du Bas-Rhin, ce sont des voisins qui ont alerté mardi matin la mairie de cette commune de 5.000 habitants, à 30 km au nord-est de Strasbourg. Les faits se sont

probablement déroulés dans la nuit. Des gendarmes ont bloqué l'entrée du cimetière, le temps d'effectuer des prélèvements. « C'est évident que c'est signé de l'extrême-droite, on a des croix gammées », a commenté le grand rabbin du Bas-Rhin Harold Weill, soulignant que les faits intervenaient « dans ce que la France est en train de vivre ». « Ces choses interpellent et nous demandent de réagir », a-t-il ajouté ●

Aide aux migrants : la Cour de cassation annule en partie la condamnation de Cédric Herrou

Justice

13 décembre 2018

L'agriculteur est renvoyé devant la cour d'appel de Lyon. Il avait été arrêté en gare de Cannes en compagnie de demandeurs d'asile le 23 juillet 2017.

Source LeMonde.fr - Par Luc Leroux

Figure symbolique de l'aide aux migrants à la frontière franco-italienne dans les Alpes-Maritimes, Cédric Herrou, 39 ans, sera rejugé par la cour d'appel de Lyon. La condamnation de cet agriculteur à quatre mois de prison avec sursis pour avoir porté assistance à quelque 200 Soudanais et Erythréens en 2016 a été partiellement annulée, mercredi 12 décembre, par la Cour de cassation. Pour la première fois, la justice prend ainsi acte du « principe de fraternité » consacré le 6 juillet par le Conseil constitutionnel. Cette décision s'est traduite, dans la loi asile et immigration du 10 septembre 2018, par une rédaction plus extensive de l'article 622-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit

d'asile (Ceseda), article ayant trait à l'exemption des poursuites pénales lorsque l'aide a été apportée dans un but humanitaire.

« Nous avons été entendus après deux ans de procès agités », s'est réjoui Cédric Herrou, soumis à une douche écossaise de décisions de justice. En le condamnant, le 10 février 2017, pour aide à l'entrée, à la circulation et au séjour irréguliers d'étrangers en France, à une amende de 3 000 euros avec sursis, le tribunal correctionnel de Nice avait tenu compte des motivations qu'il invoquait. L'exploitant d'oliveraies à Breil-sur-Roya était également relaxé pour avoir installé 59 migrants, dont des mineurs, dans une ancienne colonie de vacances de la SNCF, désaffectée depuis 1991. Pour cette seconde infraction d'installation sans autorisation sur le terrain d'autrui, le tribunal avait retenu l'état de nécessité.

« Aucune contrepartie »

Le 8 août, la cour d'appel d'Aix-en-Provence annulait ce jugement clément pour infliger quatre mois de prison avec sursis à l'agriculteur qui assurait n'avoir agi que pour « alerter sur le fait que les mineurs isolés n'étaient pas pris en charge et pour que les majeurs puissent avoir accès à la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile ». Les juges d'appel refusaient à Cédric Herrou les exemptions aux poursuites pénales prévues par la loi au motif que ses « actions s'inscrivaient dans une démarche d'action militante en vue de soustraire des étrangers aux contrôles mis en œuvre par les autorités pour appliquer les dispositions légales relatives à l'immigration ». Il était par ailleurs condamné pour l'occupation des locaux de la SNCF et à verser à celle-ci 1 000 euros de dommages et intérêts.

Cédric Herrou doit donc être rejugé à la lumière de la nouvelle rédaction de l'article 622-4 du Ceseda qui exonère de poursuites pénales « lorsque l'acte reproché n'a donné lieu à aucune contrepartie directe ou indirecte et a consisté à fournir des conseils ou accompagnements juridiques, linguistiques ou sociaux, ou toute autre aide apportée dans un but exclusivement humanitaire ». L'ancien article était beaucoup plus restrictif, l'aide devant viser « à préserver la dignité ou l'intégrité physique » de l'étranger. Pour Me Patrice Spinosi, défenseur de Cédric Herrou, cette nouvelle « exemption humanitaire doit conduire à la relaxe ».

« Avec cœur et sincérité »

La Cour de cassation a également annulé la condamnation à deux mois de prison avec sursis de Pierre-Alain

Mannoni, un universitaire niçois. Ce chercheur en écologie marine avait été contrôlé, en octobre 2016, au péage autoroutier de La Turbie alors qu'il transportait trois Erythréennes blessées pour les héberger dans l'attente de prendre un train à destination de Marseille afin d'y être soignées à l'hôpital. « Il est bien évidemment très satisfait de cette décision de la Cour de cassation même s'il doit se préparer à devoir de nouveau comparaître », indique son avocate Me Maeva Binimelis. Il redira qu'il n'a fait que défendre ses valeurs et a agi avec cœur et sincérité. » M. Mannoni avait été relaxé en première instance puis condamné à Aix-en-Provence.

Si le Conseil constitutionnel a retenu une exonération des poursuites pénales en raison d'une aide humanitaire apportée sans contrepartie, elle ne vaut que pour l'aide au séjour et à la circulation d'un étranger mais ne s'applique pas à l'aide à l'entrée sur le territoire

national. Or, Cédric Herrou a reconnu s'être rendu régulièrement à Vintimille, de l'autre côté de la frontière, pour prendre en charge des migrants afin de les conduire à son domicile ou dans le centre d'accueil organisé dans les locaux désaffectés de la SNCF afin de leur offrir un hébergement décent et une aide alimentaire fournie par les habitants de la vallée de la Roya.

Cédric Herrou a par ailleurs été mis en examen en juillet 2017 par un juge d'instruction de Grasse (Alpes-Maritimes) après avoir été interpellé à la gare de Cannes avec des demandeurs d'asile qu'il aidait à prendre le train. Son contrôle judiciaire a été assoupli en août. L'agriculteur peut désormais circuler en Italie pour les besoins de son exploitation oléicole. « En nous appuyant sur la décision du Conseil constitutionnel, une requête en vue de revoir sa mise en examen va être déposée », annonce son défenseur Me Bruno Rebstock. ●

Les passerelles de la honte

Société

20 décembre 2018

Par Mario Stasi, Président de la Licra

Les mots engageant, qui plus est lorsqu'ils sont prononcés par un élu, un député de la République dans l'enceinte même de l'Assemblée Nationale.

Le député de la Somme, François Ruffin, membre de la France Insoumise de Jean-Luc Mélenchon, n'échappe pas à cette règle et le discours qu'il a prononcé il y a quelques jours pour présenter sa proposition de loi relative au référendum d'initiative citoyenne est une source de colère et

d'inquiétude pour les républicains universalistes que nous sommes, à la LICRA.

Il y a d'abord la tonalité générale de son discours qui emprunte à une violence et une logorrhée populiste opposant le peuple et les « élites » et qui n'augure rien de bon. Quand il déclare notamment « Honte à vous les politiciens qui vous goinfrez de petits fours, de salaires à vie, de vaisselle à 500 000 € (...) Honte à vous, l'élite qui traînez votre peuple dans la misère. », on peut légitimement s'interroger sur les effets de tels mots sur le sentiment démocratique et sur une

opinion déjà installée dans une défiance mortifère à l'égard des élus et des institutions du pays. Mais après tout, cela relève de la libre expression, du débat politique à l'issue duquel chacun devra rendre compte de ce qu'il a dit et fait devant le suffrage universel.

Mais là n'est pas finalement, le plus grave dans le discours de François Ruffin. Le plus grave est en effet intervenu lorsqu'il a exprimé, au sujet du référendum d'initiative citoyenne, des remerciements inattendus : « Oh, il n'a pas fleuri par hasard, il a fleuri parce que des hommes de conviction, nommons-

les, Etienne Chouard et ses amis, ont semé, ont arrosé, depuis des années ». Puisque Monsieur Ruffin a choisi de nommer Etienne Chouard, nul ne doit ignorer l'idéologie d'un homme qui figure désormais au Panthéon des Insoumis sans que cela ne suscite, en dehors de Clémentine Autain, la moindre réprobation du parti de Jean-Luc Mélenchon.

Etienne Chouard est un complotiste. Pour lui, Thierry Meyssan, pape du conspirationnisme depuis les attentats du 11 septembre, est un « résistant ». Sur son blog, Etienne Chouard a recommandé la lecture d'auteurs complotistes, comme Antony C. Sutton, ou antisémites, comme l'hitlerolâtre Eustas Mullins. Etienne Chouard ne rechigne pas à sombrer lui-même dans l'obsession des Juifs, écrivant que « Rotschild a besoin de (l'amalgame stupide)

de l'antisémitisme pour rester intouchable et impuni » et a « objectivement un intérêt personnel puissant à ce que l'antisémitisme soit virulent un peu partout dans le monde ».

Surtout, Etienne Chouard est une passerelle qui organise les transferts idéologiques entre extrême-droite et extrême-gauche qui entretient la confusion et un discours ambigu. Car sa notoriété, Etienne Chouard la doit à ceux qui ont bien compris le message qu'il voulait adresser et aux applaudissements dont il a été l'objet, des années durant par les milieux soraliens sur le site d'Égalité et Réconciliation.

François Ruffin est un élu de la République. Il porte l'écharpe tricolore. Son parti a recueilli 7 millions de voix lors de la dernière

élection présidentielle. Cette situation l'engage et lui donne des devoirs. Le premier étant de ne pas engager un dialogue cauteux avec des ennemis de la République, avec les milieux glauques qui organisent depuis des années, la convergence des extrémismes dans un brouet complotiste dont chacun sait la place qu'il occupe dans la prolifération de la haine.

La déclaration d'amour de François Ruffin à Etienne Chouard ne peut rester sans réponse et Jean-Luc Mélenchon ne saurait rester plus longtemps silencieux devant une telle faute. Dans ces temps troublés où la tourmente dispute à la colère, la République, au Palais-Bourbon, a besoin, sur tous les rangs, de serviteurs et non pas de fossoyeurs.

Mario Stasi, Président de la LICRA ●

*la
licra
en
actions*



Commission Éducation

Par Claude Secroun, Président de Commission

Rapport d'activités de la commission Éducation

L'objectif 2018 de la Licra a été de faire de l'éducation des jeunes consciences sa priorité et de renouer avec cet optimisme, ce sens du réel, cette humilité qui faisaient dire à Jaurès dans sa lettre aux instituteurs de 1888 que nos enfants « n'auront pas seulement à écrire, à déchiffrer une lettre, à lire une enseigne au coin d'une rue, à faire une addition et une multiplication. Ils sont Français et ils doivent connaître la France, sa géographie et son histoire : son corps et son âme. Ils seront citoyens et ils doivent savoir ce qu'est une démocratie libre, quels droits leur confère, quels devoirs leur impose la souveraineté de la nation ».

Disposant de l'agrément national au titre des associations éducatives complémentaires de l'enseignement public du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis le 9 avril 2015, la Licra est ainsi référencée sur la plateforme Eduscol qui est à la disposition des acteurs de la communauté scolaire.

Cette année encore, nous avons agi activement sur le terrain pour faire reculer ceux qui transforment les racines en races, les identités en identitaires, la nation en nationalisme, le peuple en populisme et les communautés en communautarisme. Forte de ses 60 sections, La Licra est intervenue sur l'ensemble du territoire dans les écoles maternelles, élémentaires, établissements du second degré d'enseignement général et professionnel : collèges, lycées, classes relais, centres de

formations, dans les universités, les grandes écoles et les structures périscolaires et extrascolaires.

Notons que les intervenants de la Licra ne vont pas dans les Etablissements scolaires pour remplacer un enseignant et faire un cours à sa place. Il s'agit d'animateurs qui sont là pour dialoguer avec les élèves, les faire parler en respectant une grande liberté d'expression. L'objectif, par les échanges croisés, est de responsabiliser les jeunes et de développer leur esprit critique.

Un bilan en hausse

En 2018, la Licra totalise 31 674 élèves sensibilisés au cours de 1252 interventions. Ce sont nos sections des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle Aquitaine, Occitanie et Grand Est qui comptabilisent le plus d'interventions. Nos résultats dans les régions Hauts-de-France et PACA sont encore insuffisants. Nous avons donc repris contact avec les élus locaux de ces deux régions pour faciliter la pénétration dans ces territoires et bénéficier d'une information large et engageante auprès de la communauté scolaire. Quant à la région Ile-de-France, une nouvelle équipe d'intervenants permet d'envisager la suite avec sérénité et des perspectives prometteuses. Pour réaliser ce bilan, nous avons mobilisé toutes nos forces.

Un répertoire national des intervenants de la Licra

Nous avons lancé début 2018, un recensement de nos forces

vives en interrogeant les sections sur les équipes intervenant en milieu scolaire afin d'identifier plus finement leur formation, leurs parcours et leurs domaines d'interventions dans les territoires. En 2019, nous poursuivrons ce travail de renseignements auprès des sections afin de mutualiser les forces en présence (certaines sections « trop petites » ne comptent pas d'intervenants scolaires et pourraient faire appel à une section voisine en cas de demande d'un établissement scolaire, par exemple) et de proposer des formations adaptées aux besoins de nos intervenants.

De nouveaux intervenants

Aux côtés de nos intervenants scolaires, actifs de la fonction publique, du monde de l'entreprise, retraités, membres de la réserve citoyenne... tous formés dans le cadre de l'Ecole des militants de la Licra, ont été mis en place des binômes militants/avocats-juristes ou encore militants chevronnés/ Services civiques volontaires. Les services civiques qui sont des jeunes entre 18 et 25 ans, proches en âge des élèves que nous touchons, contribuent à favoriser le dialogue, rendant plus faciles les échanges. Ils sont également au fait des questions que se pose la jeunesse et davantage en phase avec ses habitudes et ses modes d'expression. Il est sans doute plus aisé pour les élèves de s'identifier à eux. Quant à nos avocats et juristes bénévoles, ils apportent une interactivité par l'exposé de situations rencontrées et de faits concrets.

Des interventions à la carte

Les interventions d'une durée de deux heures se font après réunions préparatoires avec l'équipe pédagogique pour définir le thème et les objectifs. Elles sont réalisées dans les classes par une équipe de deux intervenants et obligatoirement en présence d'un membre de l'équipe pédagogique : professeur(e), CPE, documentaliste, assistant(e) social(e). En suite de ces interventions, des évaluations sont réalisées avec l'équipe pédagogique et un partage d'expériences entre intervenants Licra est fait lors de nos commissions Education. Ces remontées de terrain sont très importantes pour saisir le pouls de la jeunesse et faire évoluer notre dispositif.

Nous proposons également aux chefs d'établissements des actions citoyennes dans et en dehors des établissements : organisation de concours sur la laïcité, les discriminations..., visites mémorielles et citoyennes dans des lieux de culte ou des lieux symboliques de la République, lectures, chants, théâtre forum, projections ciné débat, tournois sportifs autour des valeurs du sport et vivre ensemble ...

Une communication renforcée en direction des établissements scolaires

En 2018, nous avons diffusé plus de 100 000 dépliant « Eduquer pour vaincre le racisme et l'antisémitisme » auprès des établissements scolaires du 1er et second degré dans l'ensemble des régions de la métropole. Au regard des objectifs qui sont les nôtres, soit plus de 90 000 jeunes sensibilisés d'ici 2020, il convient en effet de renforcer nos actions de communication auprès de la communauté éducative.

Évolution de nos contenus et des thématiques abordées

Des groupes de travail composés d'experts thématiques Licra ont fait évoluer le corpus pédagogique de nos interventions sur les thèmes suivants :

- La montée d'un nouvel antisémitisme
- L'éducation antiraciste par le droit
- L'éducation antiraciste auprès des maternelles, primaires, collègiens et lycéens
- La lutte contre les discours de haine sur internet et les théories du complot
- La formation des enseignants
- La laïcité

La montée d'un nouvel antisémitisme

Au cours de leurs rencontres avec les élèves, les intervenants scolaires de la Licra sont au plus près du racisme et de l'antisémitisme. Sans que cela soit complètement nouveau, mais d'une façon de plus en plus explicite, ceux-ci ont constaté que les élèves se revendiquent antisémites de façon banale et partagée, alors même que certains se présentent comme antiracistes.

Ils ont constaté également que les élèves exprimant leur antisémitisme se montrent hermétiques, inaccessibles à tout ce qu'on peut leur dire de l'ordre de la connaissance historique, du raisonnement, et ce, dans des établissements divers : que ce soit dans des lycées de banlieues, de zones « rurbaines » ou de centre-ville, trop homogènes au plan des

catégories socio-professionnelles et des origines ou présentant une véritable mixité sociale, d'origines, de religions.

Ce nouvel antisémitisme avance décomplexé à visage découvert, escorté par des discours d'extrémistes politiques ou religieux, de rappers, ou de prétendus humoristes qui tous ont un impact fort sur la jeunesse, sur leur langage et leur comportement. Les interventions sur les injures ont montré combien les adolescents ne connaissent pas la signification et la violence de beaucoup de mots. Quand un jeune « traite » son camarade (pour rigoler dit-il) d'un nom d'animal, il ne sait pas qu'il lui enlève sa réalité d'être humain. Nous leur expliquons que c'était un moyen utilisé par les états racistes ; exemple le terme de « rat » lors de la Shoah ou celui de « cafard » pendant le génocide rwandais.

Nous avons passé une semaine auprès de 7 classes de 4ème à Montfermeil et là encore la signification des mots est un domaine à explorer. Ce qui nous a marqué pendant ces interventions ce sont les affirmations assurées que les élèves ont formulées, la profondeur de leurs croyances. Pour eux, les « Illuminati » existent toujours et gouvernent le monde (reflet du discours anti judéo-maçonnique). Leurs convictions sont d'autant plus profondes qu'elles sont souvent le résultat de ce qu'ils entendent au sein de leur famille et dans leur environnement social et/ou religieux.

Souvent notre communication est écoutée mais face à la difficulté de la citer chez eux les élèves préfèrent ne pas entendre. Il s'agit là d'un parfait conflit de loyauté. Il nous est donc apparu qu'il faut insister sur la valeur et la signification de chaque mot utilisé. C'est un moyen objectif de dynamiser l'esprit critique de ces adolescents.

Autre forme d'inquiétude, l'apparition de signes de radicalisation dans certains établissements scolaires, notamment dans les lycées professionnels : dans la plupart des cas, ces signes se traduisent par des discours et des attitudes antisémites.

Pour répondre aux différentes expressions d'antisémitisme exprimé, nous adaptons nos réponses :

La Commission « Éducation » de la Licra propose d'utiliser les œuvres de la littérature jeunesse qui peuvent permettre de faire naître de l'empathie chez les enfants et adolescents. Par exemple, la section de Paris a travaillé avec « Identités meurtrières » d'Amin Maalouf. L'ouvrage a permis d'aborder avec les élèves d'origine étrangère le conflit personnel qu'ils peuvent ressentir pour construire leur identité propre.

De nouvelles vidéos ont été tournées : des vidéos de 1 à 2 mn mettant en scène des situations de racisme, d'antisémitisme et d'homophobie (série « Je suis l'humanité ») et des films à vocation pédagogique sur les préjugés (« Rousses et roux ») ou la laïcité (« C'est quoi la laïcité ? »).

Nous proposons une démarche pour déconstruire les préjugés et les stéréotypes racistes et antisémites : Nos intervenants s'attachent ainsi à montrer le lien entre radicalisation, racisme et antisémitisme par les éléments communs que sont les stéréotypes antisémites, la référence récurrente au conflit israélo-palestinien, la confusion entre Juifs et Israéliens ; les élèves entretiennent un sentiment de victimisation par rapport aux juifs (« Ils ont le pouvoir, l'argent et les medias, ils contrôlent tout et nous asservissent ») ; autant d'éléments communs qui constituent le terreau fertile du complotisme et de la radicalisation. Certains utilisent

l'antisionisme pour alimenter de nouvelles formes d'antisémitisme voire les affirmations suivantes :

- Les Juifs ont trahi le Prophète,
- Les Juifs/Israéliens s'en prennent aux enfants palestiniens
- La mise en cause du : deux poids, deux mesures
- L'utilisation récurrente de l'agenda politique
- Le négationnisme et le révisionnisme
- Les juifs peuvent se prévaloir de la condamnation de l'antisémitisme, l'islamophobie fait débat.

Enfin des éléments de langage sont mis à la disposition de nos intervenants pour unifier le discours de la Licra et modéliser nos interventions.

Éducation antiraciste par le droit

Nous souhaitons également traiter les problématiques de lutte contre le racisme et l'antisémitisme à partir du prisme du droit et des situations réelles accompagnées par le service juridique de la Licra (aide aux victimes- accès aux droits) pour illustrer notre propos, notre action et susciter la réflexion.

Par exemple, depuis la rentrée septembre 2018, des avocats bénévoles de la Licra Paris interviennent devant des jeunes élèves pour montrer comment l'association agit pour les victimes de racisme, d'antisémitisme et de discriminations avec les forces de l'ordre et l'administration judiciaire à partir d'exemples concrets.

A Lyon, les intervenants rejouent avec des élèves, à partir de vignettes, des cas réels traités lors de l'accueil des victimes.

Les vignettes de cas sont des supports pédagogiques qui s'intègrent dans le « fil rouge » d'une intervention et peuvent servir de tremplin pour aborder des « passages obligés » comme cela est le cas des courts-métrages souvent utilisés en intervention. Les cas présentés dans les vignettes sont malléables à loisir. Il n'est pas obligatoire de suivre à la ligne le cas tel qu'il est expliqué dans les fiches. L'intervenant choisit la manière dont il veut exploiter ces vignettes ; il peut exploiter l'ensemble du cas tel quel pour illustrer certains cas traités par l'accueil des plaignants à la LICRA, les vignettes peuvent aussi servir de support pour demander aux élèves ce qu'ils auraient fait à la place d'une des personnes impliquées.

De même, les intervenants peuvent choisir les modalités d'exploitation de ces cas : passer par l'oral ou l'écrit (par exemple distribuer le cas et des questions aux élèves pour ensuite en discuter), jouer le cas car « se mettre dans la peau du personnage » permet de rendre la séquence vivante et réaliste, demander aux élèves de jouer eux-mêmes le cas à la manière d'un jeu de rôle... Beaucoup de pistes sont envisageables, l'objectif étant de responsabiliser les élèves sur ce qu'il est possible de faire pour agir de manière pacifiée face au racisme et à l'antisémitisme.

Ces vignettes ont été rédigées afin d'avoir du « concret » à exposer aux élèves, suite au constat que les exemples concrets de situations de racisme ou d'antisémitisme mobilisaient grandement les élèves et que nous manquions parfois de matière. L'ensemble de ces vignettes se base sur des cas rencontrés par l'accueil des plaignants. Ces cas ont été adaptés pour pouvoir les utiliser auprès d'un public scolaire (anonymisation, parfois simplification de la situation).

Nos intervenants exposent ainsi la Loi qui sanctionne les actes et les paroles racistes, antisémites et discriminatoires. Ils font réfléchir sur la question de la responsabilité citoyenne, et permettent à chacun de développer un esprit critique par la confrontation des points de vue et donner le goût du débat.

L'éducation antiraciste auprès des maternelles, primaires, collégiens et lycéens

On ne naît pas raciste, on le devient. L'Éducation des plus jeunes est primordiale. Comme le dit Boris

Cyrułnik, tout ce qui n'est pas familier est stressant pour le jeune enfant et ce dès le ventre de la mère.

Le racisme et l'antisémitisme sont-ils des phénomènes inhérents à la « nature humaine », exprimés dès le plus jeune âge ? Ceci n'est pas démontré. Mais la pire des erreurs serait de nier les comportements de rejet de l'autre, au lieu de les combattre : si les tout-petits peuvent en devenir des victimes, comme promoteurs ou souffre-douleurs, il convient d'y remédier le plus tôt possible.

Affiches, tags, expressions de mépris, assignations à résidence de groupes religieux ou prétendument ethniques font partie de l'environnement quotidien obligé de l'enfant comme de l'adulte et contribuent à forger ses convictions qu'il croit bien sûr personnelles. Bien plus, l'enfant acquiert ainsi la conviction qu'il est supérieur sans avoir besoin de le prouver. Comment respecter la règle édictée par l'école, diffusée par l'enseignant, si les parents s'en écartent, la critiquent ou lui tournent le dos.

Les intervenants scolaires de la Licra se trouvent bien souvent confrontés à ce conflit de valeurs et de loyauté.

C'est donc aux proches, aux familles, aux enseignants de construire une culture, une socialisation suffisamment large et diversifiée pour que la curiosité et le désir de découverte l'emportent sur la peur.

Les récits, les voyages sont autant d'occasion d'ouvrir les yeux et les intelligences des petits sur l'autre, le différent et l'étranger. La Licra s'adresse aux tout-petits pour préserver cette part d'innocence fraternelle. Une équipe Licra travaille sur le chant et prépare pour la rentrée un récit fédérateur autour des enfants de la méditerranée.

Les jeux enfin sont un moyen d'échanger avec les plus petits. A Strasbourg, les intervenants scolaires utilisent le jeu « Respecto ». Conçu comme un jeu de l'oie par une association alsacienne, il permet aux enfants (8 à 11 ans et 11 à 13 ans) de jouer les uns avec les autres et non contre les autres. Il interroge et pose des questions sur l'égalité, le droit, le respect...

Par ailleurs, l'utilisation du Jeu de l'Oie, créé voici quatre ans, progresse toujours : il est utilisé à la fois devant un public scolaire ou en d'autres occasions lors de tournois de futsal. Pour une des participantes: « On n'a pas d'outils honnêtes et adaptés pour montrer les relations ancestrales entre Juifs et Arabes. » Une autre évoque un film sur le « shtetl » qui pourrait permettre de déconstruire le préjugé : « les Juifs sont riches ».

Nous avons mis en place des jeux de rôle adaptés au niveau scolaire des élèves sur la base de situations réelles rencontrées et observées lors des permanences juridiques de la Licra.

Nous travaillons actuellement à la création :

- De contenus numériques de type « drawing your life » permettant

d'expliquer aux élèves des phénomènes complexes grâce à des visuels simples et un véritable «story telling»,

- De vidéos, préparées dans le cadre d'un programme d'action avec Youtube (Google), Facebook et des « Youtubeurs » pour mettre en scène des mauvais comportements sur les réseaux sociaux
- D'un campus numérique anti-raciste destiné à poursuivre, en ligne, le travail commencé avec les élèves lors des interventions en présentiel. Il s'agit de ne pas rompre le lien né des formations et de fournir des contenus ludiques et interactifs tout au long de l'année afin de les amener à devenir des ambassadeurs de la cause antiraciste auprès de leurs camarades.

En 2018, les intervenants de la Licra ont rencontré plus de 600 enfants du CP au CM2.

En 2019, nous proposerons à des centres de loisirs des ateliers de lecture de la pièce de théâtre pour enfants « la Révolte des Couleurs » qui traite des différences. Les enfants sont amenés ainsi à réfléchir sur l'autre et joueront la pièce, au terme de plusieurs séances, lors d'une représentation publique.

Sur la demande du Directeur de l'école élémentaire, rue de Cherbourg, dans le 15ème arrondissement de Paris, 5 intervenantes de la Licra ont rencontré des classes de CP à CM2, soit 317 enfants du 7 novembre au 30 novembre 2018.

Pour les classes de CP, les supports pédagogiques (livres d'images éducatifs) se présentaient sous forme d'images projetées et ont permis d'échanger avec les élèves sur le rejet de la différence, le racisme, l'antisémitisme, la violence,

l'entraide et le partage. Cette première expérience d'intervention dans des petites classes a montré que les élèves réagissent spontanément aux histoires qu'ils apprécient beaucoup et qui leur permettent de comprendre et de témoigner également sur leur propre expérience. A partir du CE2, le jeu sur la discrimination a été proposé aux élèves et a suscité des réflexions sur l'injustice, la solidarité et la révolte face à une consigne injuste. Une vidéo « La lettre à Abou », suivie d'un débat a permis de débattre sur les préjugés, le racisme et l'échange favorisant le vivre ensemble. L'objectif de ces rencontres se base essentiellement sur la parole des enfants qui se sont largement exprimés sur les différents thèmes. La parole de l'intervenant est là pour faire émerger celle des enfants. De plus, l'engagement des enseignants et leur implication a joué un rôle très important.

Enfin l'éducation à l'Histoire et la Mémoire demeure un axe fort. Le partenariat des établissements avec la Licra s'inscrit dans le cadre de projets interdisciplinaires ou de projets éducatifs, auxquels ces interventions sont enrichies par une série d'actions à définir ensemble (concours, visite mémorielle, parcours républicain, projection débat, sortie culturelle, tournoi sportif ...).

La Licra fidèle à son histoire poursuit son travail de mémoire sur la shoah, par l'organisation de voyages pédagogiques et mémoriels à Auschwitz-Birkenau (avec la section de Périgueux), au Struthof (avec la section de Strasbourg), au Camp des Milles avec lequel nous avons un partenariat privilégié (Licra-Paris/classes de 3è du collège Georges Brassens de Paris 19è), par une sensibilisation à l'esclavage (expositions, projections-débat, présence de jeunes élèves accompagnés par des bénévoles de la Licra aux

cérémonies commémoratives (rafle du Vel d'hiv, Yom Hashoah...), par des témoignages d'enfants cachés, ou encore par la restitution du parcours d'une famille de Reims jusqu'à Auschwitz...

Pour éduquer les jeunes contre le racisme et l'antisémitisme, nous les accompagnons sur des lieux de mémoire en France : Mémorial de la Shoah, Camp des Milles, Musée de l'histoire de l'immigration, Maison d'Izieu, Mémorial de l'abolition de l'esclavage de Nantes... Ces traces sont notre mémoire, et une ressource considérable pour notre jeunesse. Les témoignages, les visites mémorielles et le portrait des événements tragiques qui ont traversé l'histoire de l'humanité sont des outils très utilisés par les intervenants de la Licra. Ces actions autour de la mémoire et de l'histoire constituent un complément « vivant » au programme d'Histoire des élèves.

Le 9 octobre 2018, l'équipe de la Licra Vanves recevait professeurs, collégiens et parents d'élèves du collège St Exupéry pour la remise du « Prix Mémoire » décerné à onze élèves de 3ème ayant assisté aux témoignages des rescapés des camps nazis en février 2018. A la suite de ces interventions, nos jeunes nous ont écrit. Ils ont su dire avec leurs mots d'adolescents émus et souvent bouleversés ce qu'ils avaient retenu et ressenti de leur rencontre avec Esther Senot et Robert Wajcman derniers survivants des camps nazis :

Nathanaël : « Ces personnes doivent raconter leur histoire afin d'empêcher que le racisme et l'antisémitisme se reproduisent encore et nous mènent au pire. Plus tard avec les jeunes générations nous continuerons de nous battre pour que cela n'arrive plus jamais. ».

Marlène : « Cette intervention m'a ouvert les yeux sur l'Histoire. C'est une chose qu'on ne pourra pas

effacer et oublier. ».

Ariane : « Je ressens un mélange informe de dégoût, de rage et d'incompréhension mais aussi de compassion envers cette femme. Ces témoignages sont importants car certains veulent nier cette Histoire, mais elle est écrite à l'encre indélébile. ».

Manéo : « Je retiens que le racisme est quelque chose d'horrible. C'est grâce à ces interventions que nous pouvons comprendre où cela peut mener. ».

Icham : « Un jour l'Amour piétinera la haine. ».

Education numérique et prévention des discours de haine sur internet

Nous sommes de plus en plus sollicités pour participer à l'éducation numérique des jeunes pour leur donner des outils intellectuels d'auto-défense face à des contenus haineux, prosélytes, conspirationnistes, complotistes, négationnistes.

Pour ces demandes liées à l'utilisation d'internet : il s'agit aussi bien de combattre la haine sur les réseaux sociaux que développer l'esprit critique des élèves afin de leur permettre le doute et la vérification des sources (problème des infox). Il convient d'éveiller la jeunesse à un meilleur usage de la raison, à la notion de point de vue, à la nécessité de différencier opinion et faits prouvés, à comprendre la limite qui sépare partialité et impartialité. Il s'agit d'expliquer aux adolescents, particulièrement vulnérables, les fausses nouvelles (infox), les théories conspirationnistes et négationnistes.

C'est pourquoi lors de nos interventions nous échangeons sur ce qu'est une information, pour que les jeunes s'approprient les outils

nécessaires visant à les armer, à adopter pour eux-mêmes ceux que tout le monde devrait avoir en tête quand il lit, écoute ou regarde un document. Ce que je lis, est-ce une information, une opinion, une rumeur, une infox ? D'où vient-elle ? Est-ce du discours rapporté ? Cette image que je vois, de quand date-t-elle ? A-t-elle déjà été utilisée dans un autre contexte, quelle est sa source principale ?

En 2018, dans le cadre du projet européen SCAN, la Licra s'est associée à l'association belge CEJI (Contribution Juive pour une Europe Inclusive) pour proposer des cours gratuits en ligne afin d'acquérir des méthodes, des outils et des réflexes pour contrer les discours de haine sur internet. Ces cours sont à disposition de la communauté éducative.

Grâce à ce MOOC gratuit, les intervenants de la Licra ainsi que les acteurs de l'éducation et de la jeunesse ont l'opportunité de trouver les réponses aux questions suivantes :

- Qu'est-ce que le discours de haine et pourquoi est-il difficile de le définir ?
- Quels sont les impacts des discours de haine sur les individus et la société ?
- Quelles sont les meilleures actions pour combattre les discours de haine sur internet ?
- Comment la surveillance des contenus haineux peut aider à combattre la haine sur internet ?
- Quelles méthodes et approches puis-je utiliser pour contrer les discours de haine ?
- Comment puis-je me protéger lorsque je m'engage à contrer les discours de haine ?

Lien vers le Mooc « Facing Facts on line » (version française) <https://www.licra.org/facing-facts-online-formation-gratuite-en-ligne-pour-combattre-les-discours-de-haine-sur-internet>

Guillaume Delugré, « community manager », de la Licra est intervenu le 23 mai 2018 devant 2 classes de première à Bitche en Moselle, soit 38 élèves, accompagnés par leurs professeurs. Après avoir présenté les côtés intéressants d'internet et des réseaux sociaux, il a plus particulièrement décrit les nombreux risques auxquels peuvent s'exposer les utilisateurs en termes de « fake news », de déversement d'insultes et de haine, ou de harcèlement. Les élèves, très attentifs, ont pu évoquer quelques-unes de leurs expériences pénibles. Guillaume leur a donné des pistes pour éviter les pièges, et rappelé l'importance de signaler les messages haineux et discriminatoires. Il est apparu une nouvelle fois combien il est important d'avertir les adolescents et de leur donner des clés. Ces sujets ont également été discutés lors de précédentes interventions auprès de jeunes suivis par la Mission locale de Sarcelles et auprès de jeunes élèves de la seconde chance, soit une cinquantaine de jeunes en avril 2018.

Formation des enseignants

Les interventions dans les classes sont souvent vécues par les enseignants comme des formations : « j'en ai autant appris que les élèves ». La différence de statut entre l'enseignant et l'intervenant est un facteur libérateur de parole en classe.

Les formations d'enseignants dispensées par la Licra sont au niveau du second degré. Elles se situent souvent dans le cadre des plans académiques, parfois dans le cadre des formations négociées d'établissements.

Des membres du projet ALADIN ont rejoint la LICRA pour poursuivre leurs activités sous son égide, et constituant le groupe interne SINDBAD.

Depuis le début de l'année 2018, ces formations ont été réalisées par des anciens du projet ALADIN. Ces formations demeurent bien entendu totalement conformes à nos objectifs initiaux : il s'agit de combattre les préjugés par la connaissance des cultures juives et musulmanes, des relations entretenues entre ces populations sur la longue durée historique, de part et d'autre de la Méditerranée. Il s'agit par là même de comprendre les phénomènes migratoires, économiques et culturels qui ont nourri ces relations, d'en analyser les conséquences sur la société française, d'en mesurer les enjeux éducatifs, de cohésion nationale et de laïcité. Des formations ont eu lieu le 20 mars à Nantes et le 4 avril à Besançon sur le thème « Les conflits à caractère religieux et communautaire au sein de l'Ecole ».

À la demande du rectorat, la section Licra Besançon a pour projet de concevoir une formation à destination des enseignants en poste qui sera intégrée au plan académique de formation (PAF). Le Rectorat souhaite également que la section intègre le collectif d'associations pour l'éducation qui intervient à l'ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education), dans le cadre de la formation des enseignants stagiaires.

Des interventions auprès des personnels éducatifs sont programmées en 2019 à la demande des recteurs de Strasbourg et Besançon.

La laïcité

La laïcité a une place tout à fait à part à la Licra. Elle est un point cardinal de nos actions et nous sommes attentifs aux atteintes

qui peuvent lui être portées : confusion entre l'identitaire et le religieux, développement actuel des intégrismes, jeu sur la victimisation des uns et la culpabilisation des autres, revendications particularistes au nom de la diversité, vrais ennemis et faux amis de la laïcité.

La laïcité fait actuellement l'objet d'une réflexion pour produire un document qui guide et aide les intervenants en établissements scolaires secondaires à présenter la laïcité aux élèves qu'ils rencontrent et à dialoguer à ce sujet avec eux. Un second document est également en cours pour décrire la position de la Licra au sujet de la laïcité telle qu'elle vit et est discutée, bousculée, protégée dans la Société.

Mesures de responsabilisation

Les mesures de responsabilisation s'adressent à des jeunes, auteurs de propos ou de faits de racisme, d'antisémitisme dans leur établissement. À la demande des collègues Gambetta (Paris 20ème), Jean Jaurès (Paris 19ème) et Louis Armand (Paris 14ème), nous avons réalisé sur Paris en 2018 des mesures de responsabilisation et ainsi pris en charge individuellement 8 élèves soit un total d'une centaine d'heures d'encadrement. Le plus jeune avait 11 ans, le plus âgé 17 ans. Nous les accueillons au siège de la Licra et un travail sur l'élève, sur l'acte commis, l'insulte sont faits avec les parents puis avec l'élève seul pour une prise de conscience qui s'avère extrêmement bénéfique.

Ce dispositif est encore peu utilisé. Est-ce la crainte pour un proviseur ou un principal de remarques défavorables sur l'établissement dont il a la charge ? Les incidents sont-ils gérés en interne ? Sont-ils minimisés, banalisés ? Existe-t-il une forme de tabou pour certains établissements à recourir pour ces incidents à la Licra ? Nous n'avons pas de réponse à ces questions mais nous pouvons nous y arrêter et nous interroger sur leur réalité. Le fait est que les établissements cités pour lesquels ces mesures sont « familières » et participent à l'éveil des consciences, poursuivent de manière périodique et continue d'utiliser ces mesures •

Commission Juridique

Par Sabrina Goldman, Présidente de Commission

Rapport d'activités de la commission Juridique

Présentation de la Licra

La ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) est une association fondée en 1927 et dotée du statut consultatif auprès des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. La Licra, se plaçant en dehors de tous partis politiques et de toutes organisations philosophiques et confessionnelles, a pour objet de combattre le racisme, l'antisémitisme, la xénophobie et les discriminations à caractère racial et défendre leurs victimes individuelles ou collectives ; de promouvoir les droits de la personne humaine et prévenir, par une action éducative et positive, toute atteinte qui pourrait leur être portée ; de combattre la négation

et l'apologie des génocides et des crimes contre l'humanité, et défendre l'honneur et la mémoire de leurs victimes.

Quatre-vingt onze ans après sa création, la Licra poursuit ses actions avec la même détermination, notamment aux côtés des victimes. La Licra met à leur service ses compétences juridiques et sa force d'action militante représentées par près de 100 avocats bénévoles. À l'origine de la loi dite « antiraciste » de 1972, la Licra peut soutenir les victimes et intervenir devant les juridictions pénales et prud'homales. L'association opère également un travail déterminé contre les contenus racistes sur Internet. Sur le terrain législatif, la Licra représente une véritable force de proposition.

Évaluation des phénomènes racistes et antisémites en 2018

Aide aux victimes

Le siège de la Licra dispose d'une permanence juridique gratuite à l'attention des victimes ou témoins en matière de racisme et d'antisémitisme. Cette permanence permet de contribuer à l'amélioration de l'accès au droit des victimes.

Les victimes peuvent contacter le service juridique par plusieurs biais :

- Soit en contactant la permanence

téléphonique au 01 45 08 08 08 (gratuite et ouverte tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00) ;

- Soit en remplissant le formulaire présent sur le site de la Licra intitulé « Signaler un fait de racisme / d'antisémitisme » (accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/signaler>).

Le service juridique traite chaque signalement et conseille les victimes au cas par cas afin de leur faire connaître leurs droits.

Entre le 1^{er} novembre 2017 et le 1^{er} novembre 2018 (date de dépôt de la contribution), près de 900 signalements [hors contenus haineux sur Internet] ont été traités par le service juridique du siège de la Licra.

Les modes de signalement sont les suivants :

- Mail : 36%
- Appels : 59%
- Courriers : 5%

Sur les 861 signalements reçus, certains portaient sur plusieurs faits (il y a donc une variable entre le nombre de signalements et le nombre de faits avec une qualification propre). 580 faits rapportés étaient susceptibles de recevoir une qualification pénale, 308 affaires étaient non pénalement qualifiables et 138 en dehors de l'objet social de la Licra (homophobie, droit des étrangers, sexisme, etc.).

Sur les 580 faits pénalement qualifiables, la répartition par infraction était la suivante :

- Injures : 213
- Discrimination : 76
- Harcèlement moral discriminatoire : 60
- Menaces : 48
- Violences : 44

- Provocation : 36
- Diffamation : 30
- Action prescrite : 20
- Apologie : 19
- Autre : 17
- Dégradation : 13
- Négationnisme : 4

Les 17 faits qualifiés de « autre » concernent des qualifications diverses dont principalement de la dénonciation calomnieuse ou encore la mise en danger d'autrui.

Sur ces 580 faits pénalement qualifiables, 287 ont été suivis d'une action pénale ou civile (49,5%). Les 293 signalements restants n'ont pas donné lieu à une action judiciaire, cette réponse n'étant pas forcément adaptée à la situation ou à la volonté de la victime. La Licra a alors conseillé une action par d'autres biais tels que la médiation, la sollicitation d'un représentant du personnel, la rédaction d'un courrier de signalement etc.

Les « types de racisme » signalés à la Licra :

- Anti-maghrébin / Anti-musulman : 271
- Antisémitisme : 200
- Anti-noir : 179
- Anti-origine / Anti-étranger : 63
- Anti-blanc : 23
- Autre : 23
- Anti-asiatique : 17
- Anti-roms : 9

Les « types de racisme » qualifiés de « autres » sont des cas particuliers plus rares de racisme anti-régionaux, anti-Tutsi ou encore d'événements communautaires non-mixtes.

Les lieux les plus récurrents de ces manifestations de racisme sont les suivants :

- Travail : 198
- Voisinage : 119
- Scolaire : 72
- Espace public : 64

- Administration : 45
- Loisirs : 42
- Famille : 42
- Police / Gendarmerie : 39
- Soins : 23
- Sport : 18
- Logement : 16
- Autre : 12
- Banque et assurance : 1
- Transport : 8
- Bailleur social : 5

En plus du service d'aide aux victimes du siège national situé à Paris, la Licra accueille et conseille les victimes de racisme et d'antisémitisme à Paris et partout en France par le biais de ses sections locales. Il existe une soixantaine de sections réparties sur l'ensemble du territoire national. Les chiffres ci-dessus prennent uniquement en compte les victimes qui s'adressent à la permanence juridique du siège de la Licra, à Paris, et non pas celles qui s'adressent aux sections locales.

Contenus haineux sur Internet

La Licra met à la disposition des internautes un formulaire « signaler un contenu raciste sur Internet » par lequel ils peuvent informer la Licra de tout contenu haineux qui leur semble constitutif d'une infraction à caractère racial (formulaire accessible en suivant ce lien : <http://www.licra.org/signaler>).

Le service juridique a reçu et traité, entre le 01/11/2017 et le 01/11/2018, 1644 signalements de contenus haineux sur Internet. Après analyse des 1644 contenus signalés à la Licra, 1138 ont été reconnus comme pénalement qualifiables. Sur ces 1138 contenus, 1057 ont fait l'objet d'une demande de retrait. Une action pénale (signalement au parquet ou plainte) a été engagée pour 23 contenus.

Sur 1644 signalements, répartition par support :

- **Réseaux sociaux : 766** (Twitter : 548 / Facebook : 210 / Application portable, Blog, Forum : 8)
- **Autres : 878** (Sites : 627 / Vidéos : 209 / Affiche, courrier, autres : 42)

L'analyse du type de racisme sur les 1644 contenus signalés* se répartit comme suit :

- **Racisme** : 705**
- **Antisémitisme : 665**
- **Anti-musulman : 345**

* un même contenu haineux peut contenir plusieurs « types de racisme ».

** on entend par « racisme » ce qui n'est pas confessionnel : c'est le racisme fondé sur la couleur de peau, l'accent, l'apparence physique, etc.

Soutien psychologique aux personnes victimes de racisme

La convention, signée le 21 décembre 2015 entre la Licra et l'INAVEM, permettant aux victimes de racisme de recevoir une prise en charge psychologique, a fait l'objet d'un lancement officiel le 28 octobre 2016 sous la forme d'un comité de pilotage, en présence de la DILCRAH et du SADJAV (ministère de la Justice).

Cette convention a conduit à la signature de 4 conventions entre des sections locales de la Licra et des membres du réseau France Victimes :

- Section Strasbourg et SOS Aide aux habitants
- Section Nantes et ADAVI 44

- Section Roanne avec ARRAVEM
- Section Périgueux avec ADAVIP 24

Par ailleurs, le pôle d'aide aux victimes de la Licra au siège a, entre le 1^{er} novembre 2017 et le 1^{er} novembre 2018, utilisé le formulaire de saisine réciproque créé à l'occasion de cette convention à 53 reprises.

Il convient désormais d'étendre ce dispositif pour que les sections locales usent également de cet outil pour apporter aux personnes nous contactant une aide plus globale qui allie à la fois l'aide juridique et psychologique.

La lutte contre les discriminations

En 2016, une sous-commission de la commission juridique, appelé LicraDiscr, a été créée, pour traiter exclusivement des dossiers de discrimination à caractère racial. Depuis sa création, la sous-commission a traité une trentaine de dossiers.

Par ailleurs, depuis sa création, la LicraDiscr participe chaque année à la Semaine de Lutte Contre les Discriminations organisée par la ville de Paris en organisant un café-débat permettant la rencontre entre des professionnels attachés à la lutte contre les discriminations et le grand public.

D'autres interventions sont également conduites par les membres de la sous-commission afin de sensibiliser les jeunes à la lutte contre les discriminations comme auprès de jeunes en mission de service civique ou dans des établissements d'éducation secondaires.

Actions en justice

La Licra dispose d'un réseau de plus de 100 avocats militants, intervenant à titre bénévole, répartis sur l'ensemble du territoire.

La Commission Juridique, qui se réunit une fois par mois, analyse chaque dossier et émet un avis juridique. Si une infraction est constituée et que la décision d'intervenir est prise, le dossier est confié à un avocat de la Commission.

En 2018, plus de 100 procédures ont été ouvertes (signalement au parquet, plainte simple ou plainte avec constitution de partie civile, citation directe, intervention volontaire, etc.).

La présence de la Licra aux côtés du parquet représente la plupart du temps une valeur ajoutée. Par ailleurs, la Licra ne peut intervenir sans un accord exprès de la victime lorsque celle-ci est identifiée.

Les actions menées par la Licra en 2018

La Licra s'attache à maintenir les partenariats et la confiance tissés avec différents ministères, et entreprend de nombreuses actions en coopération avec les pouvoirs publics.

Des conventions annuelles sont signées avec les ministères dans le but de réaliser des actions concertées. Par exemple, dans le cadre de la convention signée avec le Ministère de l'Intérieur, la Licra a poursuivi en 2018 ses relations partenariales avec la Police et la Gendarmerie nationales, en lien direct avec la Délégation aux Victimes du Ministère de l'Intérieur. Au sein des sections locales également, les militants de la Licra ont travaillé en partenariat avec les Préfets, Directeurs Départementaux de la Sécurité Pu-

blique et Commandants de Région de Gendarmerie concernés pour mieux développer des actions communes contre le racisme et l'antisémitisme. Un autre volet majeur de la convention avec le Ministère de l'intérieur a été déployé : celui de la prévention de la radicalisation.

La Licra intervient ainsi à la demande de l'ensemble des préfetures auprès des cellules de prévention

et d'accompagnement des familles (CPRAF) pour prévenir et informer. La participation des acteurs de terrain aux sessions dispensées par la Licra dépasse largement le cadre des CPRAF et les personnels de l'éducation nationale, de la PJJ, des missions locales, maison de la jeunesse et des adolescents, services sociaux,... sont également en demande pour acquérir des éléments de compréhension, de

langage et des outils.

L'implication nouvelle menée depuis le début de l'année par la Licra dans cette problématique transversale rencontre une attente et des besoins largement exprimés sur le terrain qui ne laissent aucun doute sur la poursuite de cette action à plus grande échelle ●

Commission International

Par Stéphane Louy, Président de Commission

Rapport d'activités de la commission International

Mobiliser au-delà des frontières européennes

La Licra avec ses partenaires nord-américains

En juin 2018, la Licra et sa délégation de New York ont organisé à la Librairie Albertine à New York une conférence sur le thème de « Are democracy and tolerance on the decline? » avec des experts tels que le journaliste du New Yorker, Adam Gopnick mais aussi Melissa Nobles, professeure de Sciences politiques au MIT ainsi que l'ancien Premier Ministre, Manuel Valls. Pour poursuivre le mouvement initié avec cette deuxième conférence, la Licra a pour objectif en 2019 de poursuivre ce cycle de conférence en lien avec ses partenaires nord-américains.

La Licra avec les sections étrangères de la Licra

La Licra dispose d'un réseau de sections implantées à l'étranger. En 2018, le mouvement pour amplifier les actions a été poursuivi notamment en Autriche,

en Espagne, en Hongrie en Suisse mais aussi en Azerbaïdjan et aux Etats-Unis. Les sections se sont mobilisées pour défendre les droits humains. La Licra développe un réseau d'entraide à destination des activistes défendant les droits humains notamment dans des situations géopolitiques complexes. Plusieurs équipes ont été formées avec des coordinateurs en France et les équipes dans les pays concernés : en Europe de l'Est, au Maghreb et dans le Caucase. La Licra s'appuie notamment sur la Conférence des OING du Conseil de l'Europe pour mener à bien la mission de lutte contre les discriminations.

La Licra à l'ONU

La Licra a poursuivi sa mission de défense des droits humains principalement auprès du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU à Genève. En 2018, La Licra a missionné Fabienne Regard pour développer de nouvelles actions auprès de l'ONU et notamment la recherche de nouveaux réseaux de partenaires, le ciblage des sujets traités par l'ONU et dans lequel les missions de la Licra s'inscrivent

et la préparation de nouvelles déclarations sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et notamment les discours de haine et le négationnisme.

Mobiliser la société civile européenne pour contrer les discours de haine

La LICRA coordinatrice du projet européen sCAN

La Commission européenne et son programme REC - Rights, Equality and Citizenship (2014-2020) ont sélectionné et soutiennent depuis mai 2018 le projet "sCAN : Platforms, Experts, Tools, Specialised Cyber-Activists Network" coordonné par la Licra en partenariat avec 9 organisations issues de la société civile européenne et situées en Allemagne, en Autriche, en Belgique, en Croatie, en France, en Italie, en Lettonie, en République Tchèque et en Slovaquie : <http://scan-project.eu/>

Ce projet d'une durée de 2 ans se veut la continuation du projet

« Research, Report, Remove : countering cyber-hate phenomena » mené par l'INACH (International Network Against Cyber Hate). Le but du projet sCAN est d'approfondir et de renforcer les initiatives développées par la société civile pour promouvoir le respect des droits humains en ligne. Il s'agit de développer des outils automatiques, des méthodologies ainsi que des analyses de monitoring accessibles aux ONGs et aux cyber-activistes afin de lutter plus efficacement contre les contenus haineux présents sur le web 1.0 et les réseaux sociaux. De plus, la Licra et son consortium d'organisations partenaires ont pour mission de développer des contenus pédagogiques sur les discours de haine : la plateforme interactive de connaissances « Facing Facts » est ainsi désormais disponible en français et en allemand : [https://](https://www.facingfactsonline.eu/)

www.facingfactsonline.eu/

Dans ce cadre, la Licra en partenariat avec son réseau d'organisations poursuit sa collaboration étroite avec la Commission européenne et avec l'INACH dans le cadre des exercices de monitoring pour mesurer le respect des clauses établies dans le Code de conduite signé en mai 2016 avec les principales IT Compagnies (Facebook, Twitter, YouTube et Microsoft)¹. Le Code de conduite a été désormais étendu à de nouvelles entreprises du web 2.0 notamment Instagram et Google +.

La LICRA représentante française du projet « Get the trolls out »

« Get the trolls out! » est un projet européen mené par le MDI (Media Diversity Institute) situé au

Royaume-Uni qui a pour objectif de combattre les discriminations et les discours de haine envers les groupes religieux notamment à travers l'analyse des médias traditionnels et des nouveaux médias. Les 6 associations, dont la Licra, situées en Allemagne, en Belgique, en France, en Grèce, en Hongrie, développent des analyses pédagogiques pour débunker les propos haineux envers les groupes religieux à travers un monitoring des médias. Elles développent également des actions pour interpeller directement les responsables de discours de haine. Le projet « Get the trolls out! » (<https://www.getthetrollsout.org/>) a également pour ambition de développer une communauté de trolls positifs afin d'amplifier les stratégies de contre-discours de haine ●

Commission Culture

Par Abraham Bengio, Président de Commission

Rapport d'activités de la commission Culture

La LICRA à Avignon 2018

L'opération La LICRA à Avignon a franchi cette année une étape décisive : un partenariat officiel avec le festival In nous a permis d'être présents aux Ateliers de la pensée habillés pour la circonstance aux couleurs de la LICRA, à l'occasion de notre débat intitulé Prendre, donner, trahir, enlever la parole ? Nous avons resserré notre partenariat avec les théâtres fixes d'Avignon (Chêne noir, Halles, Doms, Manufacture...) et organisé une quinzaine de

débats autour de spectacles du off. La communication a également beaucoup progressé, grâce à Bruno THÉRY qui nous a offert le beau visuel qui figurait sur notre plaquette et grâce au service communication de la LICRA (captation de débats, création d'un journal éphémère « la LICRA à Avignon 2018 »). Nous avons toutefois regretté que les stages organisés par les CEMEA avec notre concours financier aient attiré si peu de militants.

Préparation des Journées des Justes

au Chambon-sur-Lignon

Ces Journées auront lieu du 29 au 31 mai 2019. Elles sont intitulées : 75 ans après la Shoah, qu'est-ce qu'être Juste aujourd'hui ? Tout au long de l'année 2018, avec l'aide précieuse d'Antoine SPIRE pour le choix des intervenants, de la LICRA Auvergne – Rhône-Alpes pour la logistique, particulièrement complexe, et de Florence BOUDOSSIÉ de la LICRA St-Étienne pour la Journée des jeunes, nous avons déposé des dossiers de demande de subvention, contacté les intervenants pressentis, la

¹ Code of conduct on countering illegal hate speech online, 2016, European Commission : http://ec.europa.eu/justice/fundamental-rights/files/hate_speech_code_of_conduct_en.pdf

municipalité du Chambon-sur-Lignon et son Lieu de Mémoire, les diffuseurs des films que nous souhaitons projeter et Mano SIRI, dont le célèbre ensemble les Marx Sisters clôturera l'événement avec un bal-concert klezmer.

Labellisation de spectacles et de films

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué de labelliser de nombreux films et spectacles. La liste de ces « nouvelles labellisations » et les fiches techniques seront diffusées dans toutes les sections au cours des prochaines semaines. Rappelons qu'il appartient aux sections de se saisir de ces propositions pour programmer un spectacle avec le soutien d'une salle de spectacles et/ou d'un établissement scolaire et pour organiser une soirée LICRA à cette occasion.

La commission Culture, à l'invitation des sections, a animé des débats ou bords de scène (par exemple à Strasbourg autour du Forum Voix Étouffées et de son

merveilleux concert « Voix d'Exil » ou à Issy-les-Moulineaux à l'occasion du joli spectacle de marionnettes, spectacle antiraciste pour les tout-petits, Loup y es-tu ?). Nous avons ainsi participé à l'hommage rendu à Martin Luther King à l'occasion du cinquantenaire de sa mort en nous associant au très beau spectacle Enfin libres ou répondu à l'appel de Jean-François DEREK pour animer, avec Antoine SPIRE, un débat autour de son spectacle Le jour où j'ai appris que j'étais juif.

Journée de formation culturelle

Grâce à Annette BLOCH, nous avons inauguré cette année une formule de journées de formation autour de thèmes culturels. Ainsi, le 6 octobre à Lyon, des militants se sont formés à l'accueil d'une manifestation culturelle. Comment choisir cette manifestation ? Comment négocier avec les institutions culturelles et les collectivités territoriales ? Comment établir le budget et solliciter des subventions ? Comment communiquer ? Comment animer une soirée-débat ?

Autres manifestations ponctuelles

- Conférence à Roanne, à la demande de la section LICRA de cette ville, sur « création artistique et antisémitisme » avec Antoine SPIRE
- Participation à Culture au Quai avec un débat sur le thème « universalité des valeurs et respect de la diversité culturelle » avec Antoine SPIRE et Anny DAYAN ROSEMAN.

Projets en cours

- Convention avec le ministère de la Culture et de la Communication (en attente de production de textes par certains militants de la LICRA).
- Refonte de la page LICRA Culture sur Facebook : nous essayons de créer trois rubriques : spectacles recommandés, critiques de livres récemment parus, forum de discussion •

Projet Sindbad

Par Jean-Pierre Obin, Responsable du projet

Rapport d'activités du projet Sindbad

Dans de nombreux établissements scolaires, les relations entre élèves d'origines différentes sont de plus en plus souvent menacées par des replis identitaires, des atteintes à la laïcité, une ethnicisation de la vie scolaire, un racisme et un antisémitisme nourris par des idéologies extrémistes. Hors de leurs murs aussi, les conduites violentes, racistes et antisémites continuent de

se développer dans la société, et le rôle de l'école apparaît plus que jamais essentiel. Or, face à ces manifestations inquiétantes traduisant un climat d'intolérance croissante, voire de haine, les enseignants apparaissent souvent démunis.

D'Aladin à Sindbad

Convaincue que ces tensions et ces comportements peuvent d'abord être réduits par une meilleure connaissance des histoires et des cultures, l'association Projet Aladin, peu après les attentats de Toulouse et de Montauban, a proposé aux académies des formations destinées principalement aux

professeurs d'histoire et de lettres, et aussi aux responsables de la vie scolaire (inspecteurs, chefs d'établissement, CPE). Leur objet a été de leur apporter des connaissances de haut niveau sur l'histoire des cultures et des relations entre juifs et musulmans, principalement en Afrique du Nord : coexistence et conflits aux époques précoloniale, coloniale et postcoloniale, émigrations et intégrations.

Inaugurés à Toulouse en 2015, des séminaires d'une journée organisés en collaboration étroite avec les recteurs et leurs collaborateurs ont concernés jusqu'en 2017 dix académies : outre Toulouse, Créteil, Bordeaux, Limoges, Nantes, Nice, Grenoble, Lyon, Clermont-Ferrand et Orléans-Tours.

Fin 2017, à la suite d'un changement de présidence, le Projet Aladin a décidé d'arrêter brutalement ces formations. La commission chargée de les organiser, opposée à cet abandon, a alors décidé, en prenant le nom de commission Sindbad, de poursuivre son action dans le cadre de la Licra, qui a accepté avec enthousiasme de reprendre et de soutenir ce programme.

Ainsi, en 2018, ces formations ont pu se poursuivre dans quatre académies : Dijon, Clermont-Ferrand, Besançon et Nantes.

Au premier semestre 2019, d'autres formations sont organisées dans les académies de Strasbourg, Amiens et Nantes. Pour l'année scolaire 2019-2020, des projets sont en cours de développement en partenariat avec les académies de Lyon, Grenoble, Montpellier, Reims, Lille et de nouveau Nantes.

Parallèlement, notre catalogue de formation et d'universitaires intervenants s'enrichit, et nous avons l'ambition de toucher bientôt l'ensemble des académies métropolitaines et de poursuivre

de manière régulière notre collaboration avec certaines d'entre elles.

Programme d'une formation type

Finalité

Les formations proposées par la commission Sindbad de la Licra sont conformes aux objectifs initiaux du Projet Aladin : il s'agit de combattre les préjugés par la connaissance des cultures juives et musulmanes, des relations entretenues entre ces populations sur la longue durée historique, de part et d'autre de la Méditerranée. Il s'agit par là même de comprendre les phénomènes migratoires, économiques et culturels qui ont nourri ces relations, d'en analyser les conséquences sur la société française, d'en mesurer les enjeux éducatifs, de cohésion nationale et de laïcité.

Objectifs

- Apporter aux enseignants et aux responsables de la vie scolaire les plus directement concernés une connaissance précise de l'histoire des relations judéo musulmanes et des migrations du Maghreb vers la France, afin de leur permettre de mieux traiter les sujets touchant à la réalité historique et culturelle des contacts entre les populations et aux données sociologiques de leur intégration en France
- Leur proposer des supports d'enseignement et des ressources documentaires : bibliographies, analyses de films et études d'œuvres littéraires
- Enrichir un patrimoine commun, consolider un socle de valeurs partagées et construire une histoire française commune autour de représentations plus

complexes de la réalité historique, culturelle et sociologique

- Contribuer à apaiser les tensions et les violences antisémites et racistes en milieu scolaire en favorisant une connaissance précise des parcours historiques et culturels des élèves et de leurs ascendants
- Permettre aux élèves d'interroger certaines de leurs attitudes, opinions ou préjugés.

Méthodes

Nos actions de formation associent des conférences de haut niveau scientifique à des ateliers pédagogiques centrés sur les démarches à mettre en œuvre dans les classes, en lien avec les programmes scolaires. Outre l'histoire déjà mentionnée, les thèmes abordés peuvent concerner d'autres disciplines d'enseignement comme la philosophie, les lettres, les arts plastiques, la géographie, l'éducation morale et civique, ainsi que la culture scientifique. Elles s'adressent en priorité aux enseignants de ces disciplines mais également aux inspecteurs et chefs d'établissement, largement impliqués lors des tables rondes ou ateliers associés aux conférences.

Quelques exemples de programmes

Toulouse : Les relations entre juifs et musulmans d'Afrique du Nord, de la conquête arabe à l'immigration en France (VIIIe-XXIe siècles)

Créteil : Connaître l'histoire des cultures et relations judéo musulmanes pour la mobilisation contre le racisme et l'antisémitisme

Lyon : Rassembler contre le racisme et l'antisémitisme ; Les relations entre juifs et musulmans au Maghreb, de l'islamisation à nos jours ; Le poids de l'expérience de Médine sur les relations entre juifs

et musulmans ; Les émigrations juives des pays du Maghreb ; Juifs et musulmans français aujourd'hui

Nantes : Les valeurs de la République : où en sommes-nous aujourd'hui ? La diversité des atteintes au vivre ensemble ; Le savoir contre l'indifférence et le repli identitaire

Orléans-Tours : La radicalisation : décrypter les discours et les méthodes d'embrigadement ; La culture comme réponse aux replis identitaires, au racisme et à l'antisémitisme

Grenoble : Les relations entre juifs et musulmans au Maghreb de l'islamisation à nos jours ; La place et le rôle des femmes dans les évolutions politiques (expression des nationalismes, mutations politiques et sociales en Israël-Palestine et au Maghreb) ; Les relations judéo arabo-musulmanes vues par le cinéma : regards sur l'altérité

Clermont-Ferrand : L'histoire et la mémoire des relations entre juifs et musulmans au Maghreb

Limoges : L'école face aux revendications religieuses, communautaristes et aux atteintes à la laïcité (situations ; prises de décisions) ; Les relations entre juifs et musulmans au Maghreb, de l'islamisation à nos jours ; La littérature et relations judéo musulmanes : autour de l'œuvre d'Albert Memmi

Bordeaux : L'école face aux revendications religieuses ; les relations interculturelles entre juifs et musulmans

Nice : Les relations entre juifs et musulmans au Moyen Orient ; les échanges interculturels au travers de la littérature

Dijon : L'histoire des relations entre juifs et musulmans dans le bassin méditerranéen, de l'islamisation à nos jours ; Les relations judéo musulmanes dans la production

cinématographique, le film documentaire, et dans la littérature, à partir d'extraits d'œuvres et de productions

Clermont-Ferrand : Les transformations de l'Europe et l'ouverture sur le monde aux XVIe et XVIIe siècles ; Le monde au temps de Charles Quint et Soliman le Magnifique, thématique en lien avec le programme d'histoire de la classe de seconde

Besançon : L'histoire des relations judéo arabo-musulmanes au Maghreb et Moyen-Orient, de l'islamisation à nos jours ; Les juifs et les musulmans dans la société française aujourd'hui ; Les conflits à caractère religieux et communautaire au sein de l'école

Nantes : L'histoire des relations judéo arabo-musulmanes au Maghreb et Moyen-Orient, de l'islamisation à nos jours et Les conflits à caractère religieux et communautaire au sein de l'École ●

Commission Sport et Jeunesse

Par Ryadh Sallem, Président de la commission

Rapport d'activités de la commission Sport et Jeunesse

La Licra milite auprès des instances sportives pour qu'elles soient davantage volontaristes pour sanctionner le racisme, l'antisémitisme et les discriminations sur et en dehors des terrains et faire respecter la laïcité et les valeurs de la République au sein des pratiques sportives.

L'assistance juridique auprès des acteurs du sport

En 2018, ce sont 23 cas liés au racisme et aux discriminations dans le sport qui ont été traités par le service juridique de la Licra. Il s'agit pour beaucoup de racisme anti-noir et antimusulman, suivi de cas de racisme anti-asiatique, d'antisémitisme et de discriminations liées à l'accès à la pratique sportive. Le football reste de très loin le sport le plus touché. Nous avons également pu traiter des dossiers liés au basket, aux sports de glace, à la danse et au fitness et au sport en salle. La grande majorité des faits rapportés

sont relatifs à des injures et des agressions verbales.

Il faut noter, que le service juridique de la Licra a contribué au changement des statuts d'une fédération sportive dont certaines dispositions visant les étrangers étaient jugées discriminatoires (accès à la pratique et aux responsabilités au sein des instances).

La dénonciation des faits de racisme dans le sport

En 2018, la LICRA a dénoncé des affaires graves de racisme et d'antisémitisme dans le sport notamment :

- L'affaire des fichiers ethniques du PSG. Le club parisien aurait utilisé un système de fichage ethnique pour sa politique de recrutement de jeunes joueurs. Suite au signalement rédigé par la Licra et adressé au parquet, une enquête est actuellement en cours et des actions de formation auprès des salariés du PDG sur les discriminations devraient être mises en place au cours de l'année 2019.
- L'affaire Ajaccio/ Le Havre. De nombreux incidents ont émaillé la rencontre entre ces deux clubs le 22 mai 2018 : caillassage de bus, injures racistes à l'égard des havrais...l'affaire est prise en charge par un avocat de la commission juridique.
- L'affaire du salut nazi et du tract des Bad Gones Le 19 septembre 2018, à Manchester, un supporter de l'OL fait un salut nazi lors d'une rencontre contre le club anglais ; le 23 septembre, un tract aux relents nauséabonds signé des Bad Gones, club de supporters de l'OL circule lors de la rencontre OL/OM ; Pour ces affaires, l'OL a porté plainte auprès du parquet et la Licra s'est portée partie civile. La section Licra Auvergne Rhône Alpes a pour projet de mettre en place en 2019 un partenariat avec l'OL pour sensibiliser et former les différents acteurs du club.

L'enquête annuelle sur les dérives dans le sport

La Licra publie chaque année une enquête annuelle adressée à un panel de communes de France pour évaluer, analyser et faire connaître l'évolution des dérives racistes dans le sport. L'enquête portant sur la saison sportive 2017/2018 permet de confirmer tout l'intérêt de l'observation du phénomène sportif pour prendre la mesure de l'état des relations interculturelles en France. Les résultats de cette enquête seront communiqués au cours du 1er trimestre 2019 et seront disponibles sur le site de la Licra

Un partenariat renforcé avec l'Etat et le Conseil régional d'Ile de France

En 2018, la LICRA a poursuivi sa contribution au Groupe de travail «Plan citoyens du sport : transmission des valeurs » du Ministère des sports et ainsi participer à l'élaboration de l'actualisation du Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport. Celui est disponible via le lien : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique_prevention_violens_dans_le_sport_2018_vf.pdf

Depuis 2016, la Licra est partenaire du plan régional de défense de la laïcité et des valeurs de la République et de prévention de la radicalisation du Conseil régional Ile de France. Le partenariat repose sur l'assistance juridique, la formation et l'accompagnement des acteurs associatifs et du mouvement sportif franciliens.

Une action auprès des centres de formation et des pôles espoirs des

clubs professionnels de football

Depuis 2016, la LICRA est rentrée dans le programme OPEN FOOTBALL CLUB de la Fondation du football, visant à accompagner les clubs professionnels de football et les Pôles Espoirs dans la mise en place d'actions civiques et culturelles auprès des jeunes joueurs en formation (entre 14 et 19 ans). En 2018, les sections de Nantes, Dijon et Picardie sont intervenues auprès des jeunes des centres de formation du FC Nantes, du DFCO et d'Amiens Stade Club.

Sur le terrain

Les sections de la LICRA de Nice, Chalons, Dijon, Monaco ont participé en octobre 2018 aux semaines européennes de lutte contre le racisme de FARE (Football Against Racism in Europe).

Les équipes de football et de futsal des sections de Strasbourg et Lyon assurent tout au long de l'année une sensibilisation sur le terrain du jeu et de la fraternité.

Une présence sur des événements

- Organisation le 18 mars 2018 d'un tournoi de futsal au Gymnase de la Porte de la Plaine à Paris avec 80 étudiants de Sciences Po et 30 migrants suivi d'un débat avec des Champions : Ryadh Sallem, Emilie Gomiz.
- Présence de la Licra dans le village des partenaires de l'Open Handisport Paris les 24 et 25 juin 2018 Echanges avec plus de 200 jeunes sportifs.
- Présence de la Licra dans le village des partenaires des Gay Games sur le parvis de l'Hôtel de ville le 5 août 2018. Visite sur le

stand de la Licra de plus de 200 personnes.

- Présence de l'association dans le village des partenaires du Festival Solidays les 29 et 30 juin derniers. Visite sur le stand de la Licra de plus de 500 festivaliers.
- Participation le 9 juin au Stade Charlety au Challenge des grandes écoles - Visite sur le stand de la Licra de plus de 100 jeunes.

Citoyenneté/Mémoire

- Organisation de deux voyages mémoriels au Camp des Milles d'Aix en Provence le 14 mars avec 53 jeunes du Collège Maurice Ravel à Paris (20ème) et le 30 mai avec 20 jeunes du Collège Georges Brassens (19ème).
- Organisation d'une visite mémorielle le 17 avril 2018 avec 5 jeunes franciliens placés sous mains de justice de 15 à 18 ans au Mémorial de la Shoah. Malgré leurs difficultés, ces jeunes

ont pu parvenir à comprendre l'horreur exercée en Europe par le racisme et l'antisémitisme, grâce à l'aide du pédagogue du Mémorial.

- Participation aux étapes franciliennes de l'opération EDUCAPCITY (Paris, Aulnay-sous-Bois, Issy les Moulineaux). Rencontre et échanges avec 300 jeunes à chaque étape. Ces ateliers ont été animés par des salariés de la Licra et des jeunes services civiques engagés dans notre association •

Prévention de la radicalisation & Partenariat Police et Gendarmerie

Par Jacqueline Costa-Lascoux, Responsable du projet

Rapport d'activités dans le cadre de la Convention avec le Ministère de l'Intérieur

Le renouvellement en début de l'année 2018 de la convention entre la LICRA et le Ministère de l'Intérieur a permis de poursuivre nos formations auprès des élèves des écoles de police et de gendarmerie.

En 2018, la Licra est intervenue dans 27 écoles de Police et de gendarmerie, réparties sur l'ensemble du territoire français : les écoles nationales de Police de Nîmes (30), Montbéliard (25), Sens (89), Oissel (76), Roubaix (59), Toulouse (31) et Périgueux (24), les écoles de gendarmerie de Chateaulin (29), Tullés (19) et Chaumont (52), mais aussi les écoles nationales supérieures de Police de Cannes-Ecluse (77) et de Saint Cyr Mont d'Or (69) et l'Hôtel de l'évêché de Police de Marseille (13).

Ces interventions sont

toujours réalisées a minima par 2 intervenants bénévoles et/ou salariés. Maître Alain JAKUBOWICZ, avocat au Barreau de Lyon et Président d'honneur de la Licra a personnellement assuré la formation des Commissaires de l'école nationale supérieure de Police de Saint Cyr Mont d'Or. En tout, ces interventions ont permis de sensibiliser plus de 3.110 sous-officiers, gardiens de la paix, officiers ou commissaires aux problématiques liées aux infractions à caractère raciste ou antisémite. Les questions liées à la reconnaissance de la circonstance aggravante de racisme lors de la qualification des infractions, à l'accueil des victimes, au racisme anti-blanc et à la coopération possible entre les associations antiracistes et les forces de l'ordre ont notamment été chaque fois évoquées.

Cette nouvelle convention a également permis d'établir un nouvel axe fort d'interventions dans le champ de la prévention de la radicalisation pour former les acteurs de terrain qui accompagnent les personnes et les familles suivies par les cellules de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF) au sein des préfectures.

Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue du CNRS, a accepté pour le compte de la Licra de construire un plan d'actions et de piloter ces formations avec Patrick Kahn, chargé de mission Licra auprès de la Protection judiciaire de la jeunesse.

D'aucuns se sont étonnés de ce nouveau volet de notre action, il s'est agi ici d'intervenir dans le domaine de la prévention de la

radicalisation sous l'angle de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. L'antisémitisme est un des fils rouges de la radicalisation, avec le sexisme et l'homophobie. En effet, les personnes signalées en voie de radicalisation expriment dans la plupart des cas, des discours et des attitudes antisémites. Plus généralement, elles se réfèrent à des visions et à des logiques discriminatoires qui prônent la violence.

La formation dispensée auprès de ces professionnels s'est attachée à démontrer ce lien : les stéréotypes antisémites, la référence récurrente au conflit israélo-palestinien avec la confusion juifs/israéliens, qui entretiennent un sentiment de victimisation à l'égard des juifs (« Ils ont le pouvoir, l'argent et les médias, ils contrôlent tout et nous asservissent ». Ceci constitue le terreau fertile du complotisme et de la radicalisation. Certains utilisent l'antisionisme pour alimenter de nouvelles formes d'antisémitisme.

L'objectif de nos formations a été de comprendre les mécanismes du complotisme et du conspirationnisme, d'aider et donner des outils aux acteurs de terrain pour y répondre et pour les déconstruire ; In fine, de donner un appui de terrain et des outils aux cellules spécialisées pour faire prendre conscience de la gravité des discours de haine et de leur implication dans les processus de radicalisation, et aider les professionnels à donner des réponses adaptées aux situations.

La radicalisation est un processus de ruptures qui a pour but la transformation de soi et la transformation de la société ou du monde, tous les moyens étant bons y compris la violence jusqu'au terrorisme.

Les trois phases de la radicalisation

1^{ère} phase : la séduction

Les manipulateurs jouent sur les vulnérabilités et les frustrations en valorisant la personne. « Toi qui n'a pas ta place, qui n'est pas reconnu, qui a été humilié...je te tends la main. Je sais qui tu es. Tu vas devenir un « homme nouveau ». Avec les algorithmes, il est facile des connaître les centres d'intérêt de la personne. Les échanges sur le net se font principalement la nuit. Les sites islamistes reprennent, sur fond de lumière et d'éclairs, des figures archétypales, sans identification précise de l'environnement. Cela rappelle les imageries des religions, des totalitarismes (« l'übermensch » et « l'homme véritable » sur fond de soleil levant), et favorise une approche transculturelle.

2^{ème} phase : l'implication

C'est la phase des ruptures, des signes, du prosélytisme, par lesquels il faut prouver un changement de vie, l'engagement dans un parcours vécu comme initiatique (importance du serment d'allégeance), la volonté d'agir sur l'environnement (Petit Djihad et Grand Djihad) Signes visibles : changement de nourriture, de vêtement, d'attitude avec les femmes. Toutes les ruptures sont des signes, mais elles ressemblent aussi à ceux passage à l'adolescence : il n'est donc pas question d'interpréter tout changement propre à l'adolescence comme un processus de radicalisation.

3^{ème} phase : la dissimulation (tapyia)

C'est la phase où il s'agit de se rendre invisible, de se fondre dans l'environnement. « Tu peux boire, sortir avec des filles... » de toute façon, ton dévouement à la cause te conduira au Paradis. À ce stade, l'appartenance au groupe des « élus » fait primer le « nous » sur le

« je » et la personne est aux ordres pour un passage à l'acte.

Nos intervenants ont ainsi animé des sessions de formation pour les acteurs de terrain des CPRAF (ces cellules spécialisées ont été créées depuis 3 ans au sein des préfectures) mais également pour des cadres des services déconcentrés de l'Etat et des collectivités en charge du sport, de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse, de l'action sociale...

Des élus locaux et des cadres associatifs ont rejoint ces sessions sollicitant la démarche originale de la Licra pour décrypter les situations et introduire l'esprit critique chez les différents acteurs ou encore prévenir la radicalisation par les actions de la Licra : apports de l'expérience déployée auprès de la protection de la jeunesse judiciaire (PJJ) lors des interventions et en milieu carcéral (reportages, films, voyages mémoriels à Auschwitz, au Camp des Milles, au Struthof...), dans le domaine sportif pour démontrer le lien entre sport et radicalisation, ou encore le travail sur la mémoire et l'histoire, ...

Le bilan de ces interventions souligne à la fois l'intérêt des professionnels, leur motivation et leurs évaluations positives, et la qualité des questions qui ont été soulevées. Il a été constaté au cours de ces rencontres l'élargissement des espaces de radicalisation et combien cette problématique était transversale dans la société. Les sessions ont donc toujours été interactives et marquées par un grand intérêt et le souhait de prolonger ces rencontres, de bénéficier d'un suivi.

C'est maintenant la question fondamentale de la formation de nouveaux intervenants qui est posée étant donné le nombre de demandes et la prise de conscience de cette problématique ●

A photograph of a large crowd of people at an event, with many hands raised in the air. The image is overlaid with a semi-transparent red filter. The text is centered and written in a white, elegant, cursive font.

*les
grands
événements
de la
licra*

Colloque « Complotismes jeunes sous emprise »

Événements

Vendredi 9 février 2018 à l'IEP d'Aix-en-Provence

La LICRA, la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud-Est et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Sud-Est vous convient au colloque « Complotismes, jeunes sous emprise » qui a lieu le 9 février à l'IEP d'Aix-en-Provence.

Avec entre autres :

- Rudy REICHSTADT, rédacteur en chef du site Conspiracy Watch, Directeur de l'Observatoire du conspirationnisme et des théories du complot
- Jacqueline COSTA-LASCOUX, Directrice de recherche au CNRS, associée au CEVIPOF,
- Sciences Po Paris
- Emmanuel DEBONO, Historien, Université Paris I Panthéon-Sorbonne
- Ainsi que des retours d'expériences locales de la LICRA par Patrick KAHN et Jessy NAKACHE.

Enfin, une présentation par Caroline CACCAVALE (Lieux Fictifs), de deux courts métrages réalisés au Quartier Mineur et au Quartier Jeune Majeur de Luynes (13), dans le cadre du dispositif national « Images en mémoire, images en miroir » soutenu par la PJJ et l'AP.

Le mot de Mario Stasi, président de la Licra :

« Aujourd'hui, le complotisme a infiltré la jeunesse. Démanteler les théories du complot est devenu une urgence pour la société démocratique à laquelle nous aspirons. Depuis plusieurs années, la révolution numérique a donné une seconde jeunesse et une influence inédite au conspirationnisme. Un contre-système d'information, de valeurs, de références s'est ainsi mis en place et a capté vers lui une partie de la jeunesse de notre pays.

Les théories du complot ne sont pas nouvelles. Le conspirationnisme a eu toutes les paranoïas et a soutenu toutes les haines. Mais il en est une qui est tenace et qui aujourd'hui demeure : c'est l'antisémitisme. Les Juifs ont toujours été désignés au centre d'une « toile d'araignée », d'une manipulation mondiale destinée à servir leurs intérêts. Le « complot juif » est malheureusement une obsession inoxydable qui n'a jamais faibli. De l'affaire Dreyfus aux années Trente, de Maurras à Bardèche, de Merah à Soral, le visage de l'antisémitisme a été, pour une large part, celui du complotisme.

Les attentats terroristes islamistes ont vu surgir, quasiment dans la minute, des apprentis sorciers expliquant que tout cela n'était que

le fruit d'une manipulation dont les Juifs et leurs alliés supposés seraient les commanditaires. Désormais, notre responsabilité est grande. Celle des pouvoirs publics est immense. Nous ne pouvons pas demeurer inertes face à un phénomène qui, chaque jour, dans les esprits, déconstruit la République et participe à la prolifération du racisme et de l'antisémitisme.

Notre rôle, collectivement, est de remettre de la raison là où les passions tristes tentent de s'imposer. Notre rôle est de déconstruire la mécanique du mensonge par la stimulation de l'esprit critique. Notre rôle, c'est de faire pédagogie contre ceux qui veulent faire idéologie. Notre rôle, surtout, c'est de faire prendre conscience la société des manipulations qui sont à l'oeuvre et qui ressassent toujours, depuis la nuit des temps, les mêmes haines. Notre rôle, enfin, c'est de dire aux jeunes, notamment ceux qui sont pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, qu'ils doivent avoir le courage, pour rendre les mots de Jaurès devant les lycéens d'Albi, de ne « pas céder au mensonge triomphant qui passe » et aux fanatiques. »

Mario Stasi, président de la LICRA ●

Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

Événements

Du 19 au 25 mars 2018

La Semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme est l'occasion de donner une impulsion nationale forte aux actions éducatives de prévention du racisme et de l'antisémitisme, de défense et de promotion des Droits de l'Homme et des principes fondamentaux de la République.

Toute la semaine, associations, établissements scolaires, universitaires, clubs sportifs, établissements culturels se mobilisent pour faire reculer la haine et l'intolérance. Pour soutenir la mobilisation le Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de

la recherche et la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT ont créé un répertoire interactif d'actions, ouvert à tous ceux qui souhaitent s'engager. [Consulter l'agenda complet des actions des sections de la Licra](#) •

Assemblée générale 2018

Événements

Samedi 26 mai 2018 à la Maison du Barreau de Paris

Programme et ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire annuelle 2018 de la LICRA.

Samedi 26 mai

Maison du Barreau – 2 rue de Harlay – 75001 Paris

10h00-12h30 : Réunion des commissions

12h30-14h00 : Cocktail déjeuna-

toire

14h00-16h45 : Assemblée générale ordinaire de la LICRA

Ordre du jour

Rapport Moral – Mario Stasi, Président de la LICRA

Rapport d'Activités – Ari Sebag, Secrétaire Général

Rapport Financier – Dominique Morel, Trésorier

Rapports des commissions

Questions diverses et motions

17h00-19h00 : Conférence-débat : « Rééditer la haine ? »

Animée par Emmanuel Debono, historien. Conférence ouverte au public.

La Licra à Solidays 2018

Événements

22, 23 et 24 juin 2018 à l'Hippodrome de Longchamp

Les 22, 23 et 24 juin derniers, en plein cœur de l'Hippodrome de

Longchamp de Paris, a eu lieu la 20ème édition de SOLIDAYS, un

grand événement musical organisé chaque année par l'association

Solidarité SIDA depuis 1999 et fréquenté cette année par plus de 212 000 festivaliers !

Un festival solidaire !

SOLIDAYS, c'est aussi un festival fédérateur, énergique et engagé rassemblant tous les ans des dizaines de milliers de jeunes fêtards non moins curieux et conscients des enjeux sociétaux. Santé, environnement, humanitaire

et droits de l'homme côtoient ainsi les artistes au sein d'un Village Solidarité animé par plus de 80 associations dévouées. Depuis plus de 10 ans, les jeunes militants de la LICRA répondent présent à Solidays pour accueillir, informer et sensibiliser aux questions du racisme, de l'antisémitisme et des discriminations.

La LICRA fait son show

Haut en couleurs et porté par une équipe de jeunes militants engagés, le stand de la LICRA a attiré avec succès sur trois jours plusieurs centaines de visiteurs.

Des jeunes venus en nombre découvrir notre association, ses engagements, ses valeurs et son histoire au travers d'échanges passionnants, de documentation, de bracelets colorés et d'activités conviviales •

La Drôme, terre de transmission

Événements

Lundi 3 septembre 2018

Au cours d'une journée d'échanges, Mario Stasi, Président de la LICRA s'est rendu dans la Drôme avec Frédéric Potier, délégué interministériel (DILCRAH), à Romans-sur-Isère et à Bourg-de-Péage afin de rencontrer les militants de la LICRA mais aussi les acteurs locaux qui chaque jour vont vivre les valeurs de la République.

Les élus en soutien de l'action de la LICRA

Accompagné de Pierre Pieniek et du DILCRAH, Mario Stasi a pu rencontrer Marie-Hélène Thoraval, maire de Romans-sur-Isère, Nathalie Nieson, maire de Bourg-de-Péage et ancienne députée, Didier Guillaume, sénateur de la Drôme et ancien président du Département, Véronique Pugeat, 1ère adjointe au maire de Valence. Leurs échanges ont porté sur l'action de terrain, notamment en matière de défense de la laïcité et d'éducation. Plusieurs projets vont voir le jour

autour de l'accompagnement « républicain » des élèves lors du temps périscolaire.

La transmission de la mémoire des Justes

Mario Stasi a ensuite visité le Musée de la Résistance de Romans-sur-Isère, aux côtés de Jean Monin, ancien résistant, rescapé du camp de Mauthausen, et avec pour guide Laurent Jacquot, adjoint au maire de la ville et délégué au patrimoine et Henri Germain, président de l'Association des Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation. La visite était construite autour des élèves de l'amicale laïque de Bourg-de-Péage. Les échanges et les explications ont permis d'aborder avec des mots simples des thèmes complexes et particulièrement présents dans l'actualité : la mécanique identitaire et populiste, la montée de l'extrémisme, la défiance à l'égard de la démocratie, les réfugiés, l'attitude des Justes

parmi les Nations qui, dans la Drôme, ont été particulièrement nombreux à honorer leurs devoirs envers l'Humanité. Et Jean Monin de rappeler les problèmes qu'il rencontre pour organiser des voyages mémoriels à Mauthausen depuis que l'extrême-droite a pris le pouvoir en Autriche.

L'éducation populaire, un projet républicain

Poursuite de la journée drômoise avec une rencontre roborative avec les personnels et les jeunes de l'amicale laïque de Bourg-de-Péage au centre de loisirs de Papellissier. A l'issue du spectacle préparé par les jeunes, un débat s'est tenu sur les enjeux de l'éducation populaire et de la nécessité de resserrer et soutenir le tissu associatif dans un contexte social tendu et miné par le repli identitaire. Jean-Louis Rossi, en charge de la culture à la LICRA Drôme, a souligné la nécessité de faire « en commun », de porter à plusieurs des projets culturels et

éducatifs permettant de refaire du lien et de la fraternité.

La lutte contre l'antisémitisme, un combat essentiel

La journée a été clôturée par un café-débat réunissant Frédéric

Potier, DILCRAH, Eric Spitz, préfet de la Drôme, Mario Stasi, président de la LICRA et Pierre Pieniek, président de la LICRA Drôme. Les échanges ont ainsi porté sur l'antisémitisme, ses formes traditionnelles et ses formes nouvelles dont l'expression est au final toujours la même : appels à la haine sur les réseaux sociaux, injures, agressions et passage à l'acte pouvant conduire

jusqu'au meurtre, comme dans les affaires Halimi et Knoll. Et Mario Stasi de conclure qu'il ne fallait rien céder à l'antisémitisme pour ce qu'il est – un outrage aux valeurs de la France et une atteinte à l'égalité entre les Hommes – et pour ce qu'il présage, à chaque fois, des malheurs qui nous frappent ●

La Licra à la Foire de Châlons

Événements

Dimanche 9 septembre 2018

Avec 250.000 visiteurs, la Foire de Châlons est le rendez-vous incontournable de la rentrée. Deuxième foire à l'échelle hexagonale, c'est un événement qui vit au rythme de son époque et qui ne se limite pas à la découverte du monde agricole.

Répondant aux défis qui s'offrent à la société française, innovation, jeunesse et capacité d'entreprendre sont désormais au centre des 13 hectares sur lesquels elle s'étend. A l'occasion de cette 72^e édition, la section LICRA de Châlons-en-Champagne était l'invitée d'honneur de la journée du dimanche 9 septembre pour célébrer son 35^e anniversaire et la 18^e année consécutive de présence sur la Foire.

Rendez-vous était pris, avec Mario Stasi, président de la LICRA, Frédéric Potier, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), et la section châlonnaise présidée par Nelly Beaufort. Paul Eluard l'avait si bien écrit « Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous. » Marine Le Pen y avait fait sa rentrée l'avant-veille, tentant sans

succès d'arracher à un policier des doléances qu'elle aurait pu mettre au crédit de sa campagne pour les élections européennes de 2019 à venir. Il était donc primordial que la parole universaliste soit également portée à Châlons-en-Champagne.

Et c'est un accueil chaleureux qui fut réservé à la gare par Denis Conus, préfet de la Marne à Mario Stasi et Frédéric Potier. A l'entrée de la foire, Bruno Forget, le commissaire général de la Foire, était également présent pour les accueillir en compagnie de Benoist Apparu, le maire de Châlons-en-Champagne, Lise Magnier, députée de la Marne, Nelly Beaufort, la présidente de notre section locale et Olivier Nostry, président de l'association EX AEQUO. Engagée dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité, la ville de Châlons-en-Champagne leur a offert une présentation de ses actions.

C'est ensuite sur le stand EX AEQUO que la visite de la foire a débuté. Fondée en 1996, elle lutte depuis activement contre les « LGBT-phobies » et œuvre à la promotion de la culture LGBT. L'occasion de revenir avec Olivier Nostry, son président, sur les combats menés

jusqu'aujourd'hui et de dialoguer sur ceux à venir en matière d'égalité et de discriminations contre les personnes LGBT.

La visite s'est ensuite poursuivie par un passage sur le stand de L'Union, le principal quotidien régional, et par les stands des syndicats (CGT, CFTD, CGE-CGC, FO, etc.). Mario Stasi ne pouvait que se sentir chez lui, et ils furent nombreux à le lui rappeler en évoquant leur souvenir nostalgique de son oncle, Bernard Stasi, longtemps maire d'Épernay, député de la Marne et président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne. Mais c'est sur le stand de la LICRA de Châlons-en-Champagne qu'il était attendu par les militants présents et mobilisés par cette journée qui mettait à l'honneur leur section au cœur de la Foire. Parce que la fraternité a toujours présidé à l'idéal de la LICRA, elle fût ce dimanche incarnée par la venue d'Alain David, président de la LICRA Dijon accompagné de 3 militants de sa section ainsi que de Francine Bellour, présidente de la LICRA Reims.

« Un groupe d'amis préoccupés par la recrudescence du racisme se sont retrouvés afin de rechercher

en commun la façon d'exprimer leur opposition à la montée de l'intolérance raciale et aux graves menaces qu'elle promet. »

L'après-midi fut ensuite consacré à la célébration d'un bel anniversaire, le 35e de la section de Châlons-en-Champagne. 35 années de militantisme et d'engagement que Nelly Beaufort a évoqué dans un émouvant discours. « Un groupe d'amis préoccupés par la recrudescence du racisme se sont retrouvés afin de rechercher en commun la façon d'exprimer leur opposition à la montée de l'intolérance raciale et aux graves menaces qu'elle promet. ». Elle a ensuite rappelé que l'éducation est au cœur de l'action de la LICRA et

c'est Mario Stasi qui prit ensuite la parole pour la remercier de son invitation. Pour dire également, qu'il retrouvait toute la vigilance et l'engagement qui président aux missions que la LICRA doit remplir afin de répondre aux nombreux défis qu'invoque notre époque dans les actions de la section.

« *Le relativisme est incompatible avec l'exigence de l'universalisme.* »

Point d'orgue de cette journée chaleureuse et pleine d'espoir, la table-ronde « Les universalistes contre les identitaires » qui réunit Frédéric Potier, Isabelle Kersimon et Mario Stasi fut animée par Abraham Bengio, le président de la Commission Culture de la

LICRA. Dans l'assistance, Charles de Courson, député de la Marne, et Bruno Bourg-Broc, président de l'agglomération, ont rejoint la salle. « Le relativisme est incompatible avec l'exigence de l'universalisme », c'est par ces mots que Mario Stasi s'est exprimé sur les écueils qui paralysent la pensée de nombreux acteurs ou détracteurs de l'antiracisme et contre qui « il fallait avoir le courage de réaffirmer ses valeurs afin de ne pas laisser la porte ouverte à ceux qui hiérarchisent les haines et essentialisent l'autre. » Héritier d'une longue tradition de veille et d'alerte chère à la LICRA, il a ainsi conclu : « ne soyons pas des consommateurs joyeux, soyons des citoyens vigilants. » ●

La Licra au Festival « Culture au quai » 2018

Événements

22 et 23 septembre 2018, Quai de la Loire, Paris 19^{ème}

La LICRA a organisé une conférence à Culture au quai le samedi 22 septembre 2018 de 12h45 à 13h30.

Antoine de Saint-Exupéry disait : « Si tu diffères de moi, mon frère, loin de me léser, tu m'enrichis ».

La LICRA en a fait depuis longtemps sa devise. Le respect, ou pour mieux dire, le goût des différences culturelles est l'un des moteurs essentiels de notre action.

Mais, en ces temps de commu-

nautarisme exacerbé, lorsque certaines revendications identitaires semblent heurter de front ce qu'il est convenu d'appeler nos « valeurs républicaines », est-il possible – et comment – de fonder un « vivre ensemble » qui concilie notre aspiration à l'universel et la reconnaissance de l'altérité ?

Intervenants

- Antoine SPIRE, journaliste, vice-président de la LICRA, rédacteur

en chef du Droit de vivre

- Abraham BENGIO, agrégé de l'université, ancien haut-fonctionnaire, président de la commission Culture de la LICRA
- Anny DAYAN-ROSENMAN, maître de conférences de littérature à Paris 7, membre de la commission Sindbab de la LICRA pour la formation à l'histoire des relations judéo-musulmanes ●

Projet « Mémoire et citoyenneté »

Événements

Vendredi 27 septembre 2018

Vendredi 27 septembre, la LICRA et la Protection judiciaire de la Jeunesse ont organisé au Tribunal de Grande Instance de Lyon un moment de restitution du projet « Mémoire et citoyenneté » construit depuis plus d'un an avec le Centre d'action et unité éducative en milice ouvert de Vaise.

Le projet « Mémoires et citoyenneté » est né d'un constat des éducateurs après les attentats de 2015 : celui de la prolifération parmi les jeunes, de propos complotistes, négationnistes, antisémites et racistes. La réalité montrait également que la persistance de ces préjugés reposait sur un manque de culture et la méconnaissance totale de l'histoire. La LICRA et la PJJ ont alors entrepris de confronter ces jeunes à la réalité de l'Histoire, aux enjeux de mémoire et à la nécessité de comprendre les mécanismes qui conduisent à ces dérives. L'objectif était enfin qu'une fois ces jeunes sensibilisés, ils auraient à coeur,

auprès de leur pairs et de leurs proches, de reproduire cette parole argumentée et raisonnée pour lutter contre les discours de haine dès la racine.

Témoignage et transmission

Le projet a été construit autour du témoignage et de la transmission. Les adolescents Abdessamed, Islam, Yacine, Cameron, Calvin et Mounsef ont ainsi fait la rencontre de Claude Bloch, interné dans la baraque aux Juifs à la raison Montluc et déporté vers Auschwitz via Drancy à l'âge de 15 ans. Après une année de dialogue, de rencontres, de débats autour de la pièce « Jihad » ou du film « Un sac de billes », de visites au Musée Mémorial de la Maison d'Izieu, au Camp des Milles, à la Tata sénégalaise de Chasselay, au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon, au

Mémorial de la Shoah, au Mémorial de Drancy, les jeunes se sont rendus à Auschwitz les 29 et 30 mars 2018, avec Claude Bloch et Patrick Kahn, chargé de mission de la LICRA auprès de la PJJ.

De ce voyage et de cette année de travail, les jeunes ont restitué, avec leurs mots, leurs sentiments et surtout leurs certitudes. A travers un film et une exposition, ils ont fait un pas dans la bonne direction : celle de la raison, de la mémoire et de la fraternité. Assurément, à écouter leurs témoignages et ceux de leurs éducateurs Lila Hamdi, Yacine Laïeb et Lisa Vitérisi, rien ne sera pour eux jamais plus comme avant et ils joueront, à des degrés sans doute différents et là où ils se trouveront, le rôle d'ambassadeurs de la lutte contre le négationnisme et l'antisémitisme. Et certains n'oublieront pas les mots de Claude Bloch ou ceux de Madame Akierman, enfant cachée dont le récit les a bouleversés •

Conférence annuelle de l'INACH 2018

Événements

Judi 11 octobre 2018

La LICRA a participé le 11 octobre dernier à la Conférence annuelle or-

ganisée par le réseau internationale contre la haine en ligne, l'INACH sur le thème « Les discours de haine, la radicalisation et le terrorisme ». La

conférence a regroupé près d'une centaine d'experts issus de la société civile.

Une conférence annuelle sous l'angle de la pertinence de la lutte contre le terrorisme en ligne

Organisée en partenariat avec la Commission européenne, le BPB et le Ministère allemands des Affaires sociales, Facebook et Twitter, la conférence a rassemblé aux Pays-bas près d'une centaine d'experts venant du monde entier.

Après le discours d'ouverture du président de l'INACH et membre du bureau de la Licra, Philippe Schmidt, les intervenants se sont succédé pour analyser la propagande terroriste, le mécanisme de la radicalisation et les liens entre discours de haine et terrorisme. Parmi les intervenants, Facebook était représenté et a présenté les méthodes développées pour lutter contre les discours de haine et la propagande terroriste.

Des ateliers autour de l'extrémisme, de la radicalisation et du terrorisme

L'après-midi était consacrée aux ateliers thématiques. Le premier sur les discours de haine comme vecteur de recrutement, de radicalisation et de terrorisme rassemblait les représentants de plusieurs ONG : Community Security Trust – CST (UK), le Southern Poverty Law Center – SPLC (USA), Never Again (Pologne) et Jugendschutz.net (Allemagne).

Le second panel dont le thème était le recrutement par les groupes terroristes, analyse, prévention et déradicalisation en présence de la police belge et anglaise, du gouvernement allemand et d'universitaires. Enfin, le dernier atelier s'intéressait aux différences et aux similarités entre islamisme, idéologie néo-nazi et extrême droite avec pour intervenants,

la fondation Anne Frank et des universités européennes.

Autour de la conférence, des sessions de formations et de travail

Deux jours avant la conférence, l'INACH a accueilli le groupe de travail du projet européen sCAN coordonné par la Licra. Cette réunion de travail regroupait les 10 partenaires européens du projet. Toutes les informations sur ce projet sont disponibles sur le blog scan-project.eu.

Le 10 octobre, l'INACH a également proposé aux membres de son réseau des sessions de formation sur le monitoring des contenus haineux en ligne ainsi que sur l'utilisation de sa base de données •

Universités d'automne 2018 : « Radicalités, les nouveaux visages de la haine »

Événements

12, 13 et 14 octobre 2018 au Pasino du Havre

Le mot de Mario Stasi, Président de la LICRA

Cher(e)s ami(e)s,

L'édition 2018 des Universités de la LICRA aura pour thème : « Radicalités, les nouveaux visages de la haine ».

Il s'agira de comprendre et

d'analyser en quoi racisme et antisémitisme sont catalysés par des phénomènes de radicalisation de certains groupes, issus de l'extrême-droite, de l'extrême-gauche indigéniste ou de l'islam radical, dont l'hypervisibilité sur les réseaux sociaux produit chaque jour haine et prosélytisme.

Comme chaque année, ces universités débiteront le vendredi soir par une table-ronde animée

par Antoine Spire, vice-président de la LICRA ayant pour thème « Radicalités européennes » dont le dessein sera de comprendre la sociologie des phénomènes radicaux racistes et antisémites qui émergent et se structurent à l'échelle de l'Europe mais aussi d'évoquer en quoi l'idée européenne peut être une réponse à ces menées identitaires.

Le samedi matin sera organisé

en ateliers thématiques par commission afin d'avoir un échange plus étroit et plus direct avec des spécialistes de ces phénomènes.

Nos universités se poursuivront le samedi après-midi par une grande conférence-débat consacrée à la question « Les libertés à l'épreuve des radicalités » et animée par le journaliste Alexis Lacroix. Le dimanche matin, la parole sera donnée à un certain nombre de responsables politiques pour leur permettre de nous dire en quoi l'identité de la République peut fournir, à l'échelle française et européenne, une réponse à l'émergence et à la prolifération de ces radicalités.

C'est le sens donné aux Universités d'Automne 2018 de la LICRA. Mon équipe et moi-même comptons sur votre présence active autour d'un sujet majeur pour les combats de la LICRA.

Fidèlement,

Mario Stasi, Président de la LICRA

Programme

Radicalités européennes

Vendredi 12 octobre 2018 à 18h30 – Pasino du Havre

Table-ronde animée par Antoine Spire. Intervenants pressentis : Olivier Galland, sociologue, Alain Chouraqui, président-fondateur de la Fondation du camp des Milles, Brigitte Stora, journaliste, Jean Dominique Giuliani, président de la Fondation Robert-Schuman et Benjamin Abtan, président de l'EGAM.

Vendredi 12 octobre à 21h

Rencontre avec les présidents de section de la LICRA en présence de Frédéric Potier, DILCRAH.

Ateliers thématiques par commission

Samedi 13 octobre 2018 de 10h à 12h – Pasino du Havre

- Ateliers « éducation », « sport et jeunesse », « culture », « Mémoire, Histoire, Droits de l'Homme », « juridique », « international » et « développement du bénévolat ».

Les libertés à l'épreuve des radicalités.

Samedi 13 octobre 2018, 14h à 17h – Pasino du Havre

Table-ronde animée par Alexis Lacroix. Intervenants pressentis : Ariane Chemin, journaliste, Raphaëlle Bacqué, journaliste, François Sureau, avocat, Jacqueline Costa-Lascoux, sociologue, et Muriel Domenach, Secrétaire générale du CIPDR (Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Le Havre accueille la LICRA

Samedi 13 octobre 2018 à 18h30

Réception à l'Hôtel de Ville par M. Luc Lemonnier, Maire du Havre

Soirée festive et fraternelle

Samedi 13 octobre 2018 à 21h – Pasino du Havre

« L'identité de la République face aux radicalités identitaires »

Dimanche 14 octobre 2018 – 10h-12h30

Table-ronde animée par Antoine Spire, Maël de Calan, élu LR du Finistère, vice-président de « Soyons libres », Yael Braun-Pivet, députée LREM et présidente de la commission des lois, Jean-Louis Bourlanges, député Modem.

Clôture des universités

Dimanche 14 octobre 2018 – 12h30

Discours de Mario Stasi, président de la LICRA.

Sondage : « Les Français et le radicalisme politique et religieux »

Comme chaque année, l'institut de sondage Opinionway et son directeur des études politiques Bruno Jeanbart ont été partenaires de la LICRA dans le cadre de ces 8e Universités d'automne.

Cette année, le sondage proposé a porté sur le thème « Les Français et le radicalisme politique et religieux ».

Découvrez les résultats de cette enquête :

<http://www.licra.org/wp-content/uploads/2018/10/OpinionWay-pour-la-LICRA-Les-Français-et-la-radicalité-October-2018.pdf> •

Rencontre avec François Héran, professeur au Collège de France

Événements

Lundi 22 octobre 2018 au siège de la Licra

Le lundi 22 octobre de 19h à 21h au siège de la LICRA, le Conseil d'orientation de la LICRA et son président Gérard Unger ont organisé une rencontre avec :

François Héran évoquera la longue et tumultueuse histoire des

migrations et de la xénophobie.

Dans son livre *Avec l'immigration, mesurer débattre agir* (éd. de La Découverte), il nous rappelle que l'immigration est un courant régulier et ancien qui a modelé la population française, dont un quart

est immigré ou enfant d'immigrés, et que la capacité d'accueil n'est pas une donnée objective. Avec cet ancien directeur de l'Institut national d'études démographiques, l'immigration est entrée pour la première fois au Collège de France •

Rencontre : « les techniques de reproduction face à l'eugénisme »

Événements

Lundi 12 novembre 2018

Avec le Professeur Michaël Grynberg, Chef de Service de Médecine de la Reproduction & Préservation de la Fertilité à l'Hôpital Antoine Béchère / Gérard Unger, Président du Conseil d'Orientation Scientifique de la

LICRA / Antoine Spire, Rédacteur en Chef du Droit de Vivre et Vice-président de la LICRA.

Écouter le podcast :

<https://www.youtube.com/watch?v=TZwqyyEYvtk> •

La Licra à la Quinzaine de l'égalité à Bordeaux

Événements

Jeudi 22 novembre 2018 et du 16 au 23 novembre 2018

La Licra organise 2 événements autour de la lutte contre l'antisémitisme avec Frédéric Encel et Mario Stasi.

À l'occasion de la Quinzaine de

l'égalité organisée par la Ville de Bordeaux, la Licra Bordeaux & Gironde organise une conférence-débat donnée par Frédéric Encel intitulée « L'antisémitisme d'hier à aujourd'hui » jeudi 22 novembre,

suivie d'un débat en présence de Mario Stasi, président national de la Licra, Cindy Léoni, représentante de la DILCRAH* et Clothilde Chapuis, présidente de la Licra Bordeaux.

En parallèle du 16 au 24 novembre, une exposition de la Licra « L'antisémitisme du moyen-âge à nos jours » sera présentée dans les locaux de Bordeaux Métropole.

Attentats antisémites de Toulouse, de l'Hypercacher, assassinat d'Ilan Halimi, de Mireille Knoll, et de Sarah Halimi, attentats de Pittsburgh. L'antisémitisme tue encore et toujours partout. Il ne doit pas être seulement l'affaire des juifs mais celle de toute la République.

*Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

Conférence-débat « L'antisémitisme d'hier à aujourd'hui »

Par Frédéric Encel : Docteur en géopolitique habilité à diriger des recherches, Professeur de relations internationales à l'ESG Management School, Maître de conférences à Sciences-Po Paris, Directeur de séminaire à l'Institut français de géopolitique, Consultant en risques-pays, Fondateur et animateur des Assises nationales de la lutte contre le négationnisme

Quand ? Jeudi 22 novembre 2018 à 19h30

Où ? Salons de l'Hôtel de ville - Palais Rohan - Place Pey Berland à Bordeaux

La conférence sera suivie d'un débat animé par Sarah Bromberg où Frédéric Encel interviendra aux côtés de :

Cindy Léoni : Conseillère du Délégué Interministériel à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT pour les relations avec le monde associatif et le pilotage des projets territoriaux

Mario Stasi : Avocat et Président de la Licra

Clothilde Chapuis : Avocate, médiatrice et Présidente de la Licra Bordeaux & Gironde, membre du bureau exécutif de la Licra

Exposition « L'antisémitisme du moyen-âge à nos jours »

Pour la première fois présentée à Bordeaux, l'exposition « L'Antisémi-

tisme du Moyen Âge à nos jours » – conçue par la LICRA – présente en 36 panneaux les origines et la montée de l'antisémitisme à travers le temps.

Ayant pour but de sensibiliser à la lutte contre l'antisémitisme, cette exposition illustre l'histoire des attitudes hostiles aux juifs et de l'antisémitisme actuel, forme d'intolérance, qui, durant le XXème siècle, a causé la mort de millions de personnes.

L'histoire de l'antisémitisme démontre combien les préjugés peuvent s'avérer dangereux en particulier en période d'incertitude politique et d'accroissement des tensions sociales.

Cette exposition permet de mieux appréhender certains faits de l'actualité, en Europe ou au Moyen Orient.

Quand ? Du vendredi 16 novembre 2018 au vendredi 23 novembre 2018 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Où ? Bordeaux Métropole / Esplanade Charles de Gaulle 33000 Bordeaux

Hall d'entrée de l'Hôtel de Bordeaux Métropole •

1^{er} Forum Droit de Vivre

Événements

14, 15 et 16 décembre 2018 à Valence

À l'occasion du 70ème anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948, la LICRA Drôme organise trois jours de débat et de réflexion autour du Droit de Vivre, le journal de la LICRA.

Vendredi 14 décembre à 18h00 :

Réception à l'Hôtel de Ville de Valence.

Vendredi 14 décembre à 20h : Débat / L'universalité des droits humains

Le « Café Républicain » organise un débat en lien avec le Forum du DDV au Novotel Sud de Valence.

Avec Frédéric Potier, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT et Antoine Spire, Rédacteur en Chef du DDV.

Un buffet optionnel et payant suivra ce débat. Réservation et règlement à effectuer lors de l'inscription au Forum.

Samedi 15 décembre à 9h00 : Accueil et petit-déjeuner

Samedi 15 décembre à 9h30 : Table – Ronde / La lutte contre la haine sur Internet, nouvelle frontière de la défense des Droits de l’Homme.

Avec Donatien Le Vaillant, magistrat, Conseiller pour la justice et les relations internationales de la DILCRAH, Isabelle Pariente, Professeur de Philosophie à l’université d’Aix-en-Provence, Marylin Maeso, Philosophe et auteur de « les conspirateurs du silence », Stéphane Nivet, directeur de la communication de la LICRA. Animée par Antoine Spire, rédacteur en Chef du Droit de Vivre.

Samedi 15 décembre à 12h00 : Déjeuner (buffet)

Samedi 15 décembre à 14h00 : Visite du centre du patrimoine arménien et de l’exposition Nous et les autres Des préjugés au racisme.

Samedi 15 décembre à 17h00 : Table – Ronde / La place des médias associatifs dans la défense des Droits de l’Homme.

Avec Antoine Spire, rédacteur

en chef du Droit de Vivre, Julie Clarini (Le Monde), Alexis Lacroix (L’Express), Gilles Manceron, historien spécialiste du colonialisme, animateur de Hommes et Libertés. Animé par Alain Barbanel (Journaliste DDV, ancien journaliste du Matin de Paris), Georges Dupuy (journaliste DDV, ancien journaliste à Marianne et à l’Express) et Justine Mattioli (DDV).

Samedi 15 décembre à 19h15 : Concert / « Musiques du monde » avec MAFILA KO

Samedi 15 décembre à 20h45 : Repas Drômois / Ravioles de la Mère Maury, etc.

Dimanche 16 décembre à 9h00 : Accueil et petit-déjeuner

Dimanche 16 décembre à 10h00 : Table – Ronde / Le combat pour les Droits de l’Homme est-il disqualifié ?

Avec Mario Stasi président de la LICRA, Pierre Pieniek (Président de la Licra Drôme), Cécile Riou, secrétaire générale adjointe de la CNCDDH (Commission nationale consultative pour les droits de

l’homme), Francis Perrin, vice-président d’Amnesty International France, Pierre Tartakowsky, Président d’Honneur de la LDH, Frédéric Gal, Directeur général du Refuge, Richard Narich, Ambassadeur, Secrétaire Général de l’AFNU (Association Française pour les Nations Unies). Animée par Antoine Spire, rédacteur en Chef du Droit de Vivre.

Dimanche 16 décembre à 12h30 : Clôture par Mario Stasi, Président de la Licra

Dimanche 16 décembre à 13h00 : Déjeuner (buffet)

L’ensemble des spectacles et buffets est compris dans le prix d’entrée (excepté celui qui suivra le débat de vendredi soir).

Informations Pratiques

Lieu : Palais des expositions de Valence

16 Avenue Georges Clemenceau – 26000 Valence ●

La Licra Bas-Rhin fête son 45^{ème} anniversaire

Événements

Mardi 4 décembre 2018 à Strasbourg

La Licra Bas-Rhin et la Ville de Strasbourg ont le plaisir de vous inviter au dîner d’anniversaire de la section :

Mardi 4 décembre à 19h dans les salons de l’Hôtel de Ville

(Entrée Rue Brûlée)

Dons collectés en soutien au projet de voyage au Camp des Milles et aux Journées des Justes – Partenariat Licra Bas-Rhin et Protection Judiciaire de la Jeunesse ●

Café-débat : Lutte contre les discriminations raciales

Événements

Jeudi 13 décembre 2018 à Paris

Dans le cadre de la semaine parisienne de lutte contre les discriminations, nous vous proposons de participer à un Café-débat autour de la question des discriminations raciales avec des acteurs de la lutte contre les discriminations.

Quels sont les enjeux de l'intersectionnalité ?

Discriminations liées à l'origine, la nationalité et à l'âge ?

Avec :

- Madame Brigitte PESQUIE, Vice-procureur et référent discrimination, Section S2 (social, consommation, environnement) du parquet de Paris
- Monsieur Slimane LAOUFI, Chef de pôle au Défenseur des droits
- Madame Galina ELBAZ, avocate au barreau de Paris et co-présidente de la LicraDiscri

- Madame Leslie KOUHANA KALFA, avocate au barreau de Paris et co-présidente de la LicraDiscri

Tout public

Le Jeudi 13 décembre de 19h à 22h

Le Falstaff CAFE / 10-12 place de la Bastille 75011 Paris ●



*la
licra
sur le
terrain*

nale

9

acisme et l'Antisémitisme

Les sections de la Licra

Par région

Liste de nos sections locales

Auvergne-Rhône-Alpes

Auvergne-Rhône-Alpes

Président : Alain BLUM

Ville : Lyon

Drôme

Président : Pierre PIENIEK

Tél : 09 87 00 68 98

Adresse : 1 rue Bayard

Ville : 26100 Romans Sur Isère

Grenoble

Président : Mohamed DJERBI

Ville : Saint-Martin-le-Vinoux

Montbrison Forez

Président : Chantal PETRI

Ville : Montbrison

Roanne

Président : Julien LEVINGER

Ville : Roanne

Saint-Étienne

Président : Christine CAUET

Ville : Saint-Étienne

Thonon-les-Bains

Président : Michel BEL

Ville : Larringes

Bourgogne-Franche-Comté

Besançon

Président : Jérôme CONSCIENCE

Ville : Besançon

Dijon

Président : Simone FRANCK

Ville : Dijon

Grand Est

Strasbourg

Présidente : Fabielle ANGEL

Ville : Strasbourg

Colmar

Présidente : Pol-Roger LEVY

Ville : Colmar

Châlons-en-Champagne

Présidente : Nelly BEAUFORT

Ville : Châlons-en-Champagne

Metz

Président : Anael MENNUNI-MAYER

Ville : Montigny-les-Metz

Mulhouse

Président : Rodolphe CAHN

Ville : Mulhouse

Nancy

Président : Grégoire BOUVIER

Ville : Nancy

Reims

Président : Francine BELLOUR

Ville : Reims

Hauts-de-France

Dunkerque

Président : Jean-Yves BARRAS

Ville : Dunkerque

Lille

Président : Laure MICHEL

Ville : Lille

Picardie

Président : Dine BOUACHA

Ville : Beauvais

Boulogne-sur-Mer

Président : Jean-Michel MASSON

Ville : Boulogne-sur-Mer

Île-de-France

Antony Sceaux

Président : Jean-Michel MASSON

Ville : Sceaux

Boulogne Sèvres

Président : Muriel QUENTIN

BRODER

Ville : Sèvres

Hurepoix

Président : Angel TAPIA

Ville : Etampes

Ivry-sur-Seine

Président : Valentin WOLFF

Ville : Ivry-sur-Seine

Issy-les-Moulineaux Meudon

Président : Alain LEVY
Ville : Issy-les-Moulineaux

Neuilly La Défense

Président : Simon MIDAL
Ville : Neuilly-sur-Seine

Paris

Président : David-Olivier KAMINSKI
Ville : Paris

Seine-et-Marne

Président : Bernard ZAOUI
Ville : Combs-La-Ville

Val d'Yerres

Président : Michèle AKERBERG
Ville : Yerres

Vanves

Président : Monique ABECASSIS
Ville : Vanves

Vincennes

Président : Maurice GOZLAN
Ville : Saint-Maur-des-Fossés

INDRE-ET-LOIRE

Tours

Président : Martine STROHL
Ville : Tours

NORMANDIE

Fécamp

Président : Philippe LEMONNIER
Ville : Fécamp

Rouen

Président : Solenn LEPRINCE
Ville : Rouen

Le Havre

Président : Dominique YOUB
Ville : Le Havre

NOUVELLE-AQUITAINE

Agen

Président : Nasser MENNI
Ville : Agen

Bayonne

Président : Philippe APELLE
Ville : Pau

Bergerac

Président : Stéphane GUTHINGER
Ville : Bergerac

Bordeaux

Président : Sarah BROMBERG
Ville : Bordeaux

Limoges

Président : Philippe MERLIER
Ville : Limoges

Périgueux

Président : Betty WIEDER
Ville : Périgueux

OCCITANIE

Gers

Président : Daniel RAAB
Ville : Castelnau-Barbarens

Nîmes

Président : Patrice BILGORAI
Ville : Nîmes

Toulouse

Président : Geneviève GOURMANEL
Ville : Escalquens

PAYS DE LA LOIRE

Angers

Président : Hanan ZAHOUANI
Ville : Angers

Nantes

Président : Alain BEVEN-BUNFORD
Ville : Saint-Herblain

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Aix-en-Provence

Président : Magdalena SCHRADER
Ville : Aix-en-Provence

Avignon

Président : Claude NAHOUM
Ville : Avignon

Marseille

Président : Anouck ARAGONES
Ville : Marseille

Montpellier

Président : Jean-Luc BONNET
Ville : Montpellier

Nice

Président : Alexandre AIMO-BOOT
Ville : Nice

INTERNATIONAL

Autriche

Président : Alexander EMMANUELY

Espagne – Barcelone

Président : Isaac LEVY

États-Unis – New York

Présidente : Martine RUBENSTEIN

Suisse

Président : Philippe KENEL
Ville : Genève

Suisse – Genève

Président : Philippe KENEL
Ville : Genève

Suisse – Neuchâtel

Président : Philippe KENEL
Ville : Genève

Suisse – Valais

Président : Philippe KENEL
Ville : Genève

Suisse – Vaud

Président : Philippe KENEL
Ville : Prilly

Les actions des sections

2018

Rapport d'activités des sections de la Licra

Besançon

La Licra Besançon a organisé le 4 juin 2018 une rencontre exceptionnelle avec Bernard Ravet, à Besançon au Kursaal en partenariat avec la Maison de la Presse. Ancien principal de collège, Bernard Ravet a témoigné de quinze années passées à Marseille dans des établissements classés Zone d'Education Prioritaire

Intervention de Kévin Hitsch et Jérôme Conscience au Lycée Pergaud avec une classe de 1ere Es le j 13 décembre, à l'invitation d'Hervé Sire, professeur d'histoire géographique.

Cette année, la section a participé à la Fête de la Diversité dans le cadre du collectif Ensemble. Ces 25 associations organisent cet événement comme un rassemblement vers la société interculturelle qu'elles veulent promouvoir : projet commun, connaissance mutuelle, partage sont des moyens de construire un vivre-ensemble harmonieux et une société apaisée et riche de sa diversité. La Fête a eu lieu au Grand Kursaal de Besançon le dimanche 2 décembre 2018 Elle a commencé par un repas, partagé par plus de 400 personnes, où plats du Monde et intermèdes musicaux alterneront. La journée s'est poursuivie par un spectacle varié offrant musiques, chants et danses, caractéristiques des cultures de différents continents.

Dordogne

Dans le cadre du voyage de mémoire en Pologne organisé par la Licra Périgueux le 9 avril 2018, cinq jeunes collégiens et lycéens périgourdins ont été reçus par Magali Caumon, Directrice de cabinet de la Préfète de la Dordogne. Accompagnés de Betty et Marcel Wieder, organisateurs de ce projet pédagogique et d'Alain Techner, les trois élèves de première du lycée Saint Joseph à Périgueux et les deux élèves de troisième des collèges la Boétie à Sarlat et Suzanne Lacore à Thenon, ont tour à tour livré leurs impressions et leur ressenti après la visite du plus grand centre de mise à mort d'Auschwitz, un mélange de tristesse et de colère face à la tragédie de la Déportation. « En participant à ce voyage, ils vont à leur tour transmettre la mémoire de l'Holocauste, un passage de relais primordial car les derniers témoins de cette période noire de l'Histoire disparaissent » déclare Betty Wieder.

Ces nouveaux passeurs de mémoire ont également réalisé une vidéo à destination de leurs camarades ainsi qu'un mémoire.

Drôme

La Section Drômoise de la LICRA a organisé le 23 mai 2018 une conférence au sein du Lycée Albert Triboulet (Romans) sur proposition de Monsieur le Préfet de la Drôme, afin de célébrer journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage colonial. M Pierre Pieniek Président de la Licra Drôme, était accompagné de Claude Rémy,

de la Commission Education de la Licra Drôme et de Romain Teufert, Licra 26 et membre du Bureau Exécutif de la Licra Nationale. Ont assisté à la présentation M. Sabry Hani, Directeur de Cabinet du Préfet, accompagné de Mme Vernet, M. Paul Fouque, Proviseur, et M. David Hobl, enseignant qui a préparé, organisé et animé cette conférence. M Hobl, avec une autre classe, est par ailleurs le porteur au Lycée Albert Triboulet du projet du CORA sur l'apport de l'immigration en Drôme. Les lycéens présents étaient en classe de Seconde, et la présentation était faite par 10 élèves de Terminale ayant travaillé l'an dernier sur l'esclavage : les élèves qui sont cette année en Terminale ont gagné l'an dernier, lorsqu'ils étaient en Première, le prix académique « les flammes de l'égalité » pour leur travail sur l'esclavage à La Réunion. Un conte destiné aux Ecole Primaire a été écrit à cette occasion. Il a été lu en école primaire. Il a servi de support à l'intervention devant la classe de seconde. Cette matinée a été l'occasion de rappeler le commerce triangulaire, les grandes dates des décisions sur l'esclavage, le Code Noir, et aussi, à partir de l'exemple Réunionnais, de la façon dont ce sont bâties les colonies françaises.

Le 20 juin 2018, PLANET RUGBY VALENCE et la LICRA Drôme ont organisé un tournoi avec des enfants de 8 à 12 ans des quartiers de Valence au Parc Perdix en présence de Frédéric POTIER, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) et Nicolas DARAGON, Maire de Valence.

Dunkerque

Chaque année durant le mois de mars dans le cadre de actions contre le racisme et l'antisémitisme la section Dunkerque et Littoral de la Licra et le cinéma d'art et d'essais « Studio 43 » proposent la projection d'un film ayant pour thème le racisme ou l'antisémitisme.

En 2018, le film « Un sac de billes » a été présenté à 1100 jeunes des collèges et lycées dunkerquois. Chaque projection était précédée d'une présentation de la Licra (notre histoire, nos valeurs, nos actions) et suivie d'une discussion alimentée par les interventions des élèves. Cette réflexion peut parfois donner lieu à une intervention en classe.

Picardie

Hélène Bouniol, responsable éducation Paris Ile de France de la Licra est intervenue auprès des classes de 5ème du collège Guillaume Cale à Nanteuil le Haudouin (Oise), le 20 mars 2018 avec Monique Ollier de la Fédération de Paris et le 21 mars 2018 avec Pierre Etienne Bouchet de la section Picardie sur le thème des injures. Les exemples cités par les élèves montrent le cycle de violence dans lequel beaucoup s'inscrivent sans en avoir conscience.

Le dialogue fut aisé grâce au travail fait par les CPE et les enseignants en particulier un professeur d'espagnol.

Grenoble

C'est une équipe jeune, renouvelée et motivée qui a pris la suite d'Alfred Derrida à la tête de la LICRA Grenoble. Le président de la section, Mohamed Djerbi, avocat de 29 ans, a formé une nouvelle équipe autour d'Aurélien Py, avocat de 26 ans, et ancien adhérent de la LICRA

Marseille, secrétaire général, Elsa Benhamou, étudiante en droit de 22 ans, trésorière et Monique Hannoun, déléguée au bureau de la section.

Le 25 avril 2018, la section a réuni une trentaine de personnes à la maison des associations de Grenoble pour présenter ses objectifs et mettre en place ne nouvelle organisation à Grenoble, plus dynamique et partenariale. Comme l'a rappelé Aurélien Py : « nous avons besoin d'unir nos forces autour de la LICRA, association universaliste et laïque ».

Auvergne Rhône-Alpes (AURA)

La LICRA Auvergne Rhône-Alpes a tenu le 16 mai 2018 son assemblée générale annuelle en présence de plus de 80 adhérents réunis autour d'Alain Blum, son président, de Mario Stasi, président de la LICRA et d'Ari Sebag, secrétaire général. Cette réunion statutaire avait également pour objet de dresser le bilan du plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme porté par la LICRA et la mairie de Vaulx-en-Velin, en présence d'Hélène Geoffroy, maire de la ville et ancienne secrétaire d'Etat à la ville.

Le premier plan territorial de lutte contre le racisme et l'antisémitisme a été lancé avec la Mairie de Vaulx-en-Velin à la suite de propos communautaristes et antisémites tenus par un adjoint au Maire de Vaulx-en-Velin. La Licra s'est mobilisée pour trouver avec Hélène Geoffroy et son équipe municipale les moyens de faire reculer le racisme et surtout l'antisémitisme. Certains auraient préféré une action judiciaire éclatante, la LICRA choisi d'expérimenter une voie plus militante, proche de la population, un travail de terrain pour agir dans la proximité.

L'antisémitisme n'est pas le fait de personnes isolées ou de dérives récentes et des phénomènes sont à l'oeuvre dans cette ville sur la longue durée : Vaulx-en-Velin a vu se réduire le nombre de familles juives à la suite de multiples violences subies, sans réactions courageuses des mandatures précédentes. 178 familles juives vivaient à Vaulx-en-Velin dans les années 80 ; elles sont moins d'une quinzaine aujourd'hui. Deux constats se sont imposés : faire reculer les préjugés antisémites et racistes est un objectif ambitieux, de longue haleine, d'où le projet d'un plan d'au moins trois ans ; rassembler les forces antiracistes et les compétences est indispensable pour garantir une démarche rassembleuse contre les préjugés et les discours de haine.

Le plan territorial de Vaulx en Velin de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations a soufflé sa 2ème bougie en 2016. Le plan évolue en impliquant les habitants avec le 1er appel à projet municipal à destination des associations vaudaises et collectifs d'habitants, lequel a permis ainsi d'allier l'expertise des acteurs extérieurs avec les forces vives de la commune. L'objectif de la mairie et de la LICRA a été d'apporter une réponse globale, sur tous les fronts : interventions dans le milieu sportif, travail d'éducation dans les établissements scolaires de la ville, travail avec les associations locales au contact de la jeunesse, actions culturelles, réinvestissement de l'histoire et du travail de mémoire auprès des habitants de la commune, travail étroit avec la mission locale, formation des personnels municipaux au Camp des Mille. Des axes de travail pilotés à l'origine étroitement entre Patrick Kahn au titre de la LICRA et les équipes de la ville de Vaulx-en-Velin.

Mario Stasi a félicité la section de

Auvergne Rhône Alpes en raison de l'approche innovante qu'elle mène à Vaulx-en-Velin et appelé, avec Alain Blum, à un essaimage de ce travail dans d'autres villes. A telle enseigne que la DILCRAH souhaite s'inspirer de ce modèle pour l'expérimenter dans d'autres territoires à enjeux.

Pour la 2ème année consécutive la section lyonnaise participait le 8 juillet 2018 aux Dialogues en humanité, en proposant un tournoi de football L'évènement a pris de l'ampleur grâce à l'investissement de Yann, stagiaire pour l'occasion et de Claude, militant qui est à l'initiative de ce projet et enfin de tous les militants qui les ont accompagnés pendant la phase de préparation. Cette année, nous voulions mettre la fraternité à l'honneur en invitant des migrants à venir jouer et parmi eux des mineurs étrangers isolés. Par différents intermédiaires, dont l'association Singa, nous avons vu jouer ensemble sur les terrains de jeunes migrants, des bénévoles des associations Singa, Forum Réfugiés, de l'AS cheminots St Priest, de Lyon Sport Métropole et les joueuses de la nouvelle équipe Licra-Lyon Sport Métropole.

Roanne

Répondant à l'invitation de l'AFAF (Association Animation Formation Aide aux familles) dans le cadre de ses actions de formation à la citoyenneté, en janvier 2018, les militants de la Licra Roanne ont rencontré un groupe d'une vingtaine de personnes issues de l'immigration pour leur présenter notre association. Une rencontre sur les valeurs de notre République, la laïcité, la législation contre le racisme. Merci à l'AFAF pour son invitation, merci aux personnes qui se sont déplacées pour nous rencontrer.

Dans les locaux de la sous-

préfecture, le 30 juin 2018 la Licra a remis le prix Joseph-Kott à trois classes des lycées Jean-Puy et Chervé-Noirétable.

Marseille Métropole

La Licra et sa section marseillaise, la Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Sud- et la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires Sud-Est ont organisé le colloque « Complotismes, jeunes sous emprise » le 9 février 2018 à l'IEP d'Aix-en-Provence.

En mars 2018, dans le cadre des interventions avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la Licra Marseille Métropole et la Licra Nice Côte d'Azur sont intervenues au sein du quartier Mineur de Grasse autour de l'exposition « Des noirs dans les bleus » afin d'évoquer avec ces jeunes les notions de racisme, discrimination, immigration, citoyenneté, repère historique familial.

La commission éducation de la Licra Marseille Métropole, représentée par Jacqueline Ceccaldi et Christiane Aubertin-Moret, est intervenue au collège André Chénier (Marseille 12ème) auprès de 3 classes de 5ème et 4ème (soixantaine d'élèves) dans le cadre de la semaine de lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Début juin 2018, la Licra Marseille Métropole est intervenue lors de l'intégration de 21 nouveaux Adjoints De Sécurité au sein de l'Hôtel de Police de Marseille. Ce fut l'occasion de présenter ces actions et d'échanger avec ces nouveaux garants de la République

Avignon

Le 31 janvier, la section LICRA Avignon & Vaucluse s'est réunie pour fêter la nouvelle année 2018

lors d'une cérémonie des vœux au Théâtre de l'Oulle à Avignon. Sous l'impulsion de son président, Claude NAHOUM, de son bureau et de ses adhérents ainsi qu'avec le concours de Laurent ROCHUT, le directeur du Théâtre de l'Oulle, un accueil chaleureux fut réservé à Mario STASI, le président de la LICRA nationale.

Le 13 mars 2018 à l'Hôtel de Ville d'Avignon, la section avignonnaise mobilisait ses adhérents et ses partenaires la commémoration du 74ème anniversaire de l'assassinat des membres Groupe MANOUCHIAN, et à la conférence du Docteur Bruno TOGNARELLI (ancien Président de l'Association pour la Mémoire des Enfants Juifs Déportés) dans le cadre de la Commission Mémoire, Histoire et Droits de l'Homme. Le 20 février 2014, à la veille de l'hommage du Président de la République au Groupe Manouchian, le député des Hauts-de-Seine Jean-Marc Germain lançait un appel dans Le Monde pour le transfert de leurs cendres au Panthéon.

Aix-en-Provence

Conférence publique « Les chantiers de la République : Face aux extrémismes et aux intégrismes, la République ! ».

Intervenants :

- Philippe Foussier, Grand Maître du Grand Orient de France
- Alain Chouraqui, Directeur de recherche émérite au CNRS
- Renée Fregosi, Directrice de recherche en science politique, Université Sorbonne Nouvelle
- Bernard Ravet, Principal de collège en retraite, auteur de : « Principal de Collège ou Imam de la République »

- Mario Stasi, Président de la Licra

Gers

En cette année 2018, forte en commémorations, la section départementale a tenu à y participer activement avec d'autres associations ayant des motivations similaires : la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique, Amnesty International, la Ligue des Droits de l'Homme. Ce furent principalement, le 170ème anniversaire de l'abolition de l'esclavage le 10 mai, le souvenir des victimes du maquis de Meilhan le 1er juillet, l'hommage aux Harkis le 25 septembre et, surtout, l'Armistice de 1918. Une place importante a toujours été tenue par la Mémoire de la Déportation les 24 avril et 22 juillet, ainsi qu'aux rencontres inter culturelles et culturelles. L'année avait débuté, le 11 janvier, avec la tenue des Ateliers territoriaux «Occitanie 2040» organisés par la Région : échanges, avec les acteurs politiques et économiques, sur la vision régionale selon les spécificités territoriales. En ce cinquantième anniversaire de l'assassinat de Martin Luther King, la cérémonie, à l'Île-de-Noë, commémorant l'abolition de l'esclavage a revêtu un aspect particulier; dans son intervention, Daniel Raab n'a pas manqué d'évoquer des liens qui unissaient le Pasteur à la LICRA.

En décembre, pour les 70 ans de la Déclaration Universelle des Droits l'homme, ce fut, managé par Amnesty International, un spectacle musical «MISERRANCE» d'après l'oeuvre de Claude-Michel Schönberg.

Enfin, pour terminer l'année, Daniel Raab était invité, par Radio-Présence, avec Abderahman Oumachar, de la Spiritualité Musulmane, à évoquer ce que représente Noël pour des non chrétiens.

Par leur rayonnement, ces actions montrent l'implication de la LICRA du Gers dans le paysage éducatif, humanitaire et mémoriel.

Agen

Le 13 janvier 2018, la section d'Agen est intervenue devant des jeunes officiels et des arbitres du Comité de Judo du Lot et Garonne. Objectif : acquérir les outils pour prévenir et lutter contre les faits de racisme et de discriminations dans le sport. Cette première expérience sera sans nul doute suivie par de nouveaux ateliers de sensibilisation auprès du comité de handball du Lot et Garonne notamment.

Pour avoir, comme Jean-Marie Le Pen, comparé les chambres à gaz de la Seconde guerre mondiale à un «détail de l'Histoire», l'élue d'extrême-droite peut être poursuivie en justice.

Il faut attendre lundi pour en avoir la confirmation mais le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France (CRIF) doit apparaître dans la liste des plaignants. S'y trouvent déjà des élus agenais appartenant au Parti socialiste, et la Licra, Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme. Une semaine après la publication de propos reprenant presque mot pour mot ce que disait Le Pen des chambres à gaz détail de l'Histoire de la Seconde guerre mondiale, la conseillère municipale Catherine Lesné, rayée des listes du Rassemblement national (ex-FN), se retrouve au cœur d'une procédure judiciaire. Elle encourt un an de prison et 45 000 € d'amendes selon les textes de loi. Le Pen a été condamné à 30 000 € d'amendes pour ce qu'il a dit en 2015.

Réunis hier à l'adresse du Parti socialiste de Lot-et-Garonne, des élus agenais et des militants ont précisé qu'ils ne portaient pas plainte mais qu'ils avaient saisi

dans la matinée d'hier «les services du procureur de la République» pour qu'une enquête soit diligentée à la suite des propos tenus par l'élue d'extrême-droite sur Facebook. «La loi a changé. Elle ne peut être poursuivie au pénal que par des associations qui défendent les intérêts moraux des anciens combattants et des déportés», précisait hier Me Bruneau, chargé de jouer les émissaires au palais de justice.»

« J'ai été blessée »

Une semaine après, le ton est toujours aussi vif chez Cathy Pitous. «Elle tient aussi des propos xénophobes. Quand j'ai lu ça, j'ai été blessée.» Le numéro 1 de la section PS d'Agen, Pierre Dupond, voit chez les membres du Rassemblement national «comme une fâcheuse manie de penser qu'ils peuvent s'affranchir de la justice. En saisissant le procureur de la République, notre motivation principale est de rappeler la loi.»

Pour Yon Garay, «il faut leur couper les jambes à chaque fois, c'est intolérable.» La prochaine séance du conseil municipal, le 19 novembre, s'annonce tendue.

Paris

La Fédération de Paris de la LICRA a organisé la 11ème édition du Salon du livre de l'Antiracisme et de la Diversité. Il s'est tenu le lendemain de l'Assemblée générale de la LICRA le 27 mai 2018 à la Mairie du Vème arrondissement de Paris. Au cours de cette journée festive et conviviale, un millier de personnes est venu à la rencontre des 86 auteurs réunis pour l'occasion. Florence Berthout, maire de l'arrondissement, a renouvelé son attachement à cet événement désormais ancré dans l'agenda des parisiens et qui s'est déroulé en présence de Mario Stasi, Président de la LICRA, Florence Berthout, David-Olivier Kaminski,

président de la Fédération de Paris de la Licra et de Serge Klarsfeld.

Comme chaque année, ce salon a permis à la Fédération de Paris de décerner ses prix sous la houlette de Jean-Pierre Allali, historiographe de la LICRA et président du jury. Le prix de la Licra a été remis à Samuel Sandler pour son livre, « Souviens-toi de nos enfants » écrit avec Emilie Lanez, et à Valère Staraselski pour Le parlement des cigognes. Le prix spécial Patrick Quentin a été remis, en présence des membres de sa famille, à Noémie Halioua pour son livre L'affaire Sarah Halimi. En fin d'après-midi, la journaliste Léa Salamé a animé la conférence de clôture de cette journée sur le thème : « Mai 68-Mai 2018 : quelles leçons tirer de nos combats contre le racisme et l'antisémitisme ? », présentée par David-Olivier Kaminski avec Alain Geismar, Pascal Bruckner, Serge Klarsfeld et Bernard Ravet. A cette occasion, la Licra Paris a remis à Florence Berthout une copie d'un exemplaire du Droit De Vivre de Mai 68. Mario Stasi a clôturé les débats en rappelant le rôle et les ambitions de la LICRA pour les années : un plan d'action sur la longue durée pour faire reculer le racisme et l'antisémitisme dans notre pays.

De nombreux militants et présidents des sections LICRA étaient présents et ont largement contribué au succès de cette journée.

Le 14 juin 2018 au restaurant Guo Minh à Belleville la LICRA Paris a organisé un café-débat sur le thème « Le racisme anti-asiatique : mythe ou réalité ? » dans une salle pleine et une ambiance très conviviale en présence de nombreux militants Licra. Durant le débat, les représentants des associations d'entraide et de défense des asiatiques ont abordé les différentes discriminations que subit la communauté asiatique, qui commence dès l'école avec

des « chintoc » ou « manges-tu du chien ? » pour aller jusqu'à la mort « parce que les chinois ont de l'argent », comme l'a prouvé l'assassinat de Chaolin en 2016, dont le procès des assassins s'est achevé cette semaine. Les avocats de sa famille étaient parmi nous et ont pu nous faire part de leur prise de conscience de ce racisme dont on ne parle pas et dont ils ont pu mesurer la nuisance quotidienne.

Rui Wang, qui était à la tête de la manifestation de soutien de 2016, a conclu en disant que la génération de ses parents, venant d'un pays où la liberté n'existait pas, n'osait ni s'exprimer ni s'opposer par souci de dignité et de discrétion, notamment car elle ne parlait pas la langue. Sa génération, en revanche, est issue de l'école de la République qui lui a donné les outils de la réussite et de la liberté. Sa conclusion nous a conforté dans l'idée que seule l'éducation est une arme véritable contre les préjugés.

Sur la demande du Directeur de l'école élémentaire, rue de Cherbourg, dans le 15ème arrondissement, l'équipe d'intervenantes parisiennes a rencontré des classes de CP à CM2, soit 317 enfants du 7 novembre au 30 novembre 2018.

Pour les classes de CP, les supports pédagogiques (livres d'images éducatifs) se présentaient sous forme d'images projetés et ont permis d'échanger avec les élèves sur le rejet de la différence, le racisme, l'antisémitisme, la violence, l'entraide et le partage.

Cette première expérience d'intervention dans des petites classes a montré que les élèves réagissent spontanément aux histoires qu'ils apprécient beaucoup et qui leur permettent de comprendre et de témoigner également sur leur propre expérience.

A partir du CE2, le jeu sur la discrimination a été proposé aux élèves et a suscité des réflexions sur l'injustice, la solidarité et la révolte face à une consigne injuste.

Une vidéo « La lettre à Abou », suivie d'un débat a permis de débattre sur les préjugés, le racisme et l'échange favorisant le vivre ensemble.

L'objectif de ces rencontres se base essentiellement sur la parole des enfants qui se sont largement exprimés sur les différents thèmes.

La parole de l'intervenant est là pour faire émerger celle des enfants.

De plus, l'engagement des enseignants et leur implication a joué un rôle très important.

Neuilly la Défense

Débat mercredi 13 juin 2018 à 19h30 : « Qui est l'autre aujourd'hui ? ».

Intervenants :

- Constance Le Grip, Député des Hauts-de-Seine
- Mario Stasi, Président de la Licra
- Michael Azoulay, Rabbin de Neuilly
- Didier Leschi, Président de l'Institut européen en sciences des religions

Nice

Bravo à nos amis de la section Licra Nice Côte d'Azur et son président Alexandre Aimé pour le débat qui a eu lieu le 6 mai 2018, animé par Antoine Spire sur le thème : « un remède contre le racisme : la laïcité »

Dijon

Afin de préparer la visite du Centre du Patrimoine Arménien de Valence, qui a eu lieu le 15 décembre 2018, à l'occasion du 1er FORUM DU DDV organisé par le Droit de Vivre, le siège national de la Licra et la section Drômoise, des adhérents ont visité mardi 20 novembre, avec une guide, l'exposition temporaire « NOUSET LES AUTRES, Des préjugés au racisme ». Cette exposition (Musée de l'Homme) nous invite à décrypter les processus d'exclusion et de haine de l'autre, à en comprendre les mécanismes et à repenser notre rapport à l'altérité.

Châlons-en-Champagne

Avec 250.000 visiteurs, la Foire de Châlons est le rendez-vous incontournable de la rentrée. Deuxième foire à l'échelle hexagonale, c'est un événement qui vit au rythme de son époque et qui ne se limite pas à la découverte du monde agricole.

Répondant aux défis qui s'offrent à la société française, innovation, jeunesse et capacité d'entreprendre sont désormais au centre des 13 hectares sur lesquels elle s'étend. A l'occasion de cette 72e édition, la section LICRA de Châlons-en-Champagne était l'invitée d'honneur de la journée le 9 septembre 2018 pour célébrer son 35e anniversaire et la 18e année consécutive de présence sur la Foire.

Rendez-vous était pris, avec Mario Stasi, président de la LICRA, Frédéric Potier, Délégué interministériel à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH), et la section châlonnaise présidée par Nelly Beaufort. Paul Eluard l'avait si bien écrit « Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous. » Marine Le Pen y avait fait sa

rentrée l'avant-veille, tentant sans succès d'arracher à un policier des doléances qu'elle aurait pu mettre au crédit de sa campagne pour les élections européennes de 2019 à venir. Il était donc primordial que la parole universaliste soit également portée à Châlons-en-Champagne.

Point d'orgue de cette journée chaleureuse et pleine d'espoir, la table-ronde « Les universalistes contre les identitaires » qui a réuni Frédéric Potier, Isabelle Kersimon et Mario Stasi fut animée par Abraham Bengio, le président de la Commission Culture de la LICRA. Dans l'assistance, Charles de Courson, député de la Marne, et Bruno Bourg-Broc, président de l'agglomération, ont rejoint la salle. « Le relativisme est incompatible avec l'exigence de l'universalisme », c'est par ces mots que Mario Stasi s'est exprimé sur les écueils qui paralysent la pensée de nombreux acteurs ou détracteurs de l'antiracisme et contre qui « il fallait avoir le courage de réaffirmer ses valeurs afin de ne pas laisser la porte ouverte à ceux qui hiérarchisent les haines et essentialisent l'autre. » Héritier d'une longue tradition de veille et d'alerte chère à la LICRA, il a ainsi conclu : « ne soyons pas des consommateurs joyeux, soyons des citoyens vigilants. »

Strasbourg Bas-Rhin

Le 16 octobre 2018, au siège de l'ordre des avocats, se déroulait une session de formation continue des avocats. Le thème qui avait été retenu était la discrimination dans le sport, l'emploi et le logement. Deux intervenants se partageaient la tribune : Jérôme Lasserre-Capdeville, maître de conférences et Simon Burkatzki, avocat de la Licra Bas Rhin. Des passionnantes interventions, on peut notamment retenir que s'il existe un important arsenal juridique, il est peu utilisé car il est souvent difficile d'apporter des éléments de preuve

indiscutables. Les éléments qui donnent lieu à condamnation sont souvent des refus de fourniture de services tels que l'entrée dans une discothèque, la location d'un appartement ou de nombreux éléments liés à l'emploi (embauche promotion etc.) Lorsqu'il y a suspicion de discrimination, il appartient à l'employeur de démontrer que sa décision a été motivée par d'autres aspects que les éléments de discrimination qui sont suspectés. Fut également souligné le rôle important que peut jouer le défenseur des droits, doté de larges possibilités d'investigation. En conclusion, la lutte contre la discrimination passe certainement par des moyens juridiques et judiciaires mais peut revêtir également d'autres formes, qui impliquent que la société tout entière accepte de s'y intéresser.

1973 : Au Tribunal d'Instance de Strasbourg est inscrite dans le registre des associations une nouvelle structure, la « Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme LICA – Section du Bas-Rhin » C'était il y a 45 ans. 45 ans de vie associative autonome, mais un anniversaire qui compte double. En réalité nous pouvons revendiquer 90 ans d'activité, car l'historien spécialiste de la LICRA, Emmanuel DEBONO, mentionne dès 1928 à Strasbourg l'existence d'une section de la Ligue Internationale contre les pogromes, créée par Bernard Lecache en 1927 et transformée peu après en LICA, Ligue Internationale contre l'Antisémitisme.. La lutte contre le racisme est venue dès 1932 compléter les combats de la LICA, qui deviendra LICRA par la suite.

Nous n'avons malheureusement guère d'information sur cette 1ère période de vie régionale, l'action de la LICA étant par contre largement documentée au plan national. Alors, revenons à 1973, et lisons un extrait des statuts : la Ligue, se plaçant en dehors et au-dessus de tous les

partis politiques et de toutes les organisations philosophiques et confessionnelles se propose :

- de lutter par tous les moyens en son pouvoir contre le racisme et l'antisémitisme qui déshonorent l'humanité
- de défendre par une action à la fois préventive et positive le droit à l'existence et à la paix des victimes du racisme dans le monde entier

Cet objet social reste malheureusement d'actualité.

Mais qui étaient ces pionniers régionaux de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme ? Pour citer les principaux membres du 1er Bureau :

Président : Edmond Baudiffier,

Vice-Présidents : Jean Meyer, Marcel Rudloff, Etienne Trocmé

Secrétaire : Jacques-Pierre Lang

De ces fondateurs, seul Jean Meyer vit encore, il regrette beaucoup que sa santé fragile et son grand âge ne lui permettent pas d'être parmi nous aujourd'hui.

Depuis lors et jusqu'à nos jours, six Présidents se sont succédés, parfois pour de courts mandats, parfois beaucoup plus longuement. Citons-les chronologiquement, leurs noms vous sont connus et 4 d'entre eux sont présents ce soir : Etienne Trocmé, Jean Waline, Raphaël Nisand, Philémon Lequeux, Gilles Winckler et moi-même. Merci à Jean, Raphaël et Philémon de votre présence à nos côtés. Gilles Winckler ne sera pas présent ce soir, un voyage prévu depuis longtemps le retient hors de France !

Grâce à des entretiens menés avec plusieurs Présidents, on voit une structure constante dans ses objectifs, évoluant dans ses

méthodes et ses moyens, et toujours accompagnés de militants bénévoles prêts à agir.

Toujours, les dirigeants ont orientés leurs efforts vers le recrutement de membres dans tous les milieux et parmi des citoyens de toutes origines, mus par la même volonté d'un combat antiraciste.

Aujourd'hui, comme dans le passé, nous savons qui sont nos adversaires : les racistes et les antisémites, tous ceux qui sont animés de la haine de l'autre et le discrimine. Nous savons quel est notre devoir : c'est la fraternité, la solidarité, le respect de l'autre. Profondément attachée aux valeurs de la République, la Licra défend un principe simple : l'universalité des Droits de l'homme. Rien ne saurait nous divertir de notre mission.

Des faits alarmants ont marqué le Bas Rhin récemment : une série de tags antisémites a débuté il y a plusieurs mois et vise un certain nombre d'élus. Ces tags à répétition sont l'expression de la libération et de la banalisation de la parole antisémite. Ils ne sont pas tolérables dans l'espace de la République. Il en est de même concernant les propos homophobes et le rejet des migrants, avec une montée de l'extrême droite.

Aujourd'hui plus que jamais, nous devons être sur tous les fronts pour combattre l'antisémitisme et tous les racismes, quels qu'ils soient.

Les deux années qui viennent de s'écouler ont été riches en activités, en démarches, en événements significatifs et en actions en tous genres. Nous avons rapidement fait le constat dès le début de notre mandat que nous ne pourrions réussir seuls. Nous avons donc mis en place des partenariats à la fois avec les collectivités (la Ville de Strasbourg, le Conseil régional, le Conseil départemental) mais aussi avec la Préfecture, les missions

locales, la PJJ et des associations telles que SOS aide aux habitants, Parenchancement, l'ORIV, l'AFL, Arachnima, le cinéma l'Odysée, la Station, les Centres Socioculturels de Cronembourg et de la Meinau,.... avec qui nombre de nos actions sont développées. De plus, nos actions spécifiques ayant pour vecteurs l'éducation, la culture et le sport, prennent de plus en plus d'ampleur universaliste.

Vincennes

La section Licra Val-de-Marne recevait le 29 novembre 2018 à la Mairie de Saint Mandé, Maître Daniel FELLOUS, avocat près la Cour d'Appel de Paris, titulaire d'un doctorat en droit islamique, spécialiste du djihadisme, sur le thème : « Différentes formes de radicalisation : constat et perspectives ». Maître Daniel FELLOUS a tout d'abord livré une définition du radicalisme religieux : une pratique religieuse extrême, n'entraînant pas nécessairement la violence, existant depuis toujours et dans toutes les religions. Il a ensuite exposé la montée du radicalisme dans les pays arabes, jusqu'à la prise du pouvoir (Algérie, Iran) et répondu aux questions sur la défense des personnes radicalisées qu'il a défendues. Ainsi, si nous disposons d'outils juridiques performants, il faut regretter un manque criant de moyens en terme de prévention (éducation, réponses psychiatriques, enseignement de la Shoah) et les réponses pénales sont souvent contreproductives, les détenus sortant de prison encore plus radicalisés. Maître Daniel FELLOUS a enfin donné la genèse et le sens de son engagement : Maître Henri LECLERC lui a inspiré l'amour de la défense et lui-même a le but d'expliquer la déshumanisation des personnes inculpées dans le djihad.

Vanves

Le 9 octobre 2018, la LICRA VANVES tenait son Assemblée Générale sous le signe de la « Mémoire » en présence du Maire de Vanves, des Elus, adhérents et sympathisants. Rapports moral et d'activité ainsi que financier ont été adoptés à l'unanimité. En deuxième partie de cette Assemblée, l'équipe de la LICRA VANVES recevait professeurs, collégiens et parents d'élèves du collège St Exupéry pour la remise du « Prix Mémoire » décerné à onze élèves de 3ème ayant assisté aux témoignages des rescapés des camps nazis en février 2018. A la suite de ces interventions nos jeunes nous ont écrit. Ils ont su dire avec leurs mots d'adolescents émus et souvent bouleversés ce qu'ils avaient retenu et ressenti de leur rencontre avec Esther Senot et Robert Wajcman derniers survivants des camps nazis.

Voici quelques extraits de leurs commentaires

Nathanaël : Ces personnes doivent raconter leur histoire afin d'empêcher que le racisme et l'antisémitisme se reproduisent encore et nous mènent au pire. Plus tard avec les jeunes générations nous continuerons de nous battre pour que cela n'arrive plus jamais.

Marlène : Cette intervention m'a ouvert les yeux sur l'Histoire. C'est une chose qu'on ne pourra pas effacer et oublier.

Ariane : Je ressens un mélange informe de dégoût de rage et d'incompréhension mais aussi de compassion envers cette femme. Ces témoignages sont importants car certains veulent nier cette Histoire, mais elle est écrite à l'encre indélébile.

Manéo : Je retiens que le racisme est quelque chose d'horrible. C'est grâce à ces interventions que nous

pouvons comprendre où cela peut mener.

La conclusion reste à Icham :

Un jour l'Amour piétinera la haine.

Le Prix d'Honneur de la LICRA Vanves a été attribué à Rokia Péricard pour sa composition « EXIL », paroles et musique, inspirée du témoignage d'Esther Senot en février 2017.

Je précise que ces interventions « Mémoire » organisées par la LICRA Vanves constituent un complément « vivant » au programme d'Histoire des classes de troisième. Un diaporama rendait hommage à nos témoins venus à Vanves depuis plus de vingt ans.

Pour clôturer cette émouvante soirée la projection du clip de la chanson « Les Emigrants » rendait hommage à Charles Aznavour. Aznavour fut aussi un homme de « Mémoire » portant dans sa chair la douloureuse mémoire du génocide arménien.

Antony Ligne de Sceaux

La conférence organisée par la section d'Antony Ligne de Sceaux le 9 octobre 2018 à l'espace Vasarely d'Antony a permis à un public trop restreint de participer à un ensemble de qualité.

Paul Felous a tout d'abord présenté la conférencière et insisté sur son parcours difficile et exemplaire à la fois.

Puis Halimata Fofana a fait un récit de son parcours depuis une excision traumatisante jusqu'à un pardon pour les souffrances tant physiques que psychiques endurées.

Elle est très reconnaissante envers

l'école de la République qui lui a permis de rompre l'enfermement culturel lié au fonctionnement familial fondé sur des traditions imposées brutalement.

Un exil momentané au Canada lui a permis d'apprécier davantage à son retour la spécificité française fondée sur l'école républicaine et notre sécurité sociale.

Antoine Spire, rédacteur en chef du Doit de Vivre et vice-président de la Licra est alors intervenu pour comparer le récit oral fait pendant la conférence à la première personne et celui fait dans le livre d'Halimata Fofana, disponible et dédié en fin de séance, fait plutôt à la troisième personne et sous un nom d'emprunt. Il a insisté sur l'accord total entre le combat d'Halimata Fofana et celui de la Licra pour le respect total de droits humains et en particulier du droit des femmes de vivre librement et de se libérer des traditions cruelles et humiliantes.

Plusieurs interventions du public ont complété les échanges clôturés par un verre de l'amitié.

Bordeaux Gironde

Dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité organisée par la ville de Bordeaux, Mario Stasi, président de la LICRA et Ari Sebag, secrétaire général, se sont rendus le 22 novembre 2018 dans la capitale d'Aquitaine pour aller à la rencontre des militants de la LICRA Bordeaux et Gironde et de leur présidente, Clotilde Chapuis.

Rencontre avec Alain Juppé

Mario Stasi et Clotilde Chapuis ont été reçus par Alain Juppé, maire de Bordeaux. Ce moment de travail a permis d'échanger sur les enjeux du combat antiraciste et notamment la persistance d'un antisémitisme particulièrement préoccupant. La

discussion a également porté sur la question de la montée des populismes à la veille des élections européennes et des initiatives qui seront prises par la LICRA dans ce domaine.

Débat sur l'antisémitisme avec Frédéric Encel

La LICRA Bordeaux et Gironde a ensuite réuni près de 150 personnes à l'Hôtel de Ville de Bordeaux pour une conférence-débat animée par Frédéric Encel sur le thème « L'antisémitisme, d'hier à aujourd'hui », en présence de Cindy Léoni, secrétaire générale de la DILCRAH, Clotilde Chapuis, présidente de la LICRA Bordeaux-Gironde, Mario Stasi, Président de la LICRA et animée par Sarah Bromberg, vice-présidente de la LICRA Bordeaux-Gironde. Frédéric Encel est notamment revenu sur les permanences de l'antisémitisme à travers les époques et la répétition, avec les mêmes préjugés, des pires pratiques à l'égard des Juifs, sur un antisémitisme qui, de toute éternité, a voulu marquer les Juifs pour les différencier et qui, sans craindre les paradoxes, a essentialisé le « Juif et l'argent » et en même temps comme « Le Juif errant » apatride et qui vivrait aux dépens de la société.

Il est également revenu sur la dimension géopolitique de l'antisémitisme et de l'incurie avec laquelle nombre de dirigeants politiques français ont justifié l'antisémitisme par le conflit au Moyen-Orient. Il a enfin rappelé cette spécificité française qui voit à peine 1% de la population totale être victime de 30% des actes et agressions de type « raciste », au sens large, répertoriées par le Ministère de l'intérieur.

Nîmes

La presse locale aura largement rendu compte de l'action de notre section au cours de cette année

2018, notamment autour d'actions phares comme La Semaine de l'Éducation contre le racisme, ou de son partenariat avec les forces de l'ordre qui vient d'être renouvelé en novembre et qui conforte encore sa crédibilité.

Un baromètre de la dynamique de notre association dans ce département qui décidément, ne s'est pas démentie. Tout au long de cette année nous avons assumé notre priorité à l'éducation et la formation : auprès de collégiens et lycéens, de jeunes services civiques, de moniteurs éducateurs, d'élèves Gardiens de la Paix... en prenant appui utilement à chaque fois que souhaité sur le prêt de nos expositions sur l'Antisémitisme ou les Discriminations.

Des actions qui nous ont permis cette année de tisser des liens avec de nouveaux partenaires telle que l'association Unis-Cité ou la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard. Des actions de formation à chaque fois salué par nos partenaires et qui soulignent l'engagement, le sérieux et la rigueur du travail militant.

C'est cet engagement qui nous oblige à exercer notre veille permanente face à tous les dérapages racistes ou xénophobes. Et nous n'avons pas manqué de les dénoncer lorsqu'ils se sont immiscés de manière indigne dans certains match de football, mettant à mal l'éthique attachée au Sport.

C'est cet engagement qui nous a animés en permanence encore cette année dans chacune de nos démarches, dans chacune de nos rencontres, dans chacune de nos propositions d'actions.

- Du 29 janvier au 9 février, l'Exposition « L'antisémitisme du Moyen-âge à nos jours » (dont est dépositaire notre association), est accueillie au lycée Dhuoda à Nîmes.

Elle fait l'objet d'une inauguration sous la forme d'une animation originale autour d'une présentation des tableaux par les élèves.

En lien avec cette exposition, le 1er février, notre association propose une double conférence de Carol Iancu, Professeur d'Histoire Contemporaine à l'Université Paul Valéry Montpellier III

- Le 31 janvier : nous intervenons auprès d'un groupe de Jeunes en Service Civique de l'association Unis-Cité. Une formation qui sera renouvelée à la demande du partenaire en novembre et décembre auprès de nouveaux groupes.
- Le 6 février : animation d'ateliers au Lycée Darboux auprès de 90 élèves sur la thématique Racisme et discriminations.
- Le 14 février : notre association participe à la réunion d'un Cora réduit (Comité Opérationnel de Lutte contre le Racisme). A l'ordre du jour la Deuxième édition de la Semaine de la Fraternité sous l'égide de la Préfecture du Gard.
- Le 15 février : Rencontre avec le nouveau Commandant de Compagnie de gendarmerie de Nîmes, Julien BULLOCK.
- Le 23 février : nous participons à une nouvelle réunion du Comité Opérationnel de lutte contre le Racisme et l'Antisémitisme.
- Le 6 mars : La Licra répond à l'invitation de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour une rencontre et un échange autour d'un Petit-déjeuner. À l'ordre du Jour : un partenariat Licra – Chambre des Métiers.
- Le 8 mars : notre association tient un Point Presse sur sa programmation autour de la

- Semaine de l'Éducation contre le racisme.
- Le 9 mars : Intervention auprès des moniteurs - éducateurs de l'Institut de Formation aux Métiers Éducatifs (IFME)
 - Le 20 mars : inauguration de l'Exposition « La Nuit de Cristal » Face à ce que d'aucuns nomment « nouvel antisémitisme », nous avons voulu nous saisir du 80ème anniversaire de la Nuit de Cristal avec quelques mois d'avance, pour alerter sur ce racisme né sous l'Antiquité, cette haine du juif, qui n'est pas morte avec le IIIème Reich.
 - Le 21 mars : Notre association tient son assemblée générale suivie d'une Conférence Grand Public de Frédéric Encel qui réunira une soixantaine de personnes.
 - Du 19 au 25 mars : 3ème édition de la Semaine de l'Éducation contre le racisme en partenariat avec la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et le Centre Loisirs Jeunesse de la Police Nationale (CLJ)
 - Hôtel de Police – Exposition « La LICRA s’Affiche(s) ». Toute la semaine accueil et intervention en duo CLJ et LICRA auprès de groupes de plusieurs centaines de collégiens in situ. Cette initiative est la troisième expérience de collaboration de ce type entre les forces de Police et la Licra Nîmes. Elle permet aux jeunes et aux personnels de police de se rencontrer, de tisser de nouveaux liens de proximité et d'échange, de favoriser les rapprochements pour un mieux « vivre ensemble ».
 - Le 5 avril : Formation d'un groupe élèves au Collège Les Oliviers à Nîmes
 - Le 6 avril : Rencontre avec le Lieutenant-colonel Lévêque, Officier de Prévention et de Partenariat du Groupement départemental de Gendarmerie Nationale. L'échange porte sur l'action de notre association auprès des gendarmes.
 - Du 17 mai au 1er Juin : La Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Gard propose l'Exposition « La LICRA s’Affiche(s) ».
 - Le 24 mai : Gérard Collomb, Ministre de l'Intérieur, est en déplacement dans le Gard. Sa dernière visite était pour le Centre Loisirs Jeunesse (CLJ) de la Police Nationale dans le quartier de Valdegour à Nîmes, classé prioritaire par le gouvernement. A cette occasion, le Préfet a invité la Licra Nîmes en qualité de partenaire du CLJ.
 - Le 29 mai : Cérémonie de départ du Colonel Stéphane Lacroix, Cdt Groupement départemental de Gendarmerie Nationale.
 - Le 31 Juillet : Formation Elèves Gardiens de la Paix 246ème Promotion Ecole Nationale de Police (ENP)
 - Le 13 septembre : Rencontre avec le Colonel Haas, qui prend ses fonctions de Commandant du Groupement départemental de Gendarmerie Nationale
 - Le 18 septembre : Groupe de travail en Préfecture, préparatoire à la reconduction de la Convention Police Gendarmerie.
 - Le 19 septembre : Réunion Licra – Ecole de l'ADN. A l'ordre du jour : le développement de nos actions en partenariat.
 - Le 26 septembre : Formation Prévention Radicalisation en Préfecture animée par Catherine Costa-Lascoux, Sociologue et Patrick Kahn chargé de mission
- LICRA Nationale.
- Le 30 septembre : Conseil Fédéral à Paris.
 - Le 18 octobre : Formation Elèves Gardiens de la Paix 247ème Promotion Ecole Nationale de Police
 - Le 25 octobre : Formation Elèves Gardiens de la Paix 248ème Promotion Ecole Nationale de Police
 - Le 8 novembre : Signature de la troisième Convention Départementale avec les Forces de l'Ordre. En novembre 2012 la Licra Nîmes et les forces de Police et de Gendarmerie signent la première convention départementale qui sera reconduite en novembre 2015. La Convention que nous signons, outre les actions de formation et de sensibilisation dans le cadre de la formation initiale et continue des policiers et gendarmes, prend en compte désormais, et sur proposition de notre association, les actions innovantes que nous menons ensemble depuis plusieurs années. Une troisième convention qui met en évidence l'exception gardoise avec des actions qui peuvent prendre la forme, d'expositions, d'échanges-débats, de films sur la thématique du racisme et de l'antisémitisme : « Des actions qui pourront (comme le souligne cette troisième convention) opportunément favoriser le rapprochement entre lycéens, collégiens, les forces de l'ordre et les élèves policiers. » Des actions qui font de ce département un laboratoire en matière de partenariat entre la LICRA et les forces de police et de gendarmerie.
- La fin de l'année 2018 est marquée par l'émergence du mouvement des Gilets Jaunes qui n'épargne pas

notre département. S'il n'appartient pas à notre association de se prononcer sur les revendications portées par ce mouvement, il nous revient évidemment d'alerter sur les dérives qu'il nous donne à voir en matière de violence et de haine et de dénoncer les incidents racistes, antisémites, homophobes qui se sont multipliés ces dernières semaines. Il nous appartient de nous inquiéter à l'aune de ces manifestations d'une jonction entre extrême gauche et extrême droite. Il s'agit d'une donnée nouvelle dans l'histoire de notre pays qui organise la géographie de ce mouvement aussi, dans notre département. Les extrémismes de gauche comme de droite qui concourent à radicaliser le mouvement des Gilets Jaunes n'ont pour seul projet que de remettre en cause la République et la démocratie.

Notre association dans ce contexte lourd de danger pour l'avenir, doit rester mobilisée, et engagée, au quotidien, pour défendre la République.

Toulouse

Sur le parvis de la mairie de Toulouse le 3 juillet 2018, des personnalités de l'association Toulouse MJED et de la Licra (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme) ont assisté à l'hommage rendu par la municipalité de Léguevin à la famille Mendelsohn, qui résidait à Léguevin durant les heures sombres du nazisme.

Une famille dont le destin a basculé dans l'horreur en même temps que de nombreuses familles de la Haute-Garonne. En présence de Stéphane Mirc, maire de la ville, entouré des élus, de Gérard Folus président de la Licra de Toulouse, de Rachel Roizes présidente de la MEJD, des enfants des écoles des Gachots et de leur directrice, une formation de l'école de musique, donnait les premières mesures de

Nuit et Brouillard dans un silence presque religieux.

Hymne à la souffrance dans cette composition de Jean Ferrat «Vous étiez vingt et cent, vous étiez des milliers» un moment d'émotion partagé par le public. Le maire soulignait les dangers de la montée d'un antisémitisme qui tue. Il remerciait les membres de l'association et soulignait ce devoir de mémoire que nous devons transmettre afin de construire, ensemble, notre avenir.» Il donnait ensuite la parole à Rachel Roizes et Gérard Folus qui se joignaient à lui dans son discours de partage et de mémoire. Rachel Roizes, présidente de l'Association pour la mémoire des enfants déportés (MEJD), après avoir fait des recherches sur la liste de Serge Karl sur les nazis, se consacre à une mission, faire connaître aux enfants des écoles, cette époque tragique.

Gérard Folus, président de la Licra qui officie sur des démarches essentielles et historiques (rappel de la Shoah) en intervention dans les établissements scolaires. Une devise pour tous «Restons unis avec nos différences». Francine Théodore Leveque représentante en Midi-Pyrénées du comité français pour Yad Vashem, a pour devoir de remettre, aux Justes parmi les nations, les médailles de leur dévouement et de leur humanisme.

Une gerbe était déposée sur le monument aux morts, avant que ne soit dévoilée la plaque commémorative dédiée à la famille Mendelsohn, sur laquelle sont inscrits les noms des enfants disparus.

Nantes Loire-Atlantique

La Licra Nantes Loire Atlantique est intervenue le 23 octobre 2018 à l'école de police de Saint-Malo

auprès de deux groupes d'élèves (les élèves gardiens de la 248ème promotion).

L'occasion pour l'association d'informer ces 150 jeunes sur les actions que mène la Licra et ainsi de sensibiliser ces futurs policiers au racisme, à l'antisémitisme et aux différentes formes de discrimination pour qu'ils deviennent des gardiens de la paix qui exercent leur fonction munis des bonnes pratiques et d'une éthique antiraciste.

La Licra Nantes Loire Atlantique était présente le 9 juin à la 1ère édition de la journée éducative organisée à Machecoul par le District de football de Loire Atlantique. 48 équipes issues des clubs inscrits dans le Programme Éducatif Fédéral, labellisé ou en démarche de labellisation, ont participé à cette journée éducative afin de promouvoir le développement du footballeur, de la footballeuse, du citoyen et de la citoyenne.

Reims

En juin 2018, ce sont 40 élèves de CM1-CM2 (quartier Wilson) qui ont parcouru des lieux symboliques de Reims, conduits par les militants de la LICRA : le Palais de justice où la greffier a expliqué aux enfants le fonctionnement de la justice, la Sous-préfecture où l'on a vu la Sous-préfète elle-même s'investir dans un exposé sur la laïcité, la mairie où un élu n'a pas manqué de raconter l'histoire de la République laïque, et la cathédrale, le temple protestant, la synagogue, la mosquée visités avec les bénévoles de la LICRA dans un esprit laïque et républicain.

En 2018, la Licra Reims a comptabilisé une hausse des interventions (voir tableau page suivante) :

Actions dans les établissements scolaires en 2018		
Établissements	Élèves	Classes
Collèges	330	15
Lycées	575	19
École de la 2 ^{ème} chance	51	2
Écoles primaires	75	3
Autres établissements et actions collectives	1083	53
Total	2114	92

Par ailleurs, l'exposition « L'antisémitisme du Moyen Âge à nos jours » a été présentée dans plusieurs établissements. On peut évaluer à plus de 1000 le nombre de jeunes ayant visité cette exposition sous la direction de leurs enseignants.

Si le nombre de jeunes rencontrés a fortement augmenté cette année, la répartition a sensiblement évolué. Les interventions en collèges représentent 16 % des jeunes, les lycées 27 % (sans compter l'exposition) et les autres établissements 51 %.

Nous pouvons constater les évolutions suivantes par rapport aux années précédentes :

- Augmentation des interventions en lycée
- Stabilité des interventions en collège
- Forte augmentation des actions « autres » qui incluent les écoles de police et de gendarmerie, l'enseignement supérieur, la PJJ, les Maisons de Quartier et les

animations sportives

- L'exposition rencontre toujours autant de succès auprès des professeurs d'histoire.

Tours

- Participation à la 7^{ème} Edition de Raid'Spect Aventure avec la Protection judiciaire de la jeunesse de Touraine-Berry : projection du Court métrage d'un film de Jerry Lewis contre le Racisme et débat.
- Conférence sur la Mémoire avec deux survivants de génocides: l'une Tutsie du nom de Beata, l'autre juif du nom d'André LE 7 novembre 2018 au Novotel de Tours
- Travail de recherche historique avec des premières du lycée Vaucasson de Tours.

Fécamp

La section de Fécamp a organisé le 30 mars 2018 une rencontre de tennis au club du Nid de Verdier. L'occasion pour son président, Philippe Lemonnier, de rappeler les valeurs de respect et de tolérance qui prévalent dans la notion du « vivre ensemble ». L'association intervient d'ailleurs activement dans les écoles, collèges et lycées du territoire, ainsi qu'à l'école de police dans l'agglo rouennaise et dans les clubs de football, pour sensibiliser les jeunes « à l'acceptation des différences apparentes ». « Le trophée de la Licra souligne les valeurs de respect que l'on se doit les uns à l'égard des autres, sans autre considération, a insisté Philippe Lemonnier. Ne pas se fier aux apparences, à la couleur de la peau, aux convictions intimes des uns et des autres, reste l'enseignement que nous voulons privilégier à la Licra. Nous gardons confiance

en l'homme pour sa capacité à se transcender, à se dépasser par le sport, mais aussi par les liens fraternels qu'il est capable de tisser dans tous les compartiments de notre République. »

Cette année, la section s'est énormément investie pour mettre en place l'action « Scier les barreaux de sa tête » au sein de la mission locale de Fécamp et pour accompagner les jeunes du centre de formation du Stade Malherbe de Caen à la rédaction d'une charte du jeune footballeur citoyen.

Issy-les-Moulineaux

À l'Espace Icare à Issy-les-Moulineaux, le 18 novembre 2018, s'est joué le spectacle pour enfants « Loup y es-tu ? » par la compagnie La Cave à Danse . Dans une suite trépidante du conte de Perrault, les Trois Petits Cochons sont de retour pour de nouvelles aventures. Après une longue errance, le Loup revient au pays de ses aventures passées. Il a relégué son goût pour la chair fraîche source de mésaventures pour se nourrir de spaghettis. Son souffle dévastateur il l'utilise désormais pour jouer du saxophone. Mais il est bien difficile de se défaire d'une mauvaise réputation c'est donc à lui que l'on va attribuer la disparition du plus dodu des Trois Petits Cochons. Pourtant avenue des Rillettes Salées un terrifiant Charcutier s'enorgueillit de ses pâtés boudin s et tranches de salami... « Loup y es-tu ? » est le premier spectacle de marionnettes à bénéficier du label Licra. Un label qui distingue des spectacles de qualité dont le contenu rejoint celui des combats de la Licra contre le racisme l'antisémitisme la xénophobie l'homophobie.

Ivry-sur-Seine

Antoine Spire, vice-président de la Licra et directeur du Droit de Vivre

est intervenu dans de nombreux établissements scolaires de la Ville d'Ivry-sur-Seine en 2018.

Limoges

- 19 janvier : stand et buvette LICRA tenus sur le spectacle de danse contemporaine sur l'exil «Further l'Ailleurs» de Claude BRUMACHON au Centre culturel Jean Moulin de Limoges.
- 30 janvier : Rencontre avec le président et le vice-président de l'université de Limoges pour faire un retour sur leur invitation de la porte-parole du parti des indigènes dans le cadre d'un séminaire d'études hispaniques décoloniales (l'intervention avait été annulée grâce à l'action de la LICRA nationale).
- Janvier : 2 jours de stage de formation niveau 3 d'un militant (Thierry) aux valeurs de la République et la laïcité (DDCSPP, CDOS).
- Projet de pavés mémoriels «Pavamemoriau» : poursuite des négociations avec la municipalité et avec Bernardaud porcelaine de Limoges
- Mars : la section relaye l'exposition sur Anne Franck organisée à et par la mairie de Bourgneuf. / Formation de 8 jeunes en formation BAFA sensibilisés à l'antiracisme par Maël dans le cadre de leur formation «base» à Chazelet (36).
- Jeudi 5 avril : participation à la conférence-débat organisée par le Printemps Républicain et le Comité Laïcité-République sur «La laïcité, ciment de la République ?», à la salle J.-P. Timbaud de Limoges. Introduction par la secrétaire de la Licra, allocution d'ouverture sur la laïcité par le président, stand de la Licra et pot-républicain offert par la section.
- Mardi 24 avril : Procès au TGI (plainte de la section contre les trois élus municipaux FN pour «insinuation» (sinon incitation) à la haine raciale dans la tribune libre du journal municipal ; soutien du préfet, enquête de police et poursuite de l'avocat général), plaidoirie de Me Philip Gaffet, vice-président.
- 29 avril : présence du président de section à la cérémonie de célébration de la journée nationale de la déportation à l'occasion du 73ème anniversaire de la libération des camps, et rencontre de la présidente de l'association des déportés.
- 8 mai : présence du président et d'un militant à la cérémonie du 8 mai.
- 27 mai : Présence de la section à la cérémonie de commémoration de la Résistance, place des Carmes, Limoges.
- Mardi 29 mai : participation au café-débat sur « Peut-on dépasser les préjugés sur l'autre ? » à L'Echanson, Limoges.
- Jeudi 7 juin : première cérémonie, au siège, (avec discours dans l'ordre protocolaire) de remise du prix Germaine MAY récompensant pour leur action en faveur de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme 10 élèves de Terminale scientifique du lycée Turgot et leur professeur d'Histoire-géographie M. Thierry Baubiat, pour leur réalisation (DVD «Il y a des nuits parfois plus sombres que la mort», projeté en début de cérémonie). En présence de M. G. Salaün, directeur de cabinet et représentant du Préfet de la Haute-Vienne, Mme. Marie-Françoise Pérol-Dimont, sénatrice, le président de la Ligue de l'Enseignement, le directeur de l'enseignement technologique et professionnel du lycée Turgot, et M. Daniel May, fils de Germaine May. Remise aux récipiendaires, par M. le représentant du Préfet et par le président de section, du diplôme, du DDV, de 4 cartes postales, un badge et une contremarque pour une place de cinéma offerte. Un abonnement de 6 mois au DDV est offert au professeur.
- Vendredi 8 juin : - délibéré du tribunal (audience du 24/04) : nullité de la citation prononcée en première instance (mais la prescription a toujours cours). Stratégie en cours avec M. le vice-procureur.
- Réunion à l'entreprise Bernardaud-porcelaine sur le projet de pavés mémoriels « pavamemoriau » entre Charles Bernardaud, le président de section, Stéphane Etroit (plasticien) et deux chefs d'atelier, pour envisager les différentes possibilités de réalisation technique des pavés (essais à venir).
- 14 juin : réunion entre la directrice de la ligue de l'enseignement et le président de section pour remplir conjointement le dossier d'appel à projet (Nouvelle Région Aquitaine / Conseil Départemental / municipalité de Limoges) portant sur la lutte contre les discriminations.
- 15 juin : le parquet rédige une nouvelle citation contre les élus FN et la Licra-Limoges se porte partie civile. (Audience le 7 août).
- 18 juin : présence de la section à la cérémonie commémorant le 78ème anniversaire de l'Appel du 18 juin 1940.
- 13 juillet : Rencontre entre le président et le directeur de cabinet du président de Région

Nouvelle Aquitaine (étude d'une dimension régionale à donner au projet de pavés mémoriels).

- 16 juillet : Cérémonie à la mémoire des victimes d'actes racistes et des Justes – dépôt de gerbe de la section.
- 19 juillet : accueil de victime d'insultes racistes (voisinage)
- 7 août : audience au TGI reportée au 30 octobre.
- 28 août : 2ème accueil de victime de racisme (par un agent de la Carsat Creuse)
- 6 septembre : 3ème accueil de victime de propos racistes. Réunion de section.
- 8 et 9 septembre : stand de la Licra au Forum des associations de Limoges.
- 12 septembre : réunion avec M. Bourdon, communauté d'agglomération de Limoges métropole, pour une demande de subvention ciblée sur les actions 2019, avec la LDE et la LDH.
- 25 septembre : présence à la cérémonie en hommage aux Harkis
- 30 sept. : présence du président au Conseil Fédéral
- 30 octobre : audience au TGI concernant la poursuite des élus FN (délibéré le 9.11)
- 8 novembre : Assemblée Générale

Saint-Étienne

Zones d'intervention : Sud Loire (Saint-Etienne, Ondaine, Gier) et participation avec d'autres groupes LICRA.

Participations à des commémora-

tions diverses.

Éducation

- Interventions dans 8 Collèges, 3 Lycées et 2 MJC.
- Etablissements supérieurs : IUT de Saint – Etienne
- Soutien apporté à la Section de Roanne
- 28 interventions, 68 heures d'intervention, plus de 1200 km parcourus, 780 jeunes sensibilisés par 5 intervenants.
- Introduction d'un nouveau type d'intervention : étude des arbres généalogiques (jusqu'aux arrière grands parents) dans des classes de 5ème et de 3ème.

Juridique

- Accueil et accompagnement de victimes de discriminations. Obtention d'un jugement correctionnel.

Police / Gendarmerie / Justice

- Participation à une action du SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation), en milieu ouvert, sur les discriminations.

Santé

- Continuation des activités de la Commission Santé (médecins, personnel infirmier, personnel hospitalier).
- Réflexions sur l'extension de nos actions à la médecine libérale.
- Etude et préparation de supports de communication vidéo pour professionnels.
- Participation à la création d'un DU "Discrimination" inter - facultés (Médecine – Droit – Sociologie) pour la rentrée de

septembre 2019.

Sport

- Tournoi de football des Handicapés Supporters.
- Journée de formation au FCO Firminy (football).
- Journée du Fair Play organisé par les Associés Supporters de l'ASSE (football).

Culture

Préparation des Journées des Justes pour mai 2019. Lancement d'un concours entre classes de collèges de la Loire et de la Haute – Loire, ainsi que de jeunes de la PJJ.

Le Havre

La section havraise est intervenue le 26 et 29 janvier 2019 au Lycée Guillaume le Conquérant dans des classes de seconde.

Elle a également contribué à la mobilisation de ses militants pour le spectacle « Lettre de Charb aux escrocs de l'Islamophobie » le 2 février 2018 à la salle des Fêtes de Saint-Wandrille-Rançon.

Elle s'est beaucoup investie en 2018 à la préparation de la coupe du monde de football féminine qui aura lieu en 2019, l'action « Scier les barreaux de sa tête » en direction des jeunes de la mission locale du Havre, ainsi que dans l'organisation des Universités d'Automne de la Licra qui se sont déroulées les 12 et 13 octobre.

Nancy

La Licra a investie avec dynamisme le champ de la culture en 2018 avec :

- La visite de l'exposition « Lorrains sans frontières , c'est notre histoire»

- La projection du Film de Michel Toesca « Libre » qui raconte l'investissement de Cédric Herrou qui recueille dans la vallée de la Roya les migrants ayant franchi clandestinement la frontière italienne
- La représentation théâtrale « Quoi de neuf sur la guerre » écrite par Robert Bober, mise en scène par Charles Tordjman et interprétée par François Clavier
- La conférence musicale filmée « Le maestro, pour que vive la musique des camps » par Francesco Lotoro
- La représentation théâtrale par la compagnie Bella Donna « Si c'est un homme » de Primo Levi
- La section est intervenue auprès de 200 jeunes du primaire et du secondaire au cours de l'année 2018.

Thonon-les-Bains

La section est intervenue auprès de 240 jeunes du secondaire au cours de l'année 2018 ●

A red-tinted photograph of a person with their arm raised, overlaid with the text "débat -idées". The person is wearing a watch and has their hand raised in a gesture. The background is dark and out of focus, suggesting a crowd or a public event.

débat
-idées

Le Cercle de la Licra

Par Martine Benayoun, Présidente-Fondatrice

Rapport d'activités du Cercle de la Licra

Le Cercle - Réfléchir les droits de l'Homme est un espace de réflexion, de dialogue et d'anticipation, tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Y débattent librement entrepreneurs, chercheurs, experts, associatifs, étudiants, universitaires, intellectuels et artistes.

Ils analysent et décryptent les droits de l'homme aujourd'hui, défrichent des idées et des solutions alternatives innovantes les mettant au service de la Licra et d'autres acteurs institutionnels. Les travaux du Cercle sont complémentaires aux travaux des commissions de la Licra.

La Licra combat, le Cercle débat avec :

- Une liberté de concevoir, de dire et de penser différent.
- Une vision globale qui prend en compte l'état réel du monde.
- Une volonté d'ouverture et de décloisonnement.
- Une volonté de traiter les sujets dans la transversalité.

En partenariat avec :

- Des think tanks européens et à l'étranger (Rencontres)
- Des laboratoires de recherche et de création théâtrale (Réflexion)
- Ecole Normale Supérieure et Sciences Po Paris (Débats)

Le Cercle dispose d'une nouvelle feuille de route (Objectif, Mission, Engagement, Organisation, Organigramme) et d'une nouvelle structure (Responsables de Pôles, Conseil scientifique, Comité Ethique) disponibles et visibles sur le site du Cercle de la Licra. Il suffit de cliquer sur les deux liens.

- Un nouveau Conseil scientifique constitué de 20 personnalités, qui donne les grandes orientations des débats et des entretiens d'experts de l'année.
- Une nouvelle Equipe d'experts et d'animateurs ayant pour vocation d'enrichir les travaux du Cercle grâce à des expertises, des relations et des réseaux.
- Un Comité éthique chargé de fixer les règles de fonctionnement et de gouvernance du Cercle et d'arbitrer si besoin.

2017 - 2018 : deux années charnières

- Un nouveau site, une nouvelle charte graphique et une réactualisation de tous ses contenus
- Une nouvelle équipe et des nouveaux Pôles de réflexion et d'analyse
- Un Conseil d'orientation qui devient Conseil scientifique avec de nouvelles personnalités.

Réalizations 2018

Toutes les productions (Notes-Entretiens-Rencontres filmées) citées dans le rapport 2018 sont en ligne sur le site du cercle : www.lecercledelalicra.org

Note de Catherine Withol de Wenden sur le thème : « Dynamiques migratoires dans le monde » - 2018

Les migrations internationales ont triplé en quarante ans, atteignant aujourd'hui quelques 260 millions de migrants internationaux (mais 740 millions environ de migrations internes). Un milliard de la population de la planète est donc en mouvement, surtout à l'intérieur de son propre pays : en Chine par exemple, on compte environ 240 millions de migrations intérieures, soit l'équivalent de l'ensemble des migrants internationaux. Plusieurs facteurs sont susceptibles de provoquer la poursuite, lente et continue de ces migrations, plutôt que l'invasion et la conquête : les écarts démographiques entre le « nord » qui vieillit et le sud où l'on assiste à des transitions démographiques mais aussi à des croissances fortes (Afrique subsaharienne) avec une population jeune et sous-employée, l'inégale répartition des richesses industrielles et énergétiques, les crises politiques porteuses de réfugiés et de déplacés internes, l'urbanisation galopante de la terre, le changement climatique porteur de déplacés environnementaux, les facilités de transport de masse.

Note de Catherine Withol de Wenden sur le thème : « L'Europe et la crise des réfugiés » - 2018

Depuis ces vingt-cinq dernières années, l'Union européenne a été mise au défi de la question migratoire et confrontée à des mouvements migratoires appartenant à des profils divers : regroupement familial, demandeurs d'asile, étudiants, élites qualifiées, migrants à la recherche de travail, mineurs isolés. Contrairement au passé, les migrations de travail sont devenues très faibles en nombre en Europe par rapport aux autres flux, de regroupement familial, d'asile, d'études. L'Union européenne reste la première destination migratoire au monde en terme de flux, devant les Etats-Unis (seconds), les pays du Golfe (troisièmes), la Russie (quatrième), autres grands pôles migratoires. Mais, alors que les flux Sud-Nord occupent l'essentiel des débats, les flux se dirigeant vers le sud de la planète (120 millions environ : Sud-Sud et Nord-Sud) ont rejoint en nombre les flux se dirigeant vers le Nord (120 millions environ : Sud-Nord et Nord-Nord), pour 260 millions de migrants internationaux, soit 3,5% de la population mondiale. Il s'y ajoute 740 millions de migrants internes dans leurs propres pays : un milliard d'habitants est donc en situation de migration sur sept. De nouveaux migrants, les femmes (51% des migrants internationaux), les déplacés environnementaux (au nombre de 40 millions), les flux de réfugiés (65 millions), les mineurs isolés, les seniors installés au soleil, les migrations Nord-Nord liées à la crise économique en Europe expliquent cette redistribution des migrations à travers le monde.

Catherine Withol de Wenden

Note de Sahand Saber sur le thème : « Les objectifs de l'antisémitisme du régime iranien » - 2018

Il n'est pas impertinent de s'interroger aujourd'hui encore sur les motivations qu'avait Mahmoud Ahmadinejad en 2005, à peine élu Président de la République islamique d'Iran, à travers ses déclarations visant à la destruction de l'Etat d'Israël. S'il est certain qu'elles ont initié une ligne politique et diplomatique toujours actuelle, les conflits du Moyen-Orient – et particulièrement celui qui meurtrit la Syrie depuis 2011 – permettent de comprendre quel était alors l'objectif nourri par le régime des Ayatollahs. Le contexte de l'époque nous offre quelques débuts de réponse : la République islamique était affaiblie de l'intérieur, avec une génération de jeunes iraniens, appelant à des réformes en faveur d'un Etat de droit et se portant garant des libertés individuelles. Le régime devait répondre à cette génération en rupture avec la conception d'une société iranienne telle que voulue par les Mollahs, et qui allait jusqu'à mettre en cause le bien-fondé de la révolution de 1979 et l'hostilité idéologique du régime contre l'Occident. Aussi, la porosité existante entre la société civile et les dirigeants de la République islamique, plus sensibles aux nouvelles aspirations d'un peuple marqué par l'isolement, devait encourager ces derniers sur la voie de la réforme.

Sahand Saber

Entretien avec Gérard Rabinovitch sur le thème : « Leçon de la shoah » - 2018

La Shoah est l'appellation retenue pour nommer le génocide perpétré contre les populations juives d'Europe pendant la Seconde Guerre mondiale. Son épouvante hante la modernité. Un spectre encore peu déchiffré rôde dorénavant

dans l'histoire de la civilisation européenne : le nazisme. Enseigner l'effectivité de ces faits est œuvre éducative, mais interroger ce qui y fait « leçons » et alertes reste un travail à ses prémisses qui appelle un croisement de disciplines.

Appuyé des faits exhumés, consignés, explorés, cet ouvrage a pour objet : de présenter des aspects peu soulignés et de répondre à certaines approximations à propos de la Shoah ; de mettre au jour des dimensions notamment philologiques jusqu'ici insuffisamment prises en compte; et d'apporter un éclairage sur ce que la Shoah appelle de remises en perspective cognitives, de synthèses alertées, d'avertissements éthiques.

Gérard Rabinovitch

**Rencontre avec Valérie Depa-
dt, Pierre Jouannet, Israël Ni-
sand et Arthur Kermalvezen
sur le thème : « La question
de l'accès aux origines des
personnes conçues par don
de gamètes : entre bioéthique
et droits de l'homme » - 2018**

La biomédecine, née dans les années 1950 de l'alliance entre la médecine, la biologie et l'industrie, peut se définir comme l'ensemble des biotechnologies appliquées à l'être humain. Or l'application des biotechnologies sur la personne, notamment le pouvoir d'intervenir sur le gène, ont dès leurs débuts suscité des interrogations d'ordre moral et éthique sans précédent car, au-delà du domaine strictement médical, l'humanité elle-même se trouve concernée : faut-il être permettre d'intervenir sur le génome ? A quelles conditions peut-on admettre la recherche sur les personnes et l'embryon ? Les tests génétiques doivent-ils être autorisés et le cas échéant, dans quelles limites ? Une femme est-elle en droit de porter l'enfant d'une autre pour le

lui remettre à la naissance ? Les questions ainsi posées ont donné naissance à une notion inédite : la bioéthique. La bioéthique apparaît comme un domaine de réflexion spécifique, consacré à l'examen des questions d'ordre éthique que posent les pratiques médicales et notamment l'application de nouvelles technologies impliquant une manipulation du vivant, afin d'encourager les progrès et de prévenir les risques que les avancées scientifiques peuvent présenter pour le devenir de l'humanité.

Valérie Depadt

Rencontre avec Giulia Bogliolo Bruna sur le thème : « Pygmées boréaux, Tartares, Juifs errants : l'image stéréotypée des Esquimaux de la Renaissance à l'Âge des Lumières » - 2018

Dans une vision euro centrée du monde, le Sauvage c'est toujours l'Autre. De l'émerveillement à la curiosité scientifique, de la marchandisation de l'Autre à son assimilation aliénante, l'Occidental porte un regard préformé, entravé et stigmatisant sur l'altérité perçue comme un "scandale". D'où l'impératif de l'effacer, de la normaliser et de la réduire, au travers du langage de l'analogie, à différence nommable. De la Renaissance au Siècle des Lumières, la représentation textuelle et iconographique des Gens du Nord, que Chrétien Le Clercq nomme Esquimaux « les mangeurs de viande crue », se construit entremêlant survivances mythologiques, réminiscences bibliques et connaissance empirique. Archétype d'une humanité à la puissante sauvagerie mais aussi fort industrielle, les Esquimaux demeurent figures réfractaires à toute taxonomie réductionniste.

Giulia Bogliolo Bruna

Rencontre avec Bruno Tertrais sur le thème : « La revanche de l'histoire » - 2018

Jamais le passé n'a été aussi présent. Dans notre monde prétendument sans mémoire, l'Histoire ne cesse d'être invoquée : la Russie annexe le lieu de son baptême, la Chine justifie ses droits sur son voisinage en se référant à des cartes antiques, la Turquie s'inspire de son passé impérial, la Hongrie octroie des passeports aux anciens sujets de l'Empire et, en Occident, les migrants sont vus comme les nouveaux Barbares. Pour Bruno Tertrais, le passé reconstruit, mythifié, se venge des fausses promesses du libéralisme et du socialisme. D'anciennes passions ressurgissent. Les peuples s'élèvent contre la dilution des identités dans le grand bain de la mondialisation. La religion du progrès a vécu, balayée par les nationalismes et le fanatisme. Or, plus le passé est instrumentalisé, plus les risques de conflits augmentent.

Bruno Tertrais

Rencontre avec Martine Gozlan sur le thème : « Israël 70 ans. 7 clés pour comprendre » - 2018

Radiographie d'un pays singulier. Soixante-dix ans après sa création le 14 mai 1948, Israël reste un mystère aux yeux du monde. Mystère dans la haine que ce pays inspire toujours comme dans sa réussite qui fascine amis comme ennemis. Mystère de l'extrême modernité mariée aux formes religieuses les plus traditionnelles. Mystère d'une révolution technologique et d'un rayonnement scientifique sans commune mesure avec la taille du pays. En hébreu, où les chiffres sont aussi des lettres, le nombre 70 - celui de cet anniversaire 2018 - prend un sens particulier : il a la valeur numérique du mot Sod, secret. A rebours des idées reçues,

ce livre vous emmène sur la route des sept secrets d'Israël : la force de la mémoire, la régularité des vagues d'immigration, les surprises de la démographie, les paradoxes de la foi, les métamorphoses de l'armée, la révolution du high tech. Sans oublier un optimisme existentiel. Autant de clés sans lesquelles on ne peut pas comprendre l'Etat hébreu.

Martine Benayoun et Martine Gozlan

Rencontre avec Gérard Unger sur le thème : « Histoire du Second Empire » - 2018

Le Second Empire, qui a commencé par un coup d'État et s'est terminé par un désastre militaire, n'a pas bonne réputation chez les historiens. Il faut savoir gré à Gérard Unger, biographe d'Alphonse de Lamartine et d'Aristide Briand, d'avoir rectifié cette image. Dans cette somme qui examine en détail les différents aspects d'un épisode important de l'Histoire de France, il trace un portrait nuancé des hommes et des forces en jeu. On oublie trop souvent que le Second Empire a marqué une étape décisive de la modernisation du pays. Cela vaut pour l'économie, portée par l'essor de l'industrie et par l'extension du réseau des chemins de fer. C'est vrai aussi pour l'éducation, grâce à l'action de Victor Duruy (1811-1894), précurseur méconnu de Jules Ferry (1832-1893). C'est pendant ces années que Paris, bouleversée par les travaux du préfet Haussmann, redevint la capitale culturelle et artistique de l'Europe. L'auteur souligne le rôle essentiel joué par Napoléon III.

Gérard Unger

Rencontre avec Gérard Hadad sur le thème : « Ismaël & Isaac ou la une possibilité de la paix » - 2018

La Bible regorge de fratricides. À

telle enseigne que Gérard Haddad qualifiait, dans *Le Complexe de Caïn*, son précédent livre, la rivalité fraternelle de « péché originel de la société humaine », au même titre que le complexe d'Œdipe. Mais le mal porte en lui son propre antidote. Cet antidote, c'est l'histoire d'Ismaël et Isaac, dont le père, Abraham, est à la fois considéré comme le père du peuple juif, un aïeul essentiel du christianisme et l'un des prophètes de l'islam. Tout est fait pour opposer les frères l'un à l'autre : Sarah, la mère d'Isaac, n'a-t-elle pas exclu de sa maison Agar, la jeune servante égyptienne avec laquelle son mari a eu Ismaël ? Pourtant, les deux frères vont réussir à coexister pacifiquement, sur le modèle du « bon voisinage ». C'est ainsi qu'ironiquement, le plus grand exemple de fraternité heureuse nous est donné par ceux-là mêmes dont les descendants, pris dans le conflit israélo-palestinien, se déchirent aujourd'hui.

Gérard Haddad

Débat sur le thème « Cyber-violences : comment faire reculer la haine sur Internet » - 2018

Le 14 juin dernier, dans l'enceinte de l'illustre salle Colbert de l'Assemblée Nationale, s'est tenue la conférence « Comment faire concrètement reculer la haine sur Internet ? ». Organisée par le Cercle de la Licra et Respect Zone, deux tables rondes ont réuni des acteurs et observateurs de la lutte contre la haine sur internet. Table ronde 1 : « Cyber-violences : constats et témoignages » et Table ronde 2 : Cyber-violences, quelles solutions et quels outils pour déconnecter la haine sur internet ?

Public de la conférence à l'Assemblée nationale

Les programmes de formation du Cercle en partenariat avec l'Institut européen Emmanuel Levinas et le Think Tank Elnet sont en cours de préparation

Les élections législatives en 2017 ont apporté un renouveau sans précédent au sein de l'Assemblée Nationale. Les nouveaux députés portent un regard neuf sur la société française. Ils savent les obstacles auxquels elle est confrontée et cherchent à apporter les améliorations nécessaires à son fonctionnement. Parmi les dangers majeurs que les députés doivent combattre : les racismes, les nouveaux visages de l'antisémitisme, le complotisme, le négationnisme, les préjugés, les discriminations, les fondamentalismes, le sexisme, etc.

Le Cercle en partenariat avec l'Institut européen Emmanuel Levinas et le think tank Elnet travaillent collectivement sur une formation spécifique à long terme, pour une année, au sein de l'Assemblée Nationale afin d'apporter aux députés du contenu sur ces thématiques et enrichir considérablement leurs acquis et leurs perceptions des événements.

Les outils de la formation seront fournis par des experts reconnus (historiens, chercheurs, sociologues, politologues). Ils apporteront une caution académique et scientifique à cette réflexion et à la formation des élus. Des rencontres avec des députés et le Président de l'Assemblée Nationale sont programmées en 2019 pour un démarrage de la formation en septembre 2019.

Deux nouveaux partenaires en 2018

- Institut européen Emmanuel Levinas
- Elnet – European Leadership Network

Le Cercle en 10 chiffres

- 25 notes d'experts
- 25 entretiens d'experts
- 35 rencontres publiques filmées
- 10 partenariats
- 1 cabinet d'experts
- 1 conseil scientifique avec 20 personnalités
- 1 comité d'éthique avec 1 charte éthique
- 1 site rénové avec des contenus à jour.
- 1 feuille de route et un organigramme
- 1 financement privé : le Cercle a une autonomie financière à 100% grâce à des fonds privés. Il ne bénéficie d'aucune subvention ni d'aucune cotisation •

Le Droit De Vivre

Par Antoine Spire, Rédacteur en Chef

Rapport d'activités du Droit De Vivre, journal antiraciste édité par la Licra depuis 1932

Notre revue a tenté cette année de coller plus encore à l'actualité, malgré une diminution du nombre de parutions pour des raisons financières. La stimulation de notre régie publicitaire nous laisse espérer une amélioration de notre équilibre financier. Notre comité de rédaction qui mêle militants et professionnels de la presse s'est enrichi de personnalités qui nous ont permis de mieux couvrir une thématique diversifiée.

Plus que jamais nous nous donnons pour objectif de présenter à un large public les initiatives de notre association, mais aussi d'en expliquer les attendus pour populariser les débats qui traversent la Licra. Nos dossiers se sont consacrés à de nombreux problèmes d'actualité (Le racisme n'est pas une opinion, c'est un délit, Entreprises : Diversité et laïcité, Combattre le racisme à l'école primaire, L'Europe) . Mais leur importance ne nous a pas empêché cette année d'étoffer et de préciser les rubriques de notre journal : il traite aussi, dans chaque livraison, de l'actualité, des batailles juridiques que nous menons (Chroniques de la haine), des événements culturels, d'un moment de la conjoncture internationale, de nos actions dans le monde du sport et de la vie de l'organisation. Pas de supplément cette année sur l'antisémitisme ou sur le racisme antinoir comme nous avons pu le réaliser dans le passé. Espérons que l'amélioration de la situation financière nous permettra bientôt de renouer avec cette pratique.

Notre objectif est de mettre à la portée de tous les analyses les plus complexes que suggère l'actualité politique culturelle et sociale. Même devant une publication inédite du philosophe Heidegger ou devant les aléas éditoriaux de l'éventuelle republication des pamphlets de Céline, nous n'avons pas reculé. Nous ne nous interdisons aucune forme de journalisme en combinant éditoriaux, prises de position, enquêtes et interviews. Les points de vue contradictoires ne nous effraient pas d'où l'apparition de tribunes libres: elles doivent permettre à nos lecteurs de se faire leur propre opinion. Mais autant que faire se peut, nous avons à cœur sur chaque sujet de présenter les orientations de l'association en révélant les conditions de leur élaboration. Et disons le, si nous voulons apporter à nos lecteurs des informations qu'ils ne trouvent pas ailleurs nous devons privilégier le reportage maison dans un quartier dans une entreprise, ou dans une école.

Tout ce qui touche au racisme et à l'antisémitisme nous concerne, qu'il s'agisse des exactions ou des crimes commis sous cette bannière, des moyens de lutte employés par ceux qui les combattent, ou de la philosophie de tous ceux qui militent dans le même sens que nous.. Nous nous attachons aux récits des victimes, aux conditions dans lesquelles elles ont été discriminées mais aussi aux processus de réparation qu'elles ont obtenues en justice ou tout simplement avec l'aide de tous ceux qui refusent toute forme de

ségrégation.

Faire connaître l'action et la réflexion des antiracistes est l'un de nos buts essentiels. Dans cette perspective, le portrait de militant que nous proposons dans chaque numéro est une manière de donner chair et âme au combat de nos militants. Leur vie est un livre d'heures qui fait penser. Si nous n'hésitons pas à solliciter les meilleurs chercheurs en sciences humaines, nous pensons que leur réflexion peut s'incarner dans des vies apparemment ordinaires mais qui se déroulent sous le signe de la solidarité et de l'action pour la justice Cela dit, nous continuons nos reportages dans les sections et beaucoup d'entre elles nous aident à rencontrer sur place leurs militants.

Enfin nous avons encore développé nos pages courrier dans chaque livraison pour permettre à nos lecteurs d'exprimer leurs points de vue sur une revue qui est autant la leur que la nôtre. Eloges et critiques même acerbes sont ici publiés dans leur intégralité ; on regrettera seulement que le courrier reçu au DDV soit surtout critique ; on écrit au journal pour un désaccord avec l'association, plus que pour réagir positivement à tel ou tel article Mais ainsi se nouent des liens étroits entre la rédaction et les militants de l'association. Le Droit de Vivre a besoin de tous les adhérents de la Licra pour être mieux lui même, organe d'expression antiraciste au service du combat contre toutes les discriminations. Chaque section devrait avoir à cœur

d'utiliser la revue pour présenter l'association et laisser une trace aux sympathisants qu'elle peut rencontrer ●